

Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds

FNB DESJARDINS

Au 30 juin 2024

Le présent Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds contient les faits saillants financiers, mais non les États financiers intermédiaires ou annuels du fonds d'investissement. Vous pouvez obtenir les États financiers intermédiaires ou annuels gratuitement, sur demande, en vous adressant à votre représentant financier, en composant le 514 350-8686, ou sans frais au 1 877 353-8686, ou en visitant FNBDesjardins.com ou sedarplus.ca, ou en nous écrivant à FNBInfo@desjardins.com ou à l'adresse suivante : 1, Complexe Desjardins, Tour Sud, 25^e étage, Montréal (Québec) H5B 1B2.

Vous pouvez également obtenir de cette façon les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration et l'information trimestrielle sur le portefeuille.

REMARQUE À L'ÉGARD DES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport peut renfermer des déclarations prospectives sur le FNB, son rendement futur, ses stratégies ou perspectives et les mesures que pourrait prendre le FNB. Les termes « peut », « pourrait », « voudrait », « supposer », « perspectives », « croire », « compter », « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention », « prévision » et « objectif » ainsi que les termes et expressions semblables désignent des déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives ne garantissent pas le rendement futur du FNB. Elles sont assujetties à des incertitudes et à des risques intrinsèques concernant le FNB et les facteurs économiques en général, de sorte que les prévisions, projections et autres déclarations prospectives pourraient ne pas se matérialiser. Le lecteur est prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations puisque les événements et les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux qui sont énoncés ou prévus dans les déclarations prospectives du FNB en raison, mais sans s'y limiter, d'importants facteurs comme les conditions générales économiques, politiques et des marchés au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, les marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les modifications apportées aux lois et aux règlements, les jugements d'ordre judiciaire ou réglementaire, les poursuites judiciaires et les catastrophes.

Le lecteur est prié de noter que la liste susmentionnée des facteurs importants susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Avant de prendre toute décision de placement, le lecteur est également incité à examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres facteurs. Toutes les déclarations prospectives peuvent être modifiées sans préavis et sont émises de bonne foi en date du présent rapport sans aucune responsabilité légale et le lecteur ne doit pas s'attendre à ce que ces déclarations soient mises à jour, complétées ou révisées en raison de nouveaux renseignements, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autres, à moins que la législation applicable prévoie une telle obligation.

TABLE DES MATIÈRES

FNB DE REVENU

FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes (DCU)	2
FNB Desjardins IR Actif obligations canadiennes trajectoire zéro émission nette (DRCU) (auparavant FNB Desjardins IR Actif obligations canadiennes faible en CO ₂)	6
FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme (DCS)	10
FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans (DCC)	14
FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans (DCG)	18
FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes (DCP)	22

FNB D' ACTIONS CANADIENNES

FNB Desjardins IR Canada trajectoire zéro émission nette (DRMC) (auparavant FNB Desjardins IR Indice Canada faible en CO ₂)	26
FNB Desjardins IR Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette (DRFC) (auparavant FNB Desjardins IR Canada multifacteurs faible en CO ₂)	31

FNB D' ACTIONS AMÉRICAINES

FNB Desjardins IR États-Unis trajectoire zéro émission nette (DRMU) (auparavant FNB Desjardins IR Indice États-Unis faible en CO ₂)	36
FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs trajectoire zéro émission nette (DRFU) (auparavant FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs faible en CO ₂)	41
FNB Desjardins SociétéTerre Actions américaines (DSAE)	46

FNB D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada trajectoire zéro émission nette (DRMD) (auparavant FNB Desjardins IR Indice Marchés développés ex-É.-U. ex-Canada faible en CO ₂)	51
FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette (DRFD) (auparavant FNB Desjardins IR Marchés développés ex-É.-U. ex-Canada multifacteurs faible en CO ₂)	56
FNB Desjardins IR Marchés émergents trajectoire zéro émission nette (DRME) (auparavant FNB Desjardins IR Indice Marchés émergents faible en CO ₂)	61
FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs trajectoire zéro émission nette (DRFE) (auparavant FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs faible en CO ₂)	66
FNB Desjardins IR Mondial multifacteurs sans réserves de combustibles fossiles (DRFG)	71

FNB D' INVESTISSEMENTS ALTERNATIFS

FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres (DANC)	76
FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers mondiaux (DAMG)	82

FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes (DCU)

ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds (le RIDRF) pour le FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DCU.

Le présent rapport comprend les sections suivantes :

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible de le faire et avant déduction des frais, le rendement d'un vaste indice d'obligations canadiennes. À l'heure actuelle, le FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes cherche à reproduire le rendement du Solactive Canadian Bond Universe TR Index, déduction faite des frais. Dans une conjoncture de marché normale, le FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes investira principalement dans des titres canadiens à revenu fixe de qualité supérieure émis sur le marché canadien, dont des obligations gouvernementales et quasi gouvernementales et des obligations de sociétés.

La stratégie de placement du FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille d'obligations ou d'autres titres choisis par le gestionnaire, équilibré périodiquement et qui reproduit étroitement l'exposition au marché de l'indice pertinent. Les titres qui seront choisis pour le portefeuille du FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes comporteront généralement des caractéristiques d'investissement globales, comme la solvabilité, le rendement et la durée jusqu'à l'échéance, semblables à celles de l'indice pertinent. Le gestionnaire prévoit rééquilibrer les titres détenus par le FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes à intervalles réguliers, afin de refléter les changements apportés à la composition et aux caractéristiques de l'indice pertinent.

Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de la période n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour la période se terminant le 30 juin 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	-0,46
Solactive Canadian Bond Universe TR Index	-0,46
Écart	0,00
Frais de gestion	-0,03
Autres facteurs divers	0,03

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

Événements récents

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), le gestionnaire du FNB a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DSP (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 30 juin 2024 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère ¹	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Caroline Bineau ²	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante
Marco Bouchard ³	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Jean-Pierre Duguay ⁴ , président	Saint-Lambert (Québec)	Administrateur de sociétés
Claude Caty ⁴	Anjou (Québec)	Administrateur de sociétés
Diane Fleurent ⁴	Verdun (Québec)	Administratrice de sociétés

¹ Fin de mandat en date du 31 mars 2024.

² Fin de mandat en date du 10 avril 2024.

³ Renouvellement de mandat pour trois ans en date du 10 avril 2024.

⁴ Nomination pour un mandat de trois ans en date du 13 juin 2024.

FNB DESJARDINS INDICE UNIVERS OBLIGATIONS CANADIENNES (DCU)

Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1^{er} février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

Opérations entre parties liées

Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DSP est le gestionnaire et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DSP est inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement dans les provinces suivantes : Québec, Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador. DGIA est désigné comme mandataire pour agir en tant que gestionnaire de portefeuille et est inscrit à ce titre dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada. DGIA est également inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DSP en échange de ses services. DSP rémunère DGIA pour ses activités de gestion de portefeuille.

DSP est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit :

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins ;
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement ;
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtiers apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre et les cinq dernières périodes, le cas échéant.

Actif net par part⁽¹⁾

	30 JUIN 2024 \$	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020 \$	31 DÉC. 2019 \$
DÉBUT DES OPÉRATIONS EN AVRIL 2017						
Actif net au début de la période	17,78	17,15	20,02	21,18	20,13	19,44
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Revenus	0,28	0,52	0,48	0,48	0,54	0,52
Gains (pertes) réalisés(e)s	-	(0,05)	(0,11)	(0,04)	0,31	(0,01)
Gains (pertes) non réalisés(e)s	(0,11)	0,88	(1,81)	(0,86)	1,21	(0,41)
Charges	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,02)	(0,02)	(0,02)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,16	1,34	(1,45)	(0,44)	2,04	0,08
Distributions :						
du revenu de placement (excluant les dividendes)	(0,24)	(0,46)	(0,43)	(0,44)	(1,23)	(0,08)
des dividendes	-	-	-	-	-	-
des gains en capital	-	-	-	-	(0,03)	-
remboursement de capital	-	-	(0,17)	(0,16)	(0,02)	(0,48)
Distributions totales⁽³⁾	(0,24)	(0,46)	(0,60)	(0,60)	(1,28)	(0,56)
Actif net à la fin de la période indiquée	17,46	17,78	17,15	20,02	21,18	20,13

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds doivent respecter les politiques et les procédures écrites du gestionnaire qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où le gestionnaire s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence du gestionnaire, d'un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille et ne tient compte d'aucune considération se rapportant au gestionnaire, à un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire de portefeuille sans influence autre que l'intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DSP a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	30 JUIN 2024 \$	31 DÉCEMBRE 2023 \$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	42 653	35 110

Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.

FNB DESJARDINS INDICE UNIVERS OBLIGATIONS CANADIENNES (DCU)

Ratios et données supplémentaires

	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	530 664	238 272	94 320	18 016	10 591	20 132
Nombre de parts en circulation	30 400 000	13 400 000	5 500 000	900 000	500 000	1 000 000
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	0,08	0,08	0,08	0,11	0,12	0,12
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	0,08	0,08	0,08	0,11	0,12	0,12
Ratio des frais d'opération (%) ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	22,91	20,23	26,16	25,69	24,31	19,81
Valeur liquidative par part (\$)	17,46	17,78	17,15	20,02	21,18	20,13
Cours de clôture (\$)	17,46	17,84	17,17	20,05	21,19	20,21

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DCU	0,07

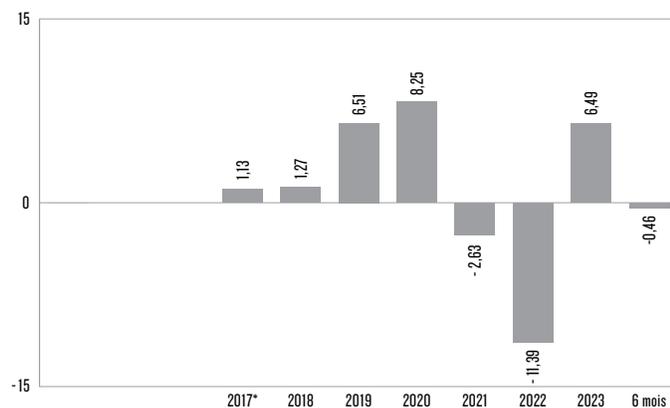
Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de la période présentée. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

Rendements annuels (%)



* Début des opérations le 3 avril 2017.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 30 juin 2024. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au www.FNBDesjardins.com.

Répartition de la valeur liquidative (%)

au 30 juin 2024

Répartition sectorielle

Gouvernement du Canada	45,2
Gouvernements et sociétés publiques des provinces	30,7
Sociétés	21,2
Municipalités et institutions parapubliques	1,8
Obligations supranationales	0,3
Obligations américaines	0,1
Obligations étrangères	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6

Répartition géographique

Canada	98,9
Autres pays*	0,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6

* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du FNB.

FNB DESJARDINS INDICE UNIVERS OBLIGATIONS CANADIENNES (DCU)

Les 25 positions principales (acheteur)* au 30 juin 2024

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Gouvernement du Canada, 0,500 %, 2025-09-01	1,9
2. Gouvernement du Canada, 1,250 %, 2030-06-01	1,7
3. Gouvernement du Canada, 2,000 %, 2051-12-01	1,6
4. Gouvernement du Canada, 1,500 %, 2031-06-01	1,6
5. Gouvernement du Canada, 0,500 %, 2030-12-01	1,4
6. Gouvernement du Canada, 0,250 %, 2026-03-01	1,3
7. Gouvernement du Canada, 3,000 %, 2034-06-01	1,2
8. Gouvernement du Canada, 4,000 %, 2029-03-01	1,2
9. Gouvernement du Canada, 1,500 %, 2031-12-01	1,2
10. Gouvernement du Canada, 4,000 %, 2026-05-01	1,1
11. Gouvernement du Canada, série E679, 1,500 %, 2026-06-01	1,0
12. Gouvernement du Canada, 1,750 %, 2053-12-01	0,9
13. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 118, 4,250 % 2034-03-15	0,9
14. Gouvernement du Canada, 2,000 %, 2032-06-01	0,9
15. Gouvernement du Canada, 1,000 %, 2026-09-01	0,9
16. Gouvernement du Canada, 3,250 %, 2033-12-01	0,9
17. Gouvernement du Canada, 4,500 %, 2026-02-01	0,9
18. Gouvernement du Canada, 3,250 %, 2028-09-01	0,9
19. Gouvernement du Canada, 2,500 %, 2032-12-01	0,8
20. Gouvernement du Canada, 3,500 %, 2025-08-01	0,8
21. Gouvernement du Canada, 4,500 %, 2025-11-01	0,8
22. Gouvernement du Canada, 2,750 %, 2055-12-01	0,8
23. Gouvernement du Canada, 2,750 %, 2033-06-01	0,7
24. Gouvernement du Canada, 3,500 %, 2028-03-01	0,7
25. Gouvernement du Canada, 1,250 %, 2027-03-01	0,7
Total	26,8

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le www.FNBDesjardins.com ; ou
- par courriel en écrivant au FNInfo@desjardins.com ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins
2, Complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

L'indice Solactive Canadian Bond Universe TR Index est calculé et publié par Solactive AG, qui fait de son mieux pour s'assurer que l'indice Solactive Canadian Bond Universe TR Index est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers le gestionnaire ou le FNB Desjardins applicable, Solactive AG n'est pas tenue de signaler les erreurs dans l'indice Solactive Canadian Bond Universe TR Index à des tiers, notamment les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers des FNB Desjardins. Ni la publication de l'indice Solactive Canadian Bond Universe TR Index par Solactive AG, ni l'octroi de licence à l'égard de cet indice ou de la marque de commerce de l'indice pertinent aux fins de son utilisation dans le cadre du FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes ne constituent une recommandation de Solactive AG d'investir des capitaux dans l'instrument financier en question, pas plus qu'ils ne représentent d'aucune façon une garantie ou un avis de Solactive AG relativement à un placement dans ce FNB Desjardins.

FNB Desjardins IR Actif obligations canadiennes trajectoire zéro émission nette (DRCU)

(auparavant FNB Desjardins IR Actif obligations canadiennes faible en CO₂)

ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds (le RIDRF) pour le FNB Desjardins IR Actif obligations canadiennes trajectoire zéro émission nette (auparavant FNB Desjardins IR Actif obligations canadiennes faible en CO₂) (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DRCU.

Le présent rapport comprend les sections suivantes :

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins IR Actif obligations canadiennes trajectoire zéro émission nette vise à obtenir un rendement total sous forme de revenu et de plus-value du capital à long terme, en investissant de manière active principalement dans des titres de créance émis par les gouvernements du Canada, des agences gouvernementales et des sociétés respectant les normes ESG préétablies, tout en réduisant progressivement les émissions financées du portefeuille.

Le gestionnaire gèrera activement le portefeuille du FNB Desjardins IR Actif obligations canadiennes trajectoire zéro émission nette en choisissant des émetteurs ayant une méthode de placement responsable et qui respectent des normes ESG préétablies de manière à constituer une liste de titres dans lesquels il sera possible d'investir. Une « méthode de placement responsable » intègre les enjeux ESG au choix des placements et aux pratiques de gestion. Le gestionnaire choisira les titres de sociétés canadiennes, des gouvernements du Canada, des provinces ou des territoires canadiens et d'organismes de ces gouvernements ou de municipalités. Lorsqu'il choisit les titres à inclure dans le portefeuille du FNB, le gestionnaire prend également en considération le risque et les occasions liés au carbone en visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de portées 1, 2 et 3 en suivant une trajectoire graduelle et constante en vue d'atteindre un objectif intermédiaire de réduction de 50 % d'ici 2030, ou vers cette date et, ultimement, en vue d'atteindre une cible de zéro émission nette d'ici 2050, ou vers cette date, par rapport à l'année de référence 2020. Afin d'atteindre la cible de zéro émission nette, le FNB réduira ses émissions financées absolues soit en travaillant de concert avec les émetteurs pour réduire son empreinte carbone, soit en augmentant l'allocation à d'autres sociétés comparables dont les émissions sont plus faibles.

Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de la période n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour la période se terminant le 30 juin 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	-0,09
FTSE Canada Universe Bond Index (indice de marché)	-0,38
Écart	0,29
Frais de gestion	-0,17
Autres facteurs divers	0,46

Facteurs positifs expliquant la performance relative

La valeur ajoutée s'explique essentiellement par la surpondération du portefeuille aux titres de sociétés par rapport à son indice de référence. Cette classe d'actifs a surclassé les titres gouvernementaux, quel que soit le terme choisi. L'exposition notable au secteur bancaire fut un grand catalyseur de la valeur ajoutée au niveau de la répartition sectorielle. La durée, gérée de manière tactique, a aussi contribué de façon positive au rendement au cours du premier trimestre, alors que le positionnement du portefeuille sur la courbe des taux d'intérêt a contribué au rendement seulement au deuxième trimestre. Cet apport favorable est dû à la réduction du taux directeur de la Banque du Canada en juin dernier. Cette première baisse depuis le début de la pandémie en 2020 tend à normaliser la courbe de taux d'intérêt.

Analyse ESG

À la fin du semestre, les obligations vertes, durables et sociales comptaient pour une pondération de 8,5 % au sein du portefeuille, soit une pondération égale à celle du semestre précédent.

Rappelons que le gestionnaire de portefeuille tient également compte des risques liés aux changements climatiques au moment de la sélection des émetteurs. Au cours du premier trimestre, l'empreinte carbone du portefeuille était nettement inférieure à l'empreinte moyenne des sociétés au sein de l'indice obligataire de sociétés FTSE Canada.

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

FNB DESJARDINS IR ACTIF OBLIGATIONS CANADIENNES TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRCU) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR ACTIF OBLIGATIONS CANADIENNES FAIBLE EN CO₂)

Événements récents

Comité d'examen indépendant

Conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (le Règlement 81-107), le gestionnaire du FNB a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DSP (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 30 juin 2024 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère ¹	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Caroline Bineau ²	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante
Marco Bouchard ³	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Jean-Pierre Duguay ⁴ , président	Saint-Lambert (Québec)	Administrateur de sociétés
Claude Caty ⁴	Anjou (Québec)	Administrateur de sociétés
Diane Fleurent ⁴	Verdun (Québec)	Administratrice de sociétés

¹ Fin de mandat en date du 31 mars 2024.

² Fin de mandat en date du 10 avril 2024.

³ Renouvellement de mandat pour trois ans en date du 10 avril 2024.

⁴ Nomination pour un mandat de trois ans en date du 13 juin 2024.

Changement de l'objectif de placement et des stratégies de placement

Le 15 septembre 2023, les objectifs et stratégies de placement du FNB ont été modifiés. Le FNB a également changé de nom pour refléter son nouvel objectif de placement. Pour plus de détails sur la modification approuvée, voir la modification No. 1 datée du 15 septembre 2023 au prospectus des FNB daté du 27 juillet 2023 disponible sur www.sedarplus.ca et www.FNBDesjardins.com.

Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1^{er} février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

Opérations entre parties liées

Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DSP est le gestionnaire et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DSP est inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement dans les provinces suivantes : Québec, Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador. DGIA est désigné comme mandataire pour agir en tant que gestionnaire de portefeuille et est inscrit à ce titre dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada. DGIA est également inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un

gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DSP en échange de ses services. DSP rémunère DGIA pour ses activités de gestion de portefeuille.

DSP est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit :

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins ;
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement ;
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtiers apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds doivent respecter les politiques et les procédures écrites du gestionnaire qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où le gestionnaire s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence du gestionnaire, d'un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille et ne tient compte d'aucune considération se rapportant au gestionnaire, à un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire de portefeuille sans influence autre que l'intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DSP a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	30 JUIN 2024	31 DÉCEMBRE 2023
	\$	\$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	9 704	24 391

Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.

FNB DESJARDINS IR ACTIF OBLIGATIONS CANADIENNES TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRCU)
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR ACTIF OBLIGATIONS CANADIENNES FAIBLE EN CO₂)

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre et les cinq dernières périodes, le cas échéant.

Actif net par part⁽¹⁾

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN SEPTEMBRE 2018	30 JUIN 2024 \$	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020 \$	31 DÉC. 2019 \$
Actif net au début de la période	18,58	17,88	20,97	22,21	21,02	20,23
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Revenus	0,33	0,57	0,49	0,49	0,54	0,55
Gains (pertes) réalisés(e)s	(0,24)	(0,74)	(1,00)	(0,14)	0,61	0,25
Gains (pertes) non réalisés(e)s	(0,07)	1,38	(1,80)	(0,89)	0,69	0,26
Charges	(0,04)	(0,07)	(0,08)	(0,09)	(0,09)	(0,09)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	(0,02)	1,14	(2,39)	(0,63)	1,75	0,97
Distributions :						
du revenu de placement (excluant les dividendes)	(0,26)	(0,49)	(0,41)	(0,41)	(0,42)	(1,01)
des dividendes	—	—	—	—	—	—
des gains en capital	—	—	—	—	(0,43)	(0,07)
remboursement de capital	—	—	(0,19)	(0,19)	—	(0,01)
Distributions totales⁽³⁾	(0,26)	(0,49)	(0,60)	(0,60)	(0,85)	(1,09)
Actif net à la fin de la période indiquée	18,29	18,58	17,88	20,97	22,21	21,02

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

Ratios et données supplémentaires

	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	42 077	42 724	35 758	46 130	44 422	35 737
Nombre de parts en circulation	2 300 000	2 300 000	2 000 000	2 200 000	2 000 000	1 700 000
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	0,41	0,40	0,40	0,41	0,42	0,41
Ratio des frais de gestion avant renonciations ou prises en charge (%)	0,41	0,40	0,40	0,41	0,42	0,41
Ratio des frais d'opération (%) ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	75,81	69,94	119,43	87,99	107,51	85,96
Valeur liquidative par part (\$)	18,29	18,58	17,88	20,97	22,21	21,02
Cours de clôture (\$)	18,29	18,58	17,91	21,02	22,17	21,08

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DRCU	0,35

Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

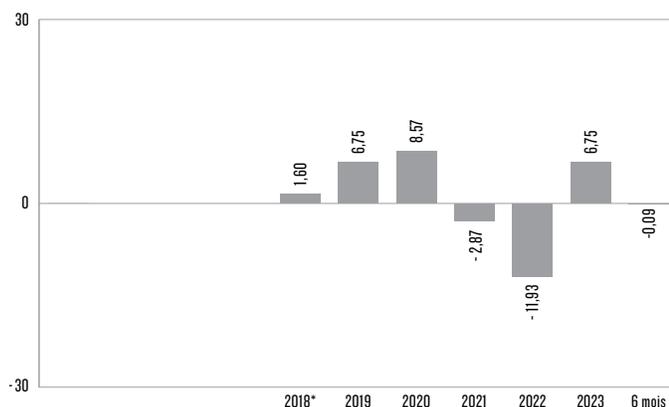
Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de la période présentée. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

FNB DESJARDINS IR ACTIF OBLIGATIONS CANADIENNES TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRCU) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR ACTIF OBLIGATIONS CANADIENNES FAIBLE EN CO₂)

Rendements annuels (%)



* Début des opérations le 27 septembre 2018.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 30 juin 2024. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au www.FNBDesjardins.com.

Répartition de la valeur liquidative (%)

au 30 juin 2024

Répartition sectorielle

Sociétés	43,4
Gouvernement du Canada	27,2
Gouvernements et sociétés publiques des provinces	27,1
Municipalités et institutions parapubliques	1,4
Titres du marché monétaire canadien	0,2
Obligations étrangères	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6

Répartition géographique

Canada	99,3
Autres pays*	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6

* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du FNB.

Les 25 positions principales (acheteur)*

au 30 juin 2024

% DE LA
VALEUR LIQUIDATIVE

1. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 98 1,250 %, 2026-06-15	7,0
2. Gouvernement du Canada, 2,000 %, 2032-06-01	4,9
3. Province de Québec, 3,600 %, 2033-09-01	3,7
4. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 102 1,100 %, 2026-12-15	3,7
5. Province de l'Ontario, 4,150 %, 2034-06-02	3,7
6. Gouvernement du Canada, 3,250 %, 2033-12-01	2,7
7. Gouvernement du Canada, 3,000 %, 2034-06-01	2,1
8. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 77 2,350 %, 2027-06-15	2,1
9. Banque Royale du Canada, 5,235 %, 2026-11-02	1,9
10. Province de Québec, 3,500 %, 2045-12-01	1,8
11. Banque Royale du Canada, 2,328 %, 2027-01-28	1,6
12. Province de la Colombie-Britannique, 4,700 %, 2037-06-18	1,6
13. Banque de Montréal, 3,650 %, 2027-04-01	1,6
14. Province de l'Ontario, 4,650 %, 2041-06-02	1,5
15. Province de l'Ontario, 4,600 %, 2039-06-02	1,4
16. Province de Québec, 3,500 %, 2048-12-01	1,3
17. Banque Toronto-Dominion, 2,260 %, 2027-01-07	1,3
18. Banque Toronto-Dominion, 5,491 %, 2028-09-08	1,2
19. Banque Scotia, 5,500 %, 2026-05-08	1,2
20. Banque Canadienne Impériale de Commerce 2,250 %, 2027-01-07	1,2
21. Province de l'Ontario, 4,700 %, 2037-06-02	1,2
22. Province de l'Ontario, 3,500 %, 2043-06-02	1,1
23. Province de l'Ontario, 2,900 %, 2049-06-02	1,0
24. Gouvernement du Canada, 1,750 %, 2053-12-01	1,0
25. Gouvernement du Canada, 3,000 %, 2026-04-01	1,0
Total	52,8

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le www.FNBDesjardins.com ; ou
- par courriel en écrivant au FNInfo@desjardins.com ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins
2, Complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

L'indice FTSE Canada Universe Bond Index est calculé et publié par FTSE Canada.

FTSE Global Debt Capital Markets Inc. (FTSE GDCM), FTSE International Limited (FTSE) et les entreprises du London Stock Exchange Group (la Bourse, collectivement avec FTSE GDCM et FTSE sont les « concédants de licence »). Aucun concédant de licence ne garantit ni ne cautionne, de quelque manière que ce soit, expressément ou tacitement, les résultats qui seront obtenus à la suite de l'utilisation de l'indice FTSE Canada Universe Bond Index (l'indice) et/ou le niveau de l'indice à un moment particulier, un jour particulier ou autre. L'indice est compilé et calculé par FTSE GDCM et tous les droits d'auteur sur les valeurs et les composantes de l'indice sont dévolus à FTSE GDCM. Aucun concédant de licence n'est responsable (que ce soit en raison d'un acte de négligence ou autrement) des erreurs dans l'indice et aucun concédant de licence n'est obligé d'informer toute personne des erreurs contenues dans celui-ci.

FTSE® est une marque déposée de FTSE International Limited et est utilisé sous licence par FTSE GDCM.

FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme (DCS)

ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds (le RIDRF) pour le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DCS.

Le présent rapport comprend les sections suivantes :

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible de le faire et avant déduction des frais, le rendement d'un vaste indice d'obligations canadiennes ayant une échéance moyenne à court terme. À l'heure actuelle, le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme cherche à reproduire le rendement du Solactive Short-Term Canadian Bond Universe TR Index, déduction faite des frais. Dans une conjoncture de marché normale, le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme investira principalement dans des titres canadiens à revenu fixe de qualité supérieure à court terme émis sur le marché canadien, dont des obligations gouvernementales et quasi gouvernementales et des obligations de sociétés à court terme.

La stratégie de placement du FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille équilibré périodiquement d'obligations ou d'autres titres choisis par le gestionnaire qui reproduit étroitement l'exposition au marché de l'indice pertinent. Les titres qui seront choisis pour le portefeuille du FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme comporteront généralement des caractéristiques d'investissement globales, comme la solvabilité, le rendement et la durée jusqu'à l'échéance, semblables à celles de l'indice pertinent. Le gestionnaire prévoit rééquilibrer les titres détenus par le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme à intervalles réguliers, afin de refléter les changements apportés à la composition et aux caractéristiques de l'indice pertinent.

Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de la période n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour la période se terminant le 30 juin 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	1,55
Solactive Short-Term Canadian Bond Universe TR Index	1,55
Écart	0,00
Frais de gestion	-0,03
Autres facteurs divers	0,03

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

Événements récents

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), le gestionnaire du FNB a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DSP (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 30 juin 2024 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère ¹	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Caroline Bineau ²	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante
Marco Bouchard ³	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Jean-Pierre Duguay ⁴ , président	Saint-Lambert (Québec)	Administrateur de sociétés
Claude Caty ⁴	Anjou (Québec)	Administrateur de sociétés
Diane Fleurent ⁴	Verdun (Québec)	Administratrice de sociétés

¹ Fin de mandat en date du 31 mars 2024.

² Fin de mandat en date du 10 avril 2024.

³ Renouvellement de mandat pour trois ans en date du 10 avril 2024.

⁴ Nomination pour un mandat de trois ans en date du 13 juin 2024.

FNB DESJARDINS INDICE OBLIGATIONS CANADIENNES À COURT TERME (DCS)

Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1^{er} février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

Opérations entre parties liées

Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DSP est le gestionnaire et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DSP est inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement dans les provinces suivantes : Québec, Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador. DGIA est désigné comme mandataire pour agir en tant que gestionnaire de portefeuille et est inscrit à ce titre dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada. DGIA est également inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DSP en échange de ses services. DSP rémunère DGIA pour ses activités de gestion de portefeuille.

DSP est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit :

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins ;
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement ;
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtiers apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds doivent respecter les politiques et les procédures écrites du gestionnaire qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où le gestionnaire s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence du gestionnaire, d'un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille et ne tient compte d'aucune considération se rapportant au gestionnaire, à un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire de portefeuille sans influence autre que l'intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DSP a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	30 JUIN 2024 \$	31 DÉCEMBRE 2023 \$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	355	1 366

Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre et les cinq dernières périodes, le cas échéant.

Actif net par part⁽¹⁾

	30 JUIN 2024 \$	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020 \$	31 DÉC. 2019 \$
DÉBUT DES OPÉRATIONS EN AVRIL 2017						
Actif net au début de la période	18,43	18,01	19,22	19,90	19,43	19,36
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Revenus	0,25	0,45	0,39	0,39	0,45	0,47
Gains (pertes) réalisés(e)s	(0,11)	(0,50)	(0,59)	0,04	0,04	(0,07)
Gains (pertes) non réalisés(e)s	0,16	0,83	(0,53)	(0,60)	0,45	0,14
Charges	(0,01)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,02)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,29	0,76	(0,75)	(0,19)	0,92	0,52
Distributions :						
du revenu de placement (excluant les dividendes)	(0,21)	(0,46)	(0,38)	(0,37)	(0,43)	(0,44)
des dividendes	-	-	-	-	-	-
des gains en capital	-	-	-	-	-	-
remboursement de capital	-	-	(0,10)	(0,11)	(0,05)	(0,04)
Distributions totales⁽³⁾	(0,21)	(0,46)	(0,48)	(0,48)	(0,48)	(0,48)
Actif net à la fin de la période indiquée	18,50	18,43	18,01	19,22	19,90	19,43

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

FNB DESJARDINS INDICE OBLIGATIONS CANADIENNES À COURT TERME (DCS)

Ratios et données supplémentaires

	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	11 100	11 058	16 212	19 224	17 911	15 542
Nombre de parts en circulation	600 000	600 000	900 000	1 000 000	900 000	800 000
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	0,08	0,08	0,08	0,10	0,11	0,11
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	0,08	0,08	0,08	0,10	0,11	0,11
Ratio des frais d'opération (%) ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	35,70	46,26	74,37	31,02	36,14	32,66
Valeur liquidative par part (\$)	18,50	18,43	18,01	19,22	19,90	19,43
Cours de clôture (\$)	18,50	18,44	18,02	19,24	19,93	19,47

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DCS	0,07

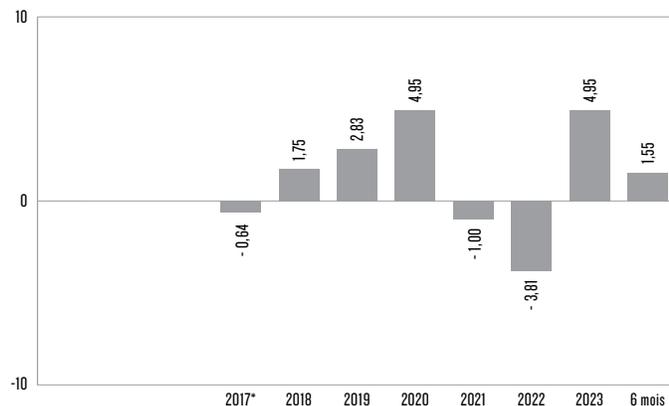
Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de la période présentée. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

Rendements annuels (%)



* Début des opérations le 3 avril 2017.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 30 juin 2024. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au www.FNBDesjardins.com.

Répartition de la valeur liquidative (%)

au 30 juin 2024

Répartition sectorielle

Gouvernement du Canada	49,9
Sociétés	28,9
Gouvernements et sociétés publiques des provinces	19,0
Municipalités et institutions parapubliques	1,3
Obligations supranationales	0,1
Obligations américaines	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,7

Répartition géographique

Canada	99,1
Autres pays*	0,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,7

* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du FNB.

FNB DESJARDINS INDICE OBLIGATIONS CANADIENNES À COURT TERME (DCS)

Les 25 positions principales (acheteur)* au 30 juin 2024

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Gouvernement du Canada, 0,500 %, 2025-09-01	4,9
2. Gouvernement du Canada, 4,000 %, 2029-03-01	3,0
3. Gouvernement du Canada, 0,250 %, 2026-03-01	3,0
4. Gouvernement du Canada, 4,500 %, 2026-02-01	2,3
5. Gouvernement du Canada, 3,250 %, 2028-09-01	2,2
6. Gouvernement du Canada, 1,250 %, 2027-03-01	2,2
7. Gouvernement du Canada, 4,000 %, 2026-05-01	2,0
8. Gouvernement du Canada, 1,000 %, 2026-09-01	1,9
9. Gouvernement du Canada, 3,500 %, 2028-03-01	1,9
10. Gouvernement du Canada, 3,500 %, 2025-08-01	1,8
11. Gouvernement du Canada, 2,750 %, 2027-09-01	1,7
12. Gouvernement du Canada, 3,000 %, 2025-10-01	1,7
13. Gouvernement du Canada, 2,250 %, 2025-06-01	1,4
14. Gouvernement du Canada, 2,000 %, 2028-06-01	1,4
15. Province de l'Ontario, 2,600 %, 2025-06-02	1,3
16. Gouvernement du Canada, série E679, 1,500 %, 2026-06-01	1,3
17. Gouvernement du Canada, 1,000 %, 2027-06-01	1,3
18. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 110 3,600 %, 2027-12-15	1,3
19. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 67 1,950 %, 2025-12-15	1,2
20. Province de l'Ontario, 2,600 %, 2027-06-02	1,2
21. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 117 4,250 %, 2028-12-15	1,2
22. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 77 2,350 %, 2027-06-15	1,1
23. Province de l'Ontario, 1,750 %, 2025-09-08	1,1
24. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 93 0,950 %, 2025-06-15	1,0
25. Province de Québec, 2,750 %, 2025-09-01	1,0
Total	44,4

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le www.FNBDesjardins.com ; ou
- par courriel en écrivant au FNBInfo@desjardins.com ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins
2, Complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

L'indice Solactive Short-Term Canadian Bond Universe TR Index est calculé et publié par Solactive AG, qui fait de son mieux pour s'assurer que l'indice Solactive Short-Term Canadian Bond Universe TR Index est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers le gestionnaire ou le FNB Desjardins applicable, Solactive AG n'est pas tenue de signaler les erreurs dans l'indice Solactive Short-Term Canadian Bond Universe TR Index à des tiers, notamment les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers des FNB Desjardins. Ni la publication de l'indice Solactive Short-Term Canadian Bond Universe TR Index par Solactive AG, ni l'octroi de licences à l'égard de cet indice ou de la marque de commerce de l'indice pertinent aux fins de leur utilisation dans le cadre du FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme ne constituent une recommandation de Solactive AG d'investir des capitaux dans l'instrument financier en question, pas plus qu'ils ne représentent d'aucune façon une garantie ou un avis de Solactive AG relativement à un placement dans ce FNB Desjardins.

FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans (DCC)

ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds (le RIDRF) pour le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DCC.

Le présent rapport comprend les sections suivantes :

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible de le faire et avant déduction des frais, le rendement d'un indice d'obligations de sociétés canadiennes à court terme diversifiées, lequel indice est divisé en cinq groupes ayant des échéances échelonnées. À l'heure actuelle, le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans cherche à reproduire le rendement du Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Corporate Bond TR Index, déduction faite des frais. Dans une conjoncture de marché normale, le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans investira principalement dans des obligations de sociétés émises sur le marché canadien qui ont une durée effective jusqu'à l'échéance allant d'un à six ans.

La stratégie de placement du FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille équilibré périodiquement d'obligations ou d'autres titres choisis par le gestionnaire qui reproduit étroitement l'exposition au marché de l'indice pertinent. Les titres qui seront choisis pour le portefeuille du FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans comporteront généralement des caractéristiques d'investissement globales, comme la solvabilité, le rendement et la durée jusqu'à l'échéance, semblables à celles de l'indice pertinent. Le gestionnaire prévoit rééquilibrer les titres détenus par le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans à intervalles réguliers, afin de refléter les changements apportés à la composition et aux caractéristiques de l'indice pertinent.

Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de la période n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour la période se terminant le 30 juin 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	1,94
Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Corporate Bond TR Index	1,87
Écart	0,07
Frais de gestion	-0,07
Autres facteurs divers	0,14

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

Événements récents

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), le gestionnaire du FNB a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DSP (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 30 juin 2024 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère ¹	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Caroline Bineau ²	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante
Marco Bouchard ³	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Jean-Pierre Duguay ⁴ , président	Saint-Lambert (Québec)	Administrateur de sociétés
Claude Caty ⁴	Anjou (Québec)	Administrateur de sociétés
Diane Fleurent ⁴	Verdun (Québec)	Administratrice de sociétés

¹ Fin de mandat en date du 31 mars 2024.

² Fin de mandat en date du 10 avril 2024.

³ Renouvellement de mandat pour trois ans en date du 10 avril 2024.

⁴ Nomination pour un mandat de trois ans en date du 13 juin 2024.

FNB DESJARDINS INDICE OBLIGATIONS CANADIENNES DE SOCIÉTÉS ÉCHELONNÉES 1-5 ANS (DCC)

Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1^{er} février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

Opérations entre parties liées

Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DSP est le gestionnaire et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DSP est inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement dans les provinces suivantes : Québec, Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador. DGIA est désigné comme mandataire pour agir en tant que gestionnaire de portefeuille et est inscrit à ce titre dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada. DGIA est également inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DSP en échange de ses services. DSP rémunère DGIA pour ses activités de gestion de portefeuille.

DSP est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit :

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins ;
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement ;
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtiers apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre et les cinq dernières périodes, le cas échéant.

Actif net par part⁽¹⁾

	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
DÉBUT DES OPÉRATIONS EN AVRIL 2017						
Actif net au début de la période	18,25	17,64	19,18	19,98	19,37	19,09
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Revenus	0,31	0,60	0,59	0,66	0,63	0,65
Gains (pertes) réalisé(e)s	(0,38)	(0,57)	(0,72)	(0,37)	0,31	(0,19)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,42	1,22	(0,86)	(0,48)	0,28	0,48
Charges	(0,02)	(0,03)	(0,03)	(0,05)	(0,06)	(0,06)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,33	1,22	(1,02)	(0,24)	1,16	0,88
Distributions :						
du revenu de placement (excluant les dividendes)	(0,27)	(0,55)	(0,56)	(0,59)	(0,59)	(0,88)
des dividendes	—	—	—	—	—	—
des gains en capital	—	—	—	—	—	—
remboursement de capital	—	—	(0,04)	(0,01)	(0,01)	(0,03)
Distributions totales⁽³⁾	(0,27)	(0,55)	(0,60)	(0,60)	(0,60)	(0,91)
Actif net à la fin de la période indiquée	18,33	18,25	17,64	19,18	19,98	19,37

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds doivent respecter les politiques et les procédures écrites du gestionnaire qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où le gestionnaire s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence du gestionnaire, d'un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille et ne tient compte d'aucune considération se rapportant au gestionnaire, à un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire de portefeuille sans influence autre que l'intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DSP a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	30 JUIN 2024	31 DÉCEMBRE 2023
	\$	\$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	(1 765)	55

Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.

FNB DESJARDINS INDICE OBLIGATIONS CANADIENNES DE SOCIÉTÉS ÉCHELONNÉES 1-5 ANS (DCC)

Ratios et données supplémentaires

	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	6 416	9 125	7 058	9 591	15 987	9 687
Nombre de parts en circulation	350 000	500 000	400 000	500 000	800 000	500 000
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	0,17	0,17	0,17	0,27	0,29	0,30
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	0,17	0,17	0,17	0,27	0,29	0,30
Ratio des frais d'opération (%) ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	21,51	50,66	27,61	25,66	29,86	19,87
Valeur liquidative par part (\$)	18,33	18,25	17,64	19,18	19,98	19,37
Cours de clôture (\$)	18,32	18,27	17,65	19,18	20,03	19,40

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DCC	0,15

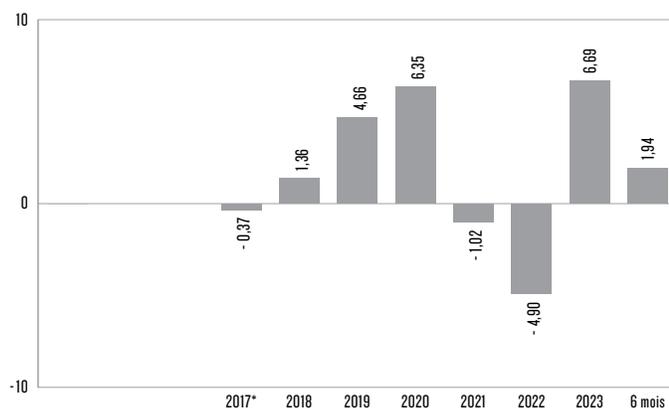
Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de la période présentée. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

Rendements annuels (%)



* Début des opérations le 3 avril 2017.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 30 juin 2024. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au www.FNBDesjardins.com.

Répartition de la valeur liquidative (%)

au 30 juin 2024

Répartition sectorielle

Sociétés	95,8
Gouvernements et sociétés publiques des provinces	3,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,1

Répartition géographique

Canada	98,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,1

FNB DESJARDINS INDICE OBLIGATIONS CANADIENNES DE SOCIÉTÉS ÉCHELONNÉES 1-5 ANS (DCC)

Les 25 positions principales (acheteur)* au 30 juin 2024

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Bell Canada, série M62, 5,250 %, 2029-03-15	2,1
2. Bell Canada, série M48, 3,800 %, 2028-08-21	2,0
3. Hydro One, 3,930 %, 2029-11-30	1,9
4. Banque de Montréal, 3,190 %, 2028-03-01	1,9
5. Fédération des caisses Desjardins du Québec 5,035 %, taux variable à partir du 2027-08-23, 2032-08-23	1,9
6. Banque Royale du Canada, 1,833 %, 2028-07-31	1,9
7. Banque Toronto-Dominion, 4,859 % taux variable à partir du 2026-03-04, 2031-03-04	1,6
8. Bell Canada, série M58, 4,550 %, 2030-02-09	1,6
9. TransCanada PipeLines, 5,277 %, 2030-07-15	1,6
10. Rogers Communications, 4,400 %, 2028-11-02	1,6
11. Bell Canada, série M50, 2,900 %, 2029-09-10	1,4
12. Brookfield Infrastructure Finance, série 6, 4,193 %, 2028-09-11	1,4
13. Bell Canada, série M41, 3,550 %, 2026-03-02	1,3
14. Fiducie de placement immobilier Granite série 7, 6,074 %, 2029-04-12	1,2
15. Enbridge, 3,200 %, 2027-06-08	1,2
16. Financière Sun Life, 2,460 % taux variable à partir du 2026-11-18, 2031-11-18	1,2
17. Enbridge Pipelines, 3,450 %, 2025-09-29	1,2
18. Fonds de placement immobilier SmartCentres série U, 3,526 %, 2029-12-20	1,2
19. Banque Toronto-Dominion, 1,888 %, 2028-03-08	1,2
20. Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,1
21. TELUS, série CZ, 2,750 %, 2026-07-08	1,1
22. CGI, 2,100 %, 2028-09-18	1,1
23. Enbridge, 2,990 %, 2029-10-03	1,1
24. Financière Manuvie, 2,818 % taux variable à partir du 2030-05-13, 2035-05-13	1,0
25. Bell Canada, série M52, 2,500 %, 2030-05-14	1,0
Total	35,8

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le www.FNBDesjardins.com ; ou
- par courriel en écrivant au FNInfo@desjardins.com ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins
2, Complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

L'indice Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Corporate Bond TR Index est calculé et publié par Solactive AG, qui fait de son mieux pour s'assurer que l'indice Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Corporate Bond TR Index est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers le gestionnaire ou le FNB Desjardins applicable, Solactive AG n'est pas tenue de signaler les erreurs dans l'indice Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Corporate Bond TR Index à des tiers, notamment les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers des FNB Desjardins. Ni la publication de l'indice Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Corporate Bond TR Index par Solactive AG, ni l'octroi de licences à l'égard de cet indice ou de la marque de commerce de l'indice pertinent aux fins de leur utilisation dans le cadre du FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans ne constituent une recommandation de Solactive AG d'investir des capitaux dans l'instrument financier en question, pas plus qu'ils ne représentent d'aucune façon une garantie ou un avis de Solactive AG relativement à un placement dans ce FNB Desjardins.

FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans (DCG)

ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds (le RIDRF) pour le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DCG.

Le présent rapport comprend les sections suivantes :

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible de le faire et avant déduction des frais, le rendement d'un indice d'obligations gouvernementales canadiennes à court terme choisies, lequel indice est divisé en cinq groupes ayant des échéances échelonnées. À l'heure actuelle, le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans cherche à reproduire le rendement du Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Government Bond TR Index, déduction faite des frais. Dans une conjoncture de marché normale, le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans investira principalement dans des obligations de qualité supérieure émises sur le marché canadien qui ont une durée effective jusqu'à l'échéance allant d'un à six ans.

La stratégie de placement du FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille équilibré périodiquement d'obligations ou d'autres titres choisis par le gestionnaire qui reproduit étroitement l'exposition au marché de l'indice pertinent. Les titres qui seront choisis pour le portefeuille du FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans comporteront généralement des caractéristiques d'investissement globales, comme la solvabilité, le rendement et la durée jusqu'à l'échéance, semblables à celles de l'indice pertinent. Le gestionnaire prévoit rééquilibrer les titres détenus par le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans à intervalles réguliers, afin de refléter les changements apportés à la composition et aux caractéristiques de l'indice pertinent.

Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de la période n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour la période se terminant le 30 juin 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	0,96
Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Government Bond TR Index	1,04
Écart	-0,08
Frais de gestion	-0,06
Autres facteurs divers	-0,02

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

Événements récents

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), le gestionnaire du FNB a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DSP (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 30 juin 2024 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère ¹	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Caroline Bineau ²	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante
Marco Bouchard ³	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Jean-Pierre Duguay ⁴ , président	Saint-Lambert (Québec)	Administrateur de sociétés
Claude Caty ⁴	Anjou (Québec)	Administrateur de sociétés
Diane Fleurent ⁴	Verdun (Québec)	Administratrice de sociétés

¹ Fin de mandat en date du 31 mars 2024.

² Fin de mandat en date du 10 avril 2024.

³ Renouvellement de mandat pour trois ans en date du 10 avril 2024.

⁴ Nomination pour un mandat de trois ans en date du 13 juin 2024.

FNB DESJARDINS INDICE OBLIGATIONS CANADIENNES GOUVERNEMENTALES ÉCHELONNÉES 1-5 ANS (DCG)

Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1^{er} février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

Opérations entre parties liées

Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DSP est le gestionnaire et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DSP est inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement dans les provinces suivantes : Québec, Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador. DGIA est désigné comme mandataire pour agir en tant que gestionnaire de portefeuille et est inscrit à ce titre dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada. DGIA est également inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DSP en échange de ses services. DSP rémunère DGIA pour ses activités de gestion de portefeuille.

DSP est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit :

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins ;
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement ;
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtiers apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds doivent respecter les politiques et les procédures écrites du gestionnaire qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où le gestionnaire s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence du gestionnaire, d'un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille et ne tient compte d'aucune considération se rapportant au gestionnaire, à un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire de portefeuille sans influence autre que l'intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DSP a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	30 JUIN 2024 \$	31 DÉCEMBRE 2023 \$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	9 241	16 289

Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre et les cinq dernières périodes, le cas échéant.

Actif net par part⁽¹⁾

	30 JUIN 2024 \$	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020 \$	31 DÉC. 2019 \$
DÉBUT DES OPÉRATIONS EN AVRIL 2017						
Actif net au début de la période	17,85	17,41	18,75	19,49	19,09	19,12
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Revenus	0,22	0,46	0,48	0,49	0,53	0,60
Gains (pertes) réalisé(e)s	-	(0,20)	(1,40)	(0,10)	(0,08)	(0,11)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	(0,03)	0,93	(0,28)	(0,65)	0,39	0,09
Charges	(0,01)	(0,02)	(0,03)	(0,03)	(0,03)	(0,04)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,18	1,17	(1,23)	(0,29)	0,81	0,54
Distributions :						
du revenu de placement (excluant les dividendes)	(0,19)	(0,39)	(0,49)	(0,46)	(0,49)	(0,56)
des dividendes	-	-	-	-	-	-
des gains en capital	-	-	-	-	-	-
remboursement de capital	-	-	-	(0,02)	(0,11)	(0,04)
Distributions totales⁽³⁾	(0,19)	(0,39)	(0,49)	(0,48)	(0,60)	(0,60)
Actif net à la fin de la période indiquée	17,83	17,85	17,41	18,75	19,49	19,09

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

FNB DESJARDINS INDICE OBLIGATIONS CANADIENNES GOUVERNEMENTALES ÉCHELONNÉES 1-5 ANS (DCG)

Ratios et données supplémentaires

	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	79 796	70 502	18 286	49 675	45 800	23 858
Nombre de parts en circulation	4 475 000	3 950 000	1 050 000	2 650 000	2 350 000	1 250 000
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	0,14	0,14	0,14	0,17	0,18	0,18
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	0,14	0,14	0,14	0,17	0,18	0,18
Ratio des frais d'opération (%) ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	6,72	34,66	46,39	40,21	37,09	21,04
Valeur liquidative par part (\$)	17,83	17,85	17,41	18,75	19,49	19,09
Cours de clôture (\$)	17,83	17,85	17,42	18,76	19,50	19,10

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DCG	0,12

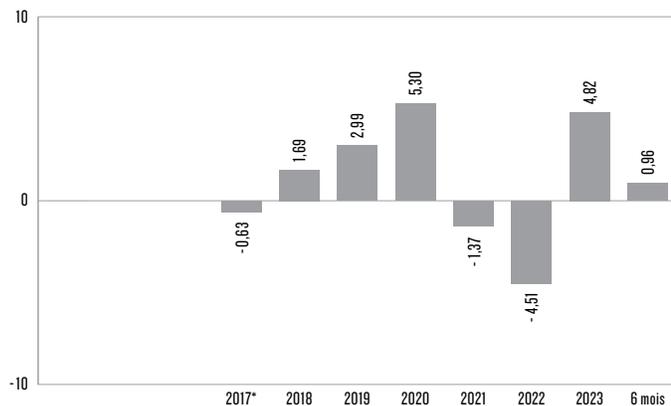
Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de la période présentée. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

Rendements annuels (%)



* Début des opérations le 3 avril 2017.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 30 juin 2024. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au www.FNBDesjardins.com.

Répartition de la valeur liquidative (%)

au 30 juin 2024

Répartition sectorielle

Gouvernement du Canada	53,3
Gouvernements et sociétés publiques des provinces	42,4
Municipalités et institutions parapubliques	3,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,4

Répartition géographique

Canada	99,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,4

FNB DESJARDINS INDICE OBLIGATIONS CANADIENNES GOUVERNEMENTALES ÉCHELONNÉES 1-5 ANS (DCG)

Les 25 positions principales (acheteur)* au 30 juin 2024

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 77 2,350 %, 2027-06-15	8,8
2. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 73 1,900 %, 2026-09-15	7,5
3. Province de l'Ontario, 2,400 %, 2026-06-02	7,3
4. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 70 2,250 %, 2025-12-15	7,0
5. Gouvernement du Canada, 2,250 %, 2029-06-01	6,8
6. Office d'investissement du régime de pensions du Canada 3,000 %, 2028-06-15	6,5
7. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 67 1,950 %, 2025-12-15	5,4
8. Province de Québec, 2,750 %, 2027-09-01	5,2
9. Fiducie du Canada pour l'habitation série 85, 2,650 %, 2028-12-15	5,0
10. Province du Nouveau-Brunswick, 3,100 %, 2028-08-14	4,6
11. Province de l'Ontario, 2,700 %, 2029-06-02	4,4
12. Province de l'Ontario, 1,550 %, 2029-11-01	2,9
13. PSP Capital, série 12, 2,050 %, 2030-01-15	2,8
14. PSP Capital, série 11, 3,000 %, 2025-11-05	2,7
15. Municipal Finance Authority of British Columbia 3,050 %, 2028-10-23	2,5
16. Province de l'Ontario, 2,600 %, 2025-06-02	2,2
17. Province de Québec, 2,500 %, 2026-09-01	2,1
18. Province de l'Ontario, 1,050 %, 2027-09-08	1,7
19. Province du Manitoba, 2,750 %, 2029-06-02	1,7
20. Province du Manitoba, 2,450 %, 2025-06-02	1,3
21. Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 2,850 %, 2029-06-02	1,3
22. Province de l'Ontario, 2,600 %, 2027-06-02	1,1
23. Province de l'Ontario, 1,850 %, 2027-02-01	1,1
24. Ontario Teachers' Finance Trust, 1,100 %, 2027-10-19	0,8
25. Province de la Colombie-Britannique, 2,550 %, 2027-06-18	0,7
Total	93,4

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le www.FNBDesjardins.com ; ou
- par courriel en écrivant au FNInfo@desjardins.com ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins
2, Complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

L'indice Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Government Bond TR Index est calculé et publié par Solactive AG, qui fait de son mieux pour s'assurer que l'indice Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Government Bond TR Index est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers le gestionnaire ou le FNB Desjardins applicable, Solactive AG n'est pas tenue de signaler les erreurs dans l'indice Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Government Bond TR Index à des tiers, notamment les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers des FNB Desjardins. Ni la publication de l'indice Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Government Bond TR Index par Solactive AG, ni l'octroi de licences à l'égard de cet indice ou de la marque de commerce de l'indice pertinent aux fins de leur utilisation dans le cadre du FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans ne constituent une recommandation de Solactive AG d'investir des capitaux dans l'instrument financier en question, pas plus qu'ils ne représentent d'aucune façon une garantie ou un avis de Solactive AG relativement à un placement dans ce FNB Desjardins.

FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes (DCP)

ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds (le RIDRF) pour le FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DCP.

Le présent rapport comprend les sections suivantes :

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible de le faire et avant déduction des frais, le rendement d'un indice d'actions privilégiées canadiennes. À l'heure actuelle, le FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes cherche à reproduire le rendement du Solactive Canadian Rate Reset Preferred Share Index (TR), déduction faite des frais. Dans une conjoncture de marché normale, le FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes investira principalement dans des actions privilégiées inscrites à la cote du TSX.

La stratégie de placement du FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille d'actions privilégiées ou d'autres titres choisis par le gestionnaire qui reproduit étroitement l'exposition au marché de l'indice pertinent. Les actions privilégiées qui seront choisies pour être incluses dans le portefeuille du FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes auront généralement un taux de dividende rajustable et devront remplir des critères en matière de capitalisation boursière minimale, de qualité et de liquidité semblables à ceux du Solactive Canadian Rate Reset Preferred Share Index (TR). Le gestionnaire prévoit rééquilibrer les titres détenus par le FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes à intervalles réguliers, afin de refléter les changements apportés à la composition et aux caractéristiques de l'indice pertinent.

Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de la période n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour la période se terminant le 30 juin 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	16,85
Solactive Canadian Rate Reset Preferred Share Index (TR)	17,35
Écart	-0,50
Frais de gestion	-0,20
Autres facteurs divers	-0,30

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

Événements récents

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), le gestionnaire du FNB a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DSP (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 30 juin 2024 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère ¹	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Caroline Bineau ²	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante
Marco Bouchard ³	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Jean-Pierre Duguay ⁴ , président	Saint-Lambert (Québec)	Administrateur de sociétés
Claude Caty ⁴	Anjou (Québec)	Administrateur de sociétés
Diane Fleurent ⁴	Verdun (Québec)	Administratrice de sociétés

¹ Fin de mandat en date du 31 mars 2024.

² Fin de mandat en date du 10 avril 2024.

³ Renouvellement de mandat pour trois ans en date du 10 avril 2024.

⁴ Nomination pour un mandat de trois ans en date du 13 juin 2024.

FNB DESJARDINS INDICE ACTIONS PRIVILÉGIÉES CANADIENNES (DCP)

Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1^{er} février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

Opérations entre parties liées

Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DSP est le gestionnaire et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DSP est inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement dans les provinces suivantes : Québec, Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador. DGIA est désigné comme mandataire pour agir en tant que gestionnaire de portefeuille et est inscrit à ce titre dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada. DGIA est également inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DSP en échange de ses services. DSP rémunère DGIA pour ses activités de gestion de portefeuille.

DSP est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit :

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins ;
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement ;
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtiers apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds doivent respecter les politiques et les procédures écrites du gestionnaire qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où le gestionnaire s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence du gestionnaire, d'un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille et ne tient compte d'aucune considération se rapportant au gestionnaire, à un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire de portefeuille sans influence autre que l'intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DSP a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	30 JUIN 2024	31 DÉCEMBRE 2023
	\$	\$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	7 260	17 973

Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre et les cinq dernières périodes, le cas échéant.

Actif net par part⁽¹⁾

	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
DÉBUT DES OPÉRATIONS EN AVRIL 2017						
Actif net au début de la période	16,35	16,14	20,43	17,38	17,38	17,96
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Revenus	0,49	0,99	0,94	0,96	0,95	0,94
Gains (pertes) réalisés(e)s	0,07	(0,12)	(0,50)	0,35	(0,23)	(0,55)
Gains (pertes) non réalisés(e)s	2,28	(0,02)	(3,83)	3,10	0,21	0,01
Charges	(0,04)	(0,07)	(0,08)	(0,10)	(0,08)	(0,09)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	2,80	0,78	(3,47)	4,31	0,85	0,31
Distributions :						
du revenu de placement (excluant les dividendes)	-	-	-	-	-	-
des dividendes	(0,38)	(0,81)	(0,90)	(0,80)	(0,85)	(0,83)
des gains en capital	-	-	-	-	-	-
remboursement de capital	-	-	-	(0,04)	-	(0,05)
Distributions totales⁽³⁾	(0,38)	(0,81)	(0,90)	(0,84)	(0,85)	(0,88)
Actif net à la fin de la période indiquée	18,69	16,35	16,14	20,43	17,38	17,38

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

FNB DESJARDINS INDICE ACTIONS PRIVILÉGIÉES CANADIENNES (DCP)

Ratios et données supplémentaires

	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	33 173	31 065	4 841	10 215	12 165	12 166
Nombre de parts en circulation	1 775 000	1 900 000	300 000	500 000	700 000	700 000
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	0,47	0,46	0,46	0,51	0,54	0,52
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	0,47	0,46	0,46	0,51	0,54	0,52
Ratio des frais d'opération (%) ⁽²⁾	0,08	0,07	0,15	0,05	0,01	0,01
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	19,58	21,89	65,83	50,87	8,55	34,23
Valeur liquidative par part (\$)	18,69	16,35	16,14	20,43	17,38	17,38
Cours de clôture (\$)	18,58	16,27	16,16	20,43	17,30	17,25

- (1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.
- (2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.
- (3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DCP	0,40

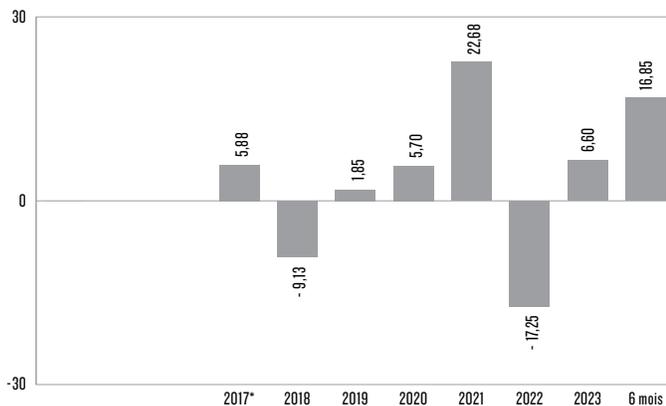
Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de la période présentée. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

Rendements annuels (%)



* Début des opérations le 3 avril 2017.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 30 juin 2024. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au www.FNBDesjardins.com.

Répartition de la valeur liquidative (%)

au 30 juin 2024

Répartition sectorielle

Services financiers	52,6
Énergie	25,6
Services publics	14,4
Communications	5,7
Produits industriels	0,9
Immobilier	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5

Répartition géographique

Canada	96,5
Bermudes	3,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5

FNB DESJARDINS INDICE ACTIONS PRIVILÉGIÉES CANADIENNES (DCP)

Les 25 positions principales (acheteur)* au 30 juin 2024

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Banque Royale du Canada, série BD 3,200 %, taux fixe jusqu'au 2025-05-23, perpétuelle	1,9
2. Fortis, série M, 3,913 %, taux fixe jusqu'au 2024-11-30, perpétuelle	1,6
3. TC Énergie, série 7, 5,985 % taux fixe jusqu'au 2029-04-29, perpétuelle	1,6
4. Banque Royale du Canada, série BB, 3,650 % taux fixe jusqu'au 2024-08-23, perpétuelle	1,6
5. Banque Toronto-Dominion, série 3, 3,681 % taux fixe jusqu'au 2024-07-30, perpétuelle	1,5
6. Banque Toronto-Dominion, série 1, 3,662 % taux fixe jusqu'au 2024-10-30, perpétuelle	1,5
7. Banque Canadienne Impériale de Commerce, série 47 5,878 %, taux fixe jusqu'au 2028-01-30, perpétuelle	1,5
8. Banque Toronto-Dominion, série 5, 3,876 % taux fixe jusqu'au 2025-01-30, perpétuelle	1,4
9. Banque de Montréal, série 44, catégorie B, 6,816 % taux fixe jusqu'au 2028-11-24, perpétuelle	1,4
10. Banque Toronto-Dominion, série 24, 5,100 % taux fixe jusqu'au 2024-07-30, perpétuelle	1,4
11. Banque Nationale du Canada, série 38, 7,027 % taux fixe jusqu'au 2027-11-14, perpétuelle	1,4
12. Banque Canadienne Impériale de Commerce, série 39 3,713 %, taux fixe jusqu'au 2024-07-30, perpétuelle	1,3
13. Banque de Montréal, série 29, catégorie B, 3,624 % taux fixe jusqu'au 2024-08-24, perpétuelle	1,3
14. Pembina Pipeline, série 21, catégorie A, 6,302 % taux fixe jusqu'au 2028-02-29, perpétuelle	1,2
15. BCE, série AK, 3,306 % taux fixe jusqu'au 2026-12-30, perpétuelle	1,2
16. Banque Royale du Canada, série B0, 5,885 % taux fixe jusqu'au 2029-02-23, perpétuelle	1,2
17. Enbridge, série 19, 6,212 %, taux fixe jusqu'au 2028-02-29 perpétuelle	1,2
18. TC Énergie, série 9, 3,762 %, taux fixe jusqu'au 2024-10-29 perpétuelle	1,1
19. Banque Nationale du Canada, série 30, 6,191 % taux fixe jusqu'au 2029-05-14, perpétuelle	1,1
20. Banque Toronto-Dominion, série 16, 6,301 % taux fixe jusqu'au 2027-10-30, perpétuelle	1,1
21. Enbridge, série 3, 3,737 % taux fixe jusqu'au 2024-08-31, perpétuelle	1,1
22. Banque Toronto-Dominion, série 18, 5,747 % taux fixe jusqu'au 2028-04-29, perpétuelle	1,0
23. Financière Manuvie, série 17, catégorie I, 3,800 % taux fixe jusqu'au 2024-12-18, perpétuelle	1,0
24. Banque Nationale du Canada, série 42, 7,056 % taux fixe jusqu'au 2028-11-14, perpétuelle	1,0
25. Banque Toronto-Dominion, série 7, 3,201 % taux fixe jusqu'au 2025-07-30, perpétuelle	1,0
Total	32,6

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le www.FNBDesjardins.com ; ou
- par courriel en écrivant au FNInfo@desjardins.com ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins
2, Complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

L'indice Solactive Canadian Rate Reset Preferred Share Index (TR) est calculé et publié par Solactive AG, qui fait de son mieux pour s'assurer que l'indice Solactive Canadian Rate Reset Preferred Share Index (TR) est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers le gestionnaire ou le FNB Desjardins applicable, Solactive AG n'est pas tenue de signaler les erreurs dans l'indice Solactive Canadian Rate Reset Preferred Share Index (TR) à des tiers, notamment les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers des FNB Desjardins. Ni la publication de l'indice Solactive Canadian Rate Reset Preferred Share Index (TR) par Solactive AG, ni l'octroi de licences à l'égard de cet indice ou de la marque de commerce de l'indice pertinent aux fins de leur utilisation dans le cadre du FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes ne constituent une recommandation de Solactive AG d'investir des capitaux dans l'instrument financier en question, pas plus qu'ils ne représentent d'aucune façon une garantie ou un avis de Solactive AG relativement à un placement dans ce FNB Desjardins.

FNB Desjardins IR Canada trajectoire zéro émission nette (DRMC)

(auparavant FNB Desjardins IR Indice Canada faible en CO₂)

ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds (le RIDRF) pour le FNB Desjardins IR Canada trajectoire zéro émission nette (auparavant FNB Desjardins IR Indice Canada faible en CO₂) (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DRMC.

Le présent rapport comprend les sections suivantes :

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins IR Canada trajectoire zéro émission nette cherche à procurer une plus-value du capital à long terme et à réduire progressivement les émissions financées du portefeuille tout en gérant le risque actif. À cette fin, il investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres liés à des capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation au Canada tout en s'assurant que tous les émetteurs inclus respectent les normes ESG préétablies.

La stratégie de placement du FNB Desjardins IR Canada trajectoire zéro émission nette consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille de titres de capitaux propres choisis par le gestionnaire. Les titres qui seront sélectionnés pour le portefeuille du FNB seront des actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation. Le gestionnaire prend également en considération le risque et les occasions liés au carbone en visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de portées 1, 2 et 3 en suivant une trajectoire graduelle et constante en vue d'atteindre un objectif intermédiaire de réduction de 50 % d'ici 2030, ou vers cette date et, ultimement, en vue d'atteindre une cible de zéro émission nette d'ici 2050, ou vers cette date, par rapport à l'année de référence 2020. Afin d'atteindre la cible de zéro émission nette, le FNB réduira ses émissions financées absolues soit en travaillant de concert avec les émetteurs pour réduire son empreinte carbone, soit en augmentant l'allocation à d'autres sociétés comparables dont les émissions sont plus faibles.

Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de la période n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour la période se terminant le 30 juin 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	6,23
MSCI Canada IMI Total Return (indice de marché)	6,50
Écart	-0,27
Frais de gestion	-0,07
Autres facteurs divers	-0,20

Les actions mondiales ont poursuivi leur reprise, enregistrant même de nouveaux records sur de nombreux marchés. Les bénéfices des entreprises qui ont été meilleurs que prévu, le ralentissement de l'inflation ainsi que la fin du cycle de resserrement des politiques monétaires expliquent en partie les rendements positifs des indices boursiers pour cette première moitié d'année. De son côté, l'indice boursier canadien a connu une progression importante grâce aux gains enregistrés dans les secteurs de l'énergie et des matériaux.

À l'instar du marché boursier canadien, le FNB Desjardins IR Canada trajectoire zéro émission nette a affiché un rendement positif pour le premier semestre de cette année. En termes relatifs, celui-ci affiche un rendement inférieur à l'indice de référence, une situation attribuable à la sélection des titres dans le secteur de l'énergie. Par exemple, la sous-pondération des titres de Suncor Énergie et de Cenovus Energy, qui ont connu un très bon semestre, a pénalisé le rendement.

Au 30 juin, un titre était exclu du portefeuille en respect du positionnement du Mouvement Desjardins sur le tabac, les armes et le charbon thermique, et 15 titres étaient exclus de la stratégie en raison de leur mauvais bilan ESG. Par exemple, l'entreprise NGEx Minerals a été écartée, ses résultats ESG ayant été jugés insuffisants. Enfin, le FNB respecte son plan de réduction progressive des émissions carbone.

Bien que les marchés boursiers aient connu une forte progression en début d'année à la faveur de données économiques positives et d'un probable atterrissage en douceur de l'économie en 2024, les valorisations élevées des actions de certaines sociétés qui évoluent dans le secteur de la technologie pourraient limiter le potentiel de croissance. Dans un contexte économique aussi complexe, une approche prudente est de mise pour les investisseurs.

Tous les émetteurs inclus dans le portefeuille du FNB respectent des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) préétablies. Ces normes ESG préétablies prévoient l'exclusion des sociétés impliquées dans des controverses importantes, la production ou la fabrication de tabac ou la production ou la fabrication d'armes controversées. Ces normes prévoient également l'exclusion des sociétés ayant un score ESG trop faible. Les sociétés dont l'intensité carbone est trop importante sont également exclues.

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

FNB DESJARDINS IR CANADA TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMC)
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE CANADA FAIBLE EN CO₂)

Événements récents

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), le gestionnaire du FNB a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DSP (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 30 juin 2024 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère ¹	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Caroline Bineau ²	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante
Marco Bouchard ³	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Jean-Pierre Duguay ⁴ , président	Saint-Lambert (Québec)	Administrateur de sociétés
Claude Caty ⁴	Anjou (Québec)	Administrateur de sociétés
Diane Fleurent ⁴	Verdun (Québec)	Administratrice de sociétés

¹ Fin de mandat en date du 31 mars 2024.

² Fin de mandat en date du 10 avril 2024.

³ Renouvellement de mandat pour trois ans en date du 10 avril 2024.

⁴ Nomination pour un mandat de trois ans en date du 13 juin 2024.

Changement de l'objectif de placement et des stratégies de placement

Le 15 septembre 2023, les objectifs et stratégies de placement du FNB ont été modifiés. Le FNB a également changé de nom pour refléter son nouvel objectif de placement. Pour plus de détails sur la modification approuvée, voir la modification No. 1 datée du 15 septembre 2023 au prospectus des FNB daté du 27 juillet 2023 disponible sur www.sedarplus.ca et www.FNBDesjardins.com.

Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1^{er} février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

Opérations entre parties liées

Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DSP est le gestionnaire et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DSP est inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement dans les provinces suivantes : Québec, Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador. DGIA est désigné comme mandataire pour agir en tant que gestionnaire de portefeuille et est inscrit à ce titre dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada. DGIA est également inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un

gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DSP en échange de ses services. DSP rémunère DGIA pour ses activités de gestion de portefeuille.

DSP est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit :

- a) d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins ;
- b) d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement ;
- c) d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtiers apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds doivent respecter les politiques et les procédures écrites du gestionnaire qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où le gestionnaire s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence du gestionnaire, d'un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille et ne tient compte d'aucune considération se rapportant au gestionnaire, à un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire de portefeuille sans influence autre que l'intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DSP a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	30 JUIN 2024	31 DÉCEMBRE 2023
	\$	\$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	3 901	8 865

Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.

FNB DESJARDINS IR CANADA TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMC)
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE CANADA FAIBLE EN CO₂)

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre et les cinq dernières périodes, le cas échéant.

Actif net par part¹⁾

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN SEPTEMBRE 2018	30 JUIN 2024 \$	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020 \$	31 DÉC. 2019 \$
Actif net au début de la période	26,36	23,74	27,47	21,64	20,70	17,74
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Revenus	0,43	0,87	0,75	0,76	0,71	0,66
Gains (pertes) réalisés(e)s	0,60	0,86	0,65	0,55	(0,31)	0,71
Gains (pertes) non réalisés(e)s	0,64	1,68	(4,69)	4,79	1,81	1,14
Charges	(0,02)	(0,04)	(0,04)	(0,06)	(0,06)	(0,06)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation²⁾	1,65	3,37	(3,33)	6,04	2,15	2,45
Distributions :						
du revenu de placement (excluant les dividendes)	—	—	—	—	—	(0,58)
des dividendes	(0,34)	(0,75)	(0,72)	(0,57)	(0,59)	(0,43)
des gains en capital	—	(1,06)	(0,50)	(0,26)	—	—
remboursement de capital	—	—	—	—	(0,01)	(0,06)
Distributions totales³⁾	(0,34)	(1,81)	(1,22)	(0,83)	(0,60)	(1,07)
Actif net à la fin de la période indiquée	27,66	26,36	23,74	27,47	21,64	20,70

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

Ratios et données supplémentaires

	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	36 653	36 907	23 739	30 220	12 982	8 282
Nombre de parts en circulation	1 325 000	1 400 000	1 000 000	1 100 000	600 000	400 000
Ratio des frais de gestion (%) ¹⁾	0,17	0,17	0,17	0,21	0,29	0,29
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	0,17	0,17	0,17	0,21	0,29	0,29
Ratio des frais d'opération (%) ²⁾	0,02	0,03	0,01	0,01	0,01	0,01
Taux de rotation du portefeuille (%) ³⁾	27,01	119,61	69,34	20,08	40,13	24,85
Valeur liquidative par part (\$)	27,66	26,36	23,74	27,47	21,64	20,70
Cours de clôture (\$)	27,71	26,37	23,74	27,49	21,79	20,66

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DRMC	0,15

Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

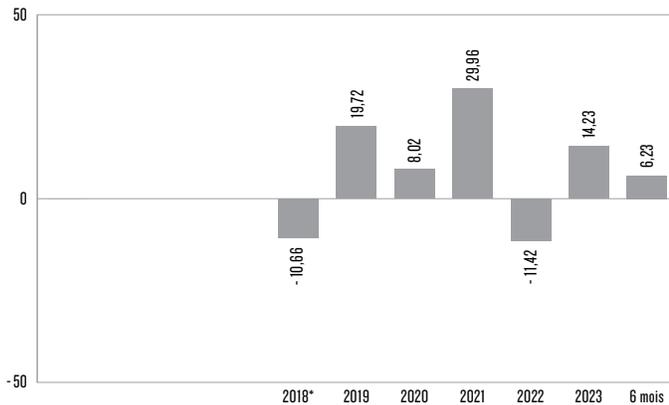
Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de la période présentée. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

FNB DESJARDINS IR CANADA TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMC)
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE CANADA FAIBLE EN CO₂)

Rendements annuels (%)



* Début des opérations le 27 septembre 2018.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 30 juin 2024. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au www.FNBDesjardins.com.

Répartition de la valeur liquidative (%)

au 30 juin 2024

Répartition sectorielle

Services financiers	31,5
Énergie	18,7
Produits industriels	13,4
Matériaux	12,9
Technologie	8,4
Consommation courante	4,6
Consommation discrétionnaire	3,7
Services publics	3,4
Immobilier	1,5
Communications	1,2
Soins de santé	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,4

Répartition géographique

Canada	99,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,4

Les 25 positions principales (acheteur)*

au 30 juin 2024

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Banque Royale du Canada	6,8
2. Banque Toronto-Dominion	4,4
3. Enbridge	3,9
4. Shopify, Cl. A	3,6
5. Canadian Pacific Kansas City	3,4
6. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,9
7. Banque de Montréal	2,8
8. Constellation Software	2,7
9. Brookfield Corporation, Cl. A	2,6
10. Banque Scotia	2,6
11. Canadian Natural Resources	2,3
12. Financière Manuvie	2,3
13. TC Énergie	2,3
14. Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,0
15. Alimentation Couche-Tard	2,0
16. Mines Agnico Eagle	2,0
17. Wheaton Precious Metals	1,6
18. Pembina Pipeline	1,5
19. Cameco	1,4
20. Financière Sun Life	1,3
21. Franco-Nevada Corporation	1,3
22. Intact Corporation financière	1,3
23. Thomson Reuters	1,3
24. Banque Nationale du Canada	1,2
25. Fairfax Financial Holdings	1,2
Total	60,7

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le www.FNBDesjardins.com ; ou
- par courriel en écrivant au FNBInfo@desjardins.com ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins
2, Complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Certaines informations contenues dans le présent document (les « informations ») proviennent de MSCI Inc. ou de MSCI ESG Research LLC, ou de leurs sociétés affiliées (« MSCI »), ou de fournisseurs d'informations (ensemble, les « parties MSCI ») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs, et sont protégées par des droits d'auteur. Les informations sont réservées à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou en partie, sans une autorisation écrite préalable. Les informations ne peuvent pas être utilisées en vue d'une offre d'achat ou de vente, d'une promotion ou d'une recommandation à l'égard de titres, d'instruments ou de produits financiers, d'une stratégie de négociation ou un d'indice, ni ne constituer une telle offre d'achat ou de vente, promotion ou recommandation, et ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de rendement futur. Certains fonds peuvent être basés sur des indices MSCI ou liés à de tels indices, et MSCI peut être rémunérée en fonction des actifs sous gestion des fonds ou d'autres mesures. MSCI a établi une barrière d'information entre la recherche sur les indices et certaines informations. Aucune des informations ne peut être utilisée en soi pour déterminer quels titres acheter ou vendre ni quand les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies « en l'état », et l'utilisateur assume l'intégralité des risques liés à l'utilisation qu'il peut faire ou permettre de faire des informations. Aucune des parties MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations, et chacune décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Aucune des parties MSCI n'est responsable des erreurs ou des omissions liées aux informations contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, consécutifs ou autres (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de l'éventualité de tels dommages.

FNB Desjardins IR Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette (DRFC)

(auparavant FNB Desjardins IR Canada multifacteurs faible en CO₂)

ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds (le RIDRF) pour le FNB Desjardins IR Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette (auparavant FNB Desjardins IR Canada multifacteurs faible en CO₂) (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DRFC.

Le présent rapport comprend les sections suivantes :

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins IR Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette cherche à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une approche multifactorielle et à réduire progressivement les émissions financées du portefeuille tout en gérant le risque actif. À cette fin, il investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres liés à des capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation au Canada tout en s'assurant que tous les émetteurs inclus respectent les normes ESG préétablies.

La stratégie de placement du FNB Desjardins IR Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille de titres de capitaux propres choisis par le gestionnaire. Les titres qui seront choisis pour le portefeuille du FNB comporteront des caractéristiques d'investissement qui regroupent des facteurs comme l'évaluation, la volatilité, le momentum et la qualité. Le FNB est conçu pour contrôler le risque actif ainsi que l'exposition à des régions géographiques, à des secteurs et à des titres individuels afin d'atténuer le risque relatif lié aux pays, aux secteurs et aux titres individuels. Le gestionnaire prend également en considération le risque et les occasions liés au carbone en visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de portées 1, 2 et 3 en suivant une trajectoire graduelle et constante en vue d'atteindre un objectif intermédiaire de réduction de 50 % d'ici 2030, ou vers cette date et, ultimement, en vue d'atteindre une cible de zéro émission nette d'ici 2050, ou vers cette date, par rapport à l'année de référence 2020. Afin d'atteindre la cible de zéro émission nette, le FNB réduira ses émissions financées absolues soit en travaillant de concert avec les émetteurs pour réduire son empreinte carbone, soit en augmentant l'allocation à d'autres sociétés comparables dont les émissions sont plus faibles.

Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de la période n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour la période se terminant le 30 juin 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	6,30
MSCI Canada IMI Total Return (indice de marché)	6,50
Écart	-0,20
Frais de gestion	-0,20
Autres facteurs divers	0,00

Les actions mondiales ont poursuivi leur reprise au dernier semestre, de nombreux marchés enregistrant même de nouveaux records sur de nombreux marchés. Les bénéfices des entreprises qui ont été meilleurs que prévu, le ralentissement de l'inflation ainsi que la fin du cycle de resserrement des politiques monétaires expliquent en partie les rendements positifs des indices boursiers pour cette première moitié d'année. De son côté, l'indice boursier canadien a connu une progression importante grâce aux gains enregistrés dans les secteurs de l'énergie et des matériaux.

À l'instar du marché boursier canadien, le FNB Desjardins IR Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette a affiché un rendement positif pour le premier semestre de cette année. En termes relatifs, celui-ci affiche un rendement légèrement supérieur par rapport à son indice de référence. Cette performance relative positive peut s'expliquer principalement par une surpondération au facteur momentum. En effet, ce facteur a très bien progressé lors du premier semestre au Canada en enregistrant des rendements largement positifs.

Sur le plan sectoriel, la sélection de titres a été bénéfique dans les secteurs des technologies de l'information et de la consommation discrétionnaire. À preuve, la surpondération des entreprises Celestica, Constellation Software et Dollarama a contribué aux résultats favorables de la stratégie.

Au 30 juin, un titre était exclu du portefeuille en respect du positionnement du Mouvement Desjardins sur le tabac, les armes et le charbon thermique, et 15 titres étaient exclus de la stratégie en raison de leur mauvais bilan ESG. L'entreprise Foran Mining, par exemple, a été écartée, ses résultats ESG ayant été jugés insuffisants. Enfin, le FNB respecte son plan de réduction progressive des émissions carbone.

Bien que les marchés boursiers aient connu une forte progression en début d'année à la faveur de données économiques positives et d'un probable atterrissage en douceur de l'économie en 2024, les valorisations élevées des actions de certaines sociétés qui évoluent dans le secteur de la technologie pourraient limiter le potentiel de croissance. Dans un contexte économique aussi complexe, une approche prudente est de mise pour les investisseurs.

Tous les émetteurs inclus dans le portefeuille du FNB respectent des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) préétablies. Ces normes ESG préétablies prévoient l'exclusion des sociétés impliquées dans des controverses importantes, la production ou la fabrication de tabac ou la production ou la fabrication d'armes controversées. Ces normes prévoient également l'exclusion des sociétés ayant un score ESG trop faible. Les sociétés dont l'intensité carbone est trop importante sont également exclues.

FNB DESJARDINS IR CANADA MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFC) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR CANADA MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO₂)

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

Événements récents

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), le gestionnaire du FNB a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DSP (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 30 juin 2024 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère ¹	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Caroline Bineau ²	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante
Marco Bouchard ³	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Jean-Pierre Duguay ⁴ , président	Saint-Lambert (Québec)	Administrateur de sociétés
Claude Caty ⁴	Anjou (Québec)	Administrateur de sociétés
Diane Fleurent ⁴	Verdun (Québec)	Administratrice de sociétés

¹ Fin de mandat en date du 31 mars 2024.

² Fin de mandat en date du 10 avril 2024.

³ Renouvellement de mandat pour trois ans en date du 10 avril 2024.

⁴ Nomination pour un mandat de trois ans en date du 13 juin 2024.

Changement de l'objectif de placement et des stratégies de placement

Le 15 septembre 2023, les objectifs et stratégies de placement du FNB ont été modifiés. Le FNB a également changé de nom pour refléter son nouvel objectif de placement. Pour plus de détails sur la modification approuvée, voir la modification No. 1 datée du 15 septembre 2023 au prospectus des FNB daté du 27 juillet 2023 disponible sur www.sedarplus.ca et www.FNBDesjardins.com.

Baisse des frais de gestion

Le 15 septembre 2023, le gestionnaire a réduit les frais de gestion du FNB de 0,50 % à 0,40 %.

Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1^{er} février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

Opérations entre parties liées

Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DSP est le gestionnaire et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DSP est inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement

dans les provinces suivantes : Québec, Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador. DGIA est désigné comme mandataire pour agir en tant que gestionnaire de portefeuille et est inscrit à ce titre dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada. DGIA est également inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DSP en échange de ses services. DSP rémunère DGIA pour ses activités de gestion de portefeuille.

DSP est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit :

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins ;
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement ;
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtiers apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds doivent respecter les politiques et les procédures écrites du gestionnaire qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où le gestionnaire s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence du gestionnaire, d'un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille et ne tient compte d'aucune considération se rapportant au gestionnaire, à un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire de portefeuille sans influence autre que l'intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DSP a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	30 JUIN 2024	31 DÉCEMBRE 2023
	\$	\$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	85 941	230 064

Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.

FNB DESJARDINS IR CANADA MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFC)
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR CANADA MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO₂)

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre et les cinq dernières périodes, le cas échéant.

Actif net par part⁽¹⁾

	30 JUIN 2024 \$	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020 \$	31 DÉC. 2019 \$
DÉBUT DES OPÉRATIONS EN SEPTEMBRE 2018						
Actif net au début de la période	26,50	23,35	23,73	18,84	20,30	17,77
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Revenus	0,41	0,85	0,69	0,58	0,59	0,66
Gains (pertes) réalisés(e)s	1,25	2,76	1,75	3,17	(0,52)	0,19
Gains (pertes) non réalisés(e)s	0,27	0,44	(1,98)	1,84	1,06	1,54
Charges	(0,06)	(0,11)	(0,14)	(0,13)	(0,10)	(0,11)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	1,87	3,94	0,32	5,46	1,03	2,28
Distributions :						
du revenu de placement (excluant les dividendes)	-	-	-	(1,78)	(0,42)	(0,76)
des dividendes	(0,31)	(0,66)	(0,49)	(0,46)	(0,41)	(0,41)
des gains en capital	-	(2,40)	(1,11)	(0,48)	(0,07)	-
remboursement de capital	-	-	-	-	(0,17)	-
Distributions totales⁽³⁾	(0,31)	(3,06)	(1,60)	(2,72)	(1,07)	(1,17)
Actif net à la fin de la période indiquée	27,86	26,50	23,35	23,73	18,84	20,30

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

Ratios et données supplémentaires

	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	222 178	307 414	242 825	320 396	248 656	10 149
Nombre de parts en circulation	7 975 000	11 600 000	10 400 000	13 500 000	13 200 000	500 000
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	0,46	0,47	0,58	0,58	0,57	0,57
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	0,46	0,47	0,58	0,58	0,57	0,57
Ratio des frais d'opération (%) ⁽²⁾	0,04	0,05	0,03	0,03	0,02	0,02
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	30,01	54,75	51,70	49,63	59,58	92,70
Valeur liquidative par part (\$)	27,86	26,50	23,35	23,73	18,84	20,30
Cours de clôture (\$)	27,89	26,51	23,35	23,75	19,07	20,33

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DRFC	0,40

Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

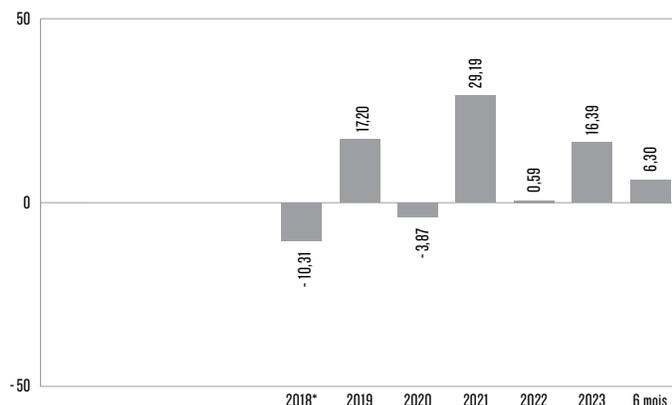
Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de la période présentée. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

FNB DESJARDINS IR CANADA MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFC) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR CANADA MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO₂)

Rendements annuels (%)



* Début des opérations le 27 septembre 2018.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 30 juin 2024. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au www.FNBDesjardins.com.

Répartition de la valeur liquidative (%)

au 30 juin 2024

Répartition sectorielle

Services financiers	33,3
Énergie	17,4
Produits industriels	12,4
Matériaux	11,2
Technologie	8,1
Consommation courante	5,1
Consommation discrétionnaire	3,9
Immobilier	3,2
Services publics	3,0
Communications	1,0
Soins de santé	0,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5

Répartition géographique

Canada	99,4
Autres pays*	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5

* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du FNB.

Les 25 positions principales (acheteur)*

au 30 juin 2024

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Banque Royale du Canada	5,8
2. Constellation Software	3,6
3. Brookfield Corporation, Cl. A	3,5
4. Banque Toronto-Dominion	3,4
5. Financière Manuvie	3,2
6. Canadian Natural Resources	3,0
7. Enbridge	2,9
8. Banque Scotia	2,9
9. Alimentation Couche-Tard	2,8
10. Shopify, Cl. A	2,4
11. Pembina Pipeline	2,4
12. Canadian Pacific Kansas City	2,3
13. Cameco	2,3
14. Thomson Reuters	2,2
15. Fairfax Financial Holdings	2,1
16. Financière Sun Life	2,1
17. Dollarama	2,1
18. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,0
19. Banque de Montréal	1,9
20. CGI	1,8
21. Restaurant Brands International	1,8
22. MEG Energy	1,7
23. Fortis	1,7
24. Power Corporation du Canada	1,7
25. Kinross Gold	1,6
Total	63,2

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le www.FNBDesjardins.com ; ou
- par courriel en écrivant au FNBInfo@desjardins.com ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins
2, Complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Certaines informations contenues dans le présent document (les « informations ») proviennent de MSCI Inc. ou de MSCI ESG Research LLC, ou de leurs sociétés affiliées (« MSCI »), ou de fournisseurs d'informations (ensemble, les « parties MSCI ») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs, et sont protégées par des droits d'auteur. Les informations sont réservées à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou en partie, sans une autorisation écrite préalable. Les informations ne peuvent pas être utilisées en vue d'une offre d'achat ou de vente, d'une promotion ou d'une recommandation à l'égard de titres, d'instruments ou de produits financiers, d'une stratégie de négociation ou un d'indice, ni ne constituer une telle offre d'achat ou de vente, promotion ou recommandation, et ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de rendement futur. Certains fonds peuvent être basés sur des indices MSCI ou liés à de tels indices, et MSCI peut être rémunérée en fonction des actifs sous gestion des fonds ou d'autres mesures. MSCI a établi une barrière d'information entre la recherche sur les indices et certaines informations. Aucune des informations ne peut être utilisée en soi pour déterminer quels titres acheter ou vendre ni quand les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies « en l'état », et l'utilisateur assume l'intégralité des risques liés à l'utilisation qu'il peut faire ou permettre de faire des informations. Aucune des parties MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations, et chacune décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Aucune des parties MSCI n'est responsable des erreurs ou des omissions liées aux informations contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, consécutifs ou autres (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de l'éventualité de tels dommages.

FNB Desjardins IR États-Unis trajectoire zéro émission nette (DRMU)

(auparavant FNB Desjardins IR Indice États-Unis faible en CO₂)

ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds (le RIDRF) pour le FNB Desjardins IR États-Unis trajectoire zéro émission nette (auparavant FNB Desjardins IR Indice États-Unis faible en CO₂) (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DRMU.

Le présent rapport comprend les sections suivantes :

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins IR États-Unis trajectoire zéro émission nette cherche à procurer une plus-value du capital à long terme et à réduire progressivement les émissions financées du portefeuille tout en gérant le risque actif. À cette fin, il investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres liés à des capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation aux États-Unis tout en s'assurant que tous les émetteurs inclus respectent les normes ESG préétablies.

La stratégie de placement du FNB Desjardins IR États-Unis trajectoire zéro émission nette consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille de titres de capitaux propres choisis par le gestionnaire. Les titres qui seront sélectionnés pour le portefeuille du FNB seront des actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation. Le gestionnaire prend également en considération le risque et les occasions liés au carbone en visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de portées 1, 2 et 3 en suivant une trajectoire graduelle et constante en vue d'atteindre un objectif intermédiaire de réduction de 50 % d'ici 2030, ou vers cette date et, ultimement, en vue d'atteindre une cible de zéro émission nette d'ici 2050, ou vers cette date, par rapport à l'année de référence 2020. Afin d'atteindre la cible de zéro émission nette, le FNB réduira ses émissions financées absolues soit en travaillant de concert avec les émetteurs pour réduire son empreinte carbone, soit en augmentant l'allocation à d'autres sociétés comparables dont les émissions sont plus faibles.

Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de la période n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour la période se terminant le 30 juin 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	18,15
MSCI USA Net Total Return Index (indice de marché)	18,70
Écart	-0,55
Frais de gestion	-0,10
Autres facteurs divers	-0,45

Les actions mondiales ont poursuivi leur reprise, enregistrant même de nouveaux records sur de nombreux marchés. Les bénéfices des entreprises qui ont été meilleurs que prévu, le ralentissement de l'inflation ainsi que la fin du cycle de resserrement des politiques monétaires expliquent en partie les rendements positifs des indices boursiers pour cette première moitié d'année. L'indice boursier américain S&P500 a enregistré un rendement en dollars canadiens de 19 % en raison notamment de la profitabilité de quelques sociétés des secteurs de la technologie et des communications.

À l'instar du marché boursier américain, le FNB Desjardins IR États-Unis trajectoire zéro émission nette a affiché un rendement positif pour le premier semestre de cette année. En termes relatifs, celui-ci affiche un rendement inférieur à l'indice de référence en raison de la sélection de titres dans le secteur des communications. Par exemple, l'exclusion en début d'année de l'entreprise Meta Platforms, dont les pratiques ESG étaient jugées médiocres, a pénalisé le rendement relatif du FNB. L'amélioration du bilan ESG de l'entreprise a toutefois permis son intégration au portefeuille lors du rééquilibrage effectué en février.

Au 30 juin, 29 titres étaient exclus du portefeuille en respect du positionnement du Mouvement Desjardins sur le tabac, les armes et le charbon thermique, et 3 titres étaient exclus de la stratégie en raison de leur mauvais bilan ESG. L'entreprise Northrop Grumman, par exemple, a été écartée, car elle ne répond pas aux exigences du Mouvement à l'égard des armes non conventionnelles. Enfin, le FNB respecte son plan de réduction progressive des émissions carbone.

Bien que les marchés boursiers aient connu une forte progression en début d'année à la faveur de données économiques positives et d'un probable atterrissage en douceur de l'économie en 2024, les valorisations élevées des actions de certaines sociétés qui évoluent dans le secteur de la technologie pourraient limiter le potentiel de croissance. Dans un contexte économique aussi complexe, une approche prudente est de mise pour les investisseurs.

Tous les émetteurs inclus dans le portefeuille du FNB respectent des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) préétablies. Ces normes ESG préétablies prévoient l'exclusion des sociétés impliquées dans des controverses importantes, la production ou la fabrication de tabac ou la production ou la fabrication d'armes controversées. Ces normes prévoient également l'exclusion des sociétés ayant un score ESG trop faible. Les sociétés dont l'intensité carbone est trop importante sont également exclues.

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

FNB DESJARDINS IR ÉTATS-UNIS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMU) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE ÉTATS-UNIS FAIBLE EN CO₂)

Événements récents

Comité d'examen indépendant

Conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (le Règlement 81-107), le gestionnaire du FNB a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DSP (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 30 juin 2024 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère ¹	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Caroline Bineau ²	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante
Marco Bouchard ³	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Jean-Pierre Duguay ⁴ , président	Saint-Lambert (Québec)	Administrateur de sociétés
Claude Caty ⁴	Anjou (Québec)	Administrateur de sociétés
Diane Fleurent ⁴	Verdun (Québec)	Administratrice de sociétés

¹ Fin de mandat en date du 31 mars 2024.

² Fin de mandat en date du 10 avril 2024.

³ Renouvellement de mandat pour trois ans en date du 10 avril 2024.

⁴ Nomination pour un mandat de trois ans en date du 13 juin 2024.

Changement de l'objectif de placement et des stratégies de placement

Le 15 septembre 2023, les objectifs et stratégies de placement du FNB ont été modifiés. Le FNB a également changé de nom pour refléter son nouvel objectif de placement. Pour plus de détails sur la modification approuvée, voir la modification No. 1 datée du 15 septembre 2023 au prospectus des FNB daté du 27 juillet 2023 disponible sur www.sedarplus.ca et www.FNBDesjardins.com.

Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1^{er} février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

Opérations entre parties liées

Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DSP est le gestionnaire et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DSP est inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement dans les provinces suivantes : Québec, Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador. DGIA est désigné comme mandataire pour agir en tant que gestionnaire de portefeuille et est inscrit à ce titre dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada. DGIA est également inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un

gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DSP en échange de ses services. DSP rémunère DGIA pour ses activités de gestion de portefeuille.

DSP est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit :

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins ;
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement ;
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtiers apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds doivent respecter les politiques et les procédures écrites du gestionnaire qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où le gestionnaire s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence du gestionnaire, d'un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille et ne tient compte d'aucune considération se rapportant au gestionnaire, à un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire de portefeuille sans influence autre que l'intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DSP a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	30 JUIN 2024	31 DÉCEMBRE 2023
	\$	\$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	43 703	46 680

Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.

FNB DESJARDINS IR ÉTATS-UNIS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMU)
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE ÉTATS-UNIS FAIBLE EN CO₂)

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre et les cinq dernières périodes, le cas échéant.

Actif net par part¹⁾

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN SEPTEMBRE 2018	30 JUIN 2024 \$	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020 \$	31 DÉC. 2019 \$
Actif net au début de la période	33,61	27,42	32,88	26,77	22,38	18,18
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Revenus	0,26	0,46	0,40	0,40	0,37	0,36
Gains (pertes) réalisés(e)s	0,86	2,20	0,65	0,64	(0,06)	0,15
Gains (pertes) non réalisés(e)s	4,38	3,90	(6,09)	5,60	5,42	4,05
Charges	(0,04)	(0,07)	(0,07)	(0,08)	(0,07)	(0,06)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation²⁾	5,46	6,49	(5,11)	6,56	5,66	4,50
Distributions :						
du revenu de placement (excluant les dividendes)	(0,19)	(0,35)	(0,33)	(0,30)	(3,35)	(2,74)
des dividendes	—	—	—	—	—	—
des gains en capital	—	(1,62)	(0,57)	(0,34)	(0,12)	—
remboursement de capital	—	—	—	—	—	—
Distributions totales³⁾	(0,19)	(1,97)	(0,90)	(0,64)	(3,47)	(2,74)
Actif net à la fin de la période indiquée	39,52	33,61	27,42	32,88	26,77	22,38

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

Ratios et données supplémentaires

	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	243 025	127 719	93 223	115 094	85 667	6 715
Nombre de parts en circulation	6 150 000	3 800 000	3 400 000	3 500 000	3 200 000	300 000
Ratio des frais de gestion (%) ¹⁾	0,23	0,23	0,23	0,26	0,29	0,29
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	0,23	0,23	0,23	0,26	0,29	0,29
Ratio des frais d'opération (%) ²⁾	0,01	0,01	—	—	—	—
Taux de rotation du portefeuille (%) ³⁾	25,19	33,88	25,45	15,98	24,52	17,90
Valeur liquidative par part (\$)	39,52	33,61	27,42	32,88	26,77	22,38
Cours de clôture (\$)	39,56	33,75	27,37	32,93	26,60	22,38

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DRMU	0,20

Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

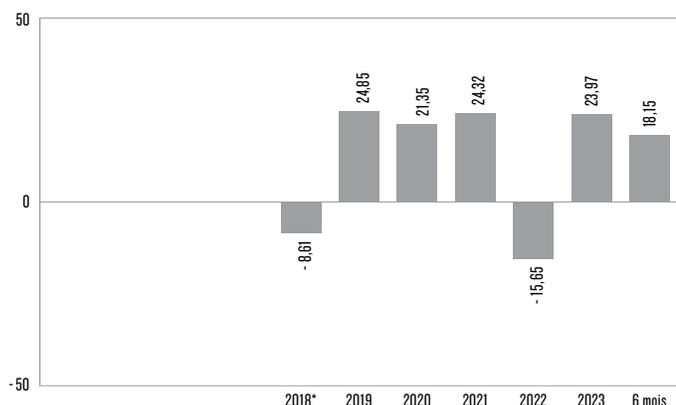
Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de la période présentée. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

FNB DESJARDINS IR ÉTATS-UNIS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMU) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE ÉTATS-UNIS FAIBLE EN CO₂)

Rendements annuels (%)



* Début des opérations le 27 septembre 2018.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 30 juin 2024. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au www.FNBDesjardins.com.

Répartition de la valeur liquidative (%)

au 30 juin 2024

Répartition sectorielle

Technologie	32,4
Services financiers	12,3
Soins de santé	11,6
Consommation discrétionnaire	9,9
Communications	9,4
Produits industriels	8,3
Consommation courante	5,6
Énergie	3,7
Matériaux	2,2
Immobilier	2,2
Services publics	2,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,3

Répartition géographique

États-Unis	96,3
Autres pays*	3,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,3

* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du FNB.

Les 25 positions principales (acheteur)*

au 30 juin 2024

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Apple	6,8
2. NVIDIA	6,5
3. Microsoft	6,5
4. Amazon.com	3,5
5. Alphabet, Cl. A	2,8
6. Meta Platforms	2,4
7. Broadcom	1,6
8. Eli Lilly and Company	1,6
9. Alphabet, Cl. C	1,6
10. JPMorgan Chase & Co.	1,4
11. Costco Wholesale	1,3
12. Tesla	1,3
13. UnitedHealth Group	1,1
14. The Procter & Gamble Company	1,1
15. The Coca-Cola Company	1,0
16. Exxon Mobil	1,0
17. Visa, Cl. A	1,0
18. Johnson & Johnson	0,9
19. The Home Depot	0,9
20. Mastercard, Cl. A	0,8
21. McDonald's	0,8
22. Netflix	0,8
23. Bank of America	0,7
24. AbbVie	0,7
25. QUALCOMM	0,6
Total	48,7

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le www.FNBDesjardins.com ; ou
- par courriel en écrivant au FNInfo@desjardins.com ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins
2, Complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Certaines informations contenues dans le présent document (les « informations ») proviennent de MSCI Inc. ou de MSCI ESG Research LLC, ou de leurs sociétés affiliées (« MSCI »), ou de fournisseurs d'informations (ensemble, les « parties MSCI ») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs, et sont protégées par des droits d'auteur. Les informations sont réservées à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou en partie, sans une autorisation écrite préalable. Les informations ne peuvent pas être utilisées en vue d'une offre d'achat ou de vente, d'une promotion ou d'une recommandation à l'égard de titres, d'instruments ou de produits financiers, d'une stratégie de négociation ou un d'indice, ni ne constituer une telle offre d'achat ou de vente, promotion ou recommandation, et ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de rendement futur. Certains fonds peuvent être basés sur des indices MSCI ou liés à de tels indices, et MSCI peut être rémunérée en fonction des actifs sous gestion des fonds ou d'autres mesures. MSCI a établi une barrière d'information entre la recherche sur les indices et certaines informations. Aucune des informations ne peut être utilisée en soi pour déterminer quels titres acheter ou vendre ni quand les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies « en l'état », et l'utilisateur assume l'intégralité des risques liés à l'utilisation qu'il peut faire ou permettre de faire des informations. Aucune des parties MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations, et chacune décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Aucune des parties MSCI n'est responsable des erreurs ou des omissions liées aux informations contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, consécutifs ou autres (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de l'éventualité de tels dommages.

FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs trajectoire zéro émission nette (DRFU)

(auparavant FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs faible en CO₂)

ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds (le RIDRF) pour le FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs trajectoire zéro émission nette (auparavant FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs faible en CO₂) (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DRFU.

Le présent rapport comprend les sections suivantes :

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs trajectoire zéro émission nette cherche à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une approche multifactorielle et à réduire progressivement les émissions financées du portefeuille tout en gérant le risque actif. À cette fin, il investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres liés à des capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation aux États-Unis tout en s'assurant que tous les émetteurs inclus respectent les normes ESG préétablies.

La stratégie de placement du FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs trajectoire zéro émission nette consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille de titres de capitaux propres choisis par le gestionnaire. Les titres qui seront choisis pour le portefeuille du FNB comporteront des caractéristiques d'investissement qui regroupent des facteurs comme l'évaluation, la volatilité, le momentum et la qualité. Le FNB est conçu pour contrôler le risque actif ainsi que l'exposition à des régions géographiques, à des secteurs et à des titres individuels afin d'atténuer le risque relatif lié aux pays, aux secteurs et aux titres individuels. Le gestionnaire prend également en considération le risque et les occasions liés au carbone en visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de portées 1, 2 et 3 en suivant une trajectoire graduelle et constante en vue d'atteindre un objectif intermédiaire de réduction de 50 % d'ici 2030, ou vers cette date et, ultimement, en vue d'atteindre une cible de zéro émission nette d'ici 2050, ou vers cette date, par rapport à l'année de référence 2020. Afin d'atteindre la cible de zéro émission nette, le FNB réduira ses émissions financées absolues soit en travaillant de concert avec les émetteurs pour réduire son empreinte carbone, soit en augmentant l'allocation à d'autres sociétés comparables dont les émissions sont plus faibles.

Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de la période n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour la période se terminant le 30 juin 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	16,66
MSCI USA Net Total Return Index (indice de marché)	18,70
Écart	-2,04
Frais de gestion	-0,20
Autres facteurs divers	-1,84

Les actions mondiales ont poursuivi leur reprise, enregistrant même de nouveaux records sur de nombreux marchés. Les bénéfices des entreprises qui ont été meilleurs que prévu, le ralentissement de l'inflation ainsi que la fin du cycle de resserrement des politiques monétaires expliquent en partie les rendements positifs des indices boursiers pour cette première moitié d'année. L'indice boursier américain S&P500 a enregistré un rendement en dollars canadiens de plus de 19 % en raison notamment de la profitabilité de quelques entreprises des secteurs de la technologie et des communications.

À l'instar du marché boursier américain, le FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs trajectoire zéro émission nette a affiché un rendement positif pour le premier semestre de cette année. En termes relatifs, celui-ci affiche un rendement inférieur par rapport à son indice de référence, ce qui est attribuable à la surpondération au facteur valeur, qui a connu des difficultés dans le marché américain tout au long de la période.

Sur le plan sectoriel, la sélection de titres dans le secteur des communications a nuí au rendement relatif. Par exemple, l'exclusion en début d'année de l'entreprise Meta Platforms, dont les résultats ESG étaient jugés médiocres, a pénalisé le rendement relatif du FNB. L'amélioration du bilan ESG de l'entreprise a toutefois permis son intégration au portefeuille lors du rééquilibrage effectué en février.

Au 30 juin, 29 titres étaient exclus du portefeuille en respect du positionnement du Mouvement Desjardins sur le tabac, les armes et le charbon thermique, et trois titres étaient exclus de la stratégie en raison de leur mauvais bilan ESG. L'entreprise Duke Energy Corp, par exemple, a été écartée, car elle ne répond pas aux exigences du Mouvement à l'égard du charbon thermique. Enfin, le FNB respecte son plan de réduction progressive des émissions carbone.

Bien que les marchés boursiers aient connu une forte progression en début d'année à la faveur de données économiques positives et d'un probable atterrissage en douceur de l'économie en 2024, les valorisations élevées des actions de certaines sociétés qui évoluent dans le secteur de la technologie pourraient limiter le potentiel de croissance. Dans un contexte économique aussi complexe, une approche prudente est de mise pour les investisseurs.

Tous les émetteurs inclus dans le portefeuille du FNB respectent des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) préétablies. Ces normes ESG préétablies prévoient l'exclusion des sociétés impliquées dans des controverses importantes, la production ou la fabrication de tabac ou la production ou la fabrication d'armes controversées. Ces normes prévoient également l'exclusion des sociétés ayant un score ESG trop faible. Les sociétés dont l'intensité carbone est trop importante sont également exclues.

FNB DESJARDINS IR ÉTATS-UNIS MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFU) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR ÉTATS-UNIS MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO₂)

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

Événements récents

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), le gestionnaire du FNB a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DSP (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 30 juin 2024 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère ¹	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Caroline Bineau ²	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante
Marco Bouchard ³	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Jean-Pierre Duguay ⁴ , président	Saint-Lambert (Québec)	Administrateur de sociétés
Claude Caty ⁴	Anjou (Québec)	Administrateur de sociétés
Diane Fleurent ⁴	Verdun (Québec)	Administratrice de sociétés

¹ Fin de mandat en date du 31 mars 2024.

² Fin de mandat en date du 10 avril 2024.

³ Renouvellement de mandat pour trois ans en date du 10 avril 2024.

⁴ Nomination pour un mandat de trois ans en date du 13 juin 2024.

Changement de l'objectif de placement et des stratégies de placement

Le 15 septembre 2023, les objectifs et stratégies de placement du FNB ont été modifiés. Le FNB a également changé de nom pour refléter son nouvel objectif de placement. Pour plus de détails sur la modification approuvée, voir la modification No. 1 datée du 15 septembre 2023 au prospectus des FNB daté du 27 juillet 2023 disponible sur www.sedarplus.ca et www.FNBDesjardins.com.

Baisse des frais de gestion

Le 15 septembre 2023, le gestionnaire a réduit les frais de gestion du FNB de 0,50 % à 0,40 %.

Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1^{er} février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

Opérations entre parties liées

Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DSP est le gestionnaire et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur

administration. DSP est inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement dans les provinces suivantes : Québec, Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador. DGIA est désigné comme mandataire pour agir en tant que gestionnaire de portefeuille et est inscrit à ce titre dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada. DGIA est également inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DSP en échange de ses services. DSP rémunère DGIA pour ses activités de gestion de portefeuille.

DSP est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit :

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins ;
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement ;
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtiers apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds doivent respecter les politiques et les procédures écrites du gestionnaire qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où le gestionnaire s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence du gestionnaire, d'un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille et ne tient compte d'aucune considération se rapportant au gestionnaire, à un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire de portefeuille sans influence autre que l'intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DSP a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	30 JUIN 2024	31 DÉCEMBRE 2023
	\$	\$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	98 054	108 518

Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.

FNB DESJARDINS IR ÉTATS-UNIS MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFU)
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR ÉTATS-UNIS MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO₂)

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre et les cinq dernières périodes, le cas échéant.

Actif net par part⁽¹⁾

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN SEPTEMBRE 2018	30 JUIN 2024 \$	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020 \$	31 DÉC. 2019 \$
Actif net au début de la période	28,35	25,81	29,07	23,39	21,80	18,23
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Revenus	0,33	0,45	0,43	0,41	0,37	0,35
Gains (pertes) réalisés(e)s	1,02	3,78	1,02	1,44	(1,75)	0,46
Gains (pertes) non réalisés(e)s	2,86	(1,27)	(4,23)	4,31	2,96	3,19
Charges	(0,07)	(0,14)	(0,15)	(0,16)	(0,12)	(0,12)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	4,14	2,82	(2,93)	6,00	1,46	3,88
Distributions :						
du revenu de placement (excluant les dividendes)	–	–	–	(5,95)	(1,21)	(2,16)
des dividendes	–	–	–	–	–	–
des gains en capital	–	(0,29)	–	–	–	–
remboursement de capital	(0,23)	(0,09)	(0,28)	–	–	–
Distributions totales⁽³⁾	(0,23)	(0,38)	(0,28)	(5,95)	(1,21)	(2,16)
Actif net à la fin de la période indiquée	32,84	28,35	25,81	29,07	23,39	21,80

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

Ratios et données supplémentaires

	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	235 634	141 732	123 891	142 456	107 588	6 541
Nombre de parts en circulation	7 175 000	5 000 000	4 800 000	4 900 000	4 600 000	300 000
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	0,46	0,54	0,58	0,58	0,57	0,57
Ratio des frais de gestion avant renonciations ou prises en charge (%)	0,46	0,54	0,58	0,58	0,57	0,57
Ratio des frais d'opération (%) ⁽²⁾	0,01	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	45,74	66,13	48,95	40,06	103,52	48,27
Valeur liquidative par part (\$)	32,84	28,35	25,81	29,07	23,39	21,80
Cours de clôture (\$)	32,86	28,47	25,77	29,12	23,05	21,89

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DRFU	0,40

Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

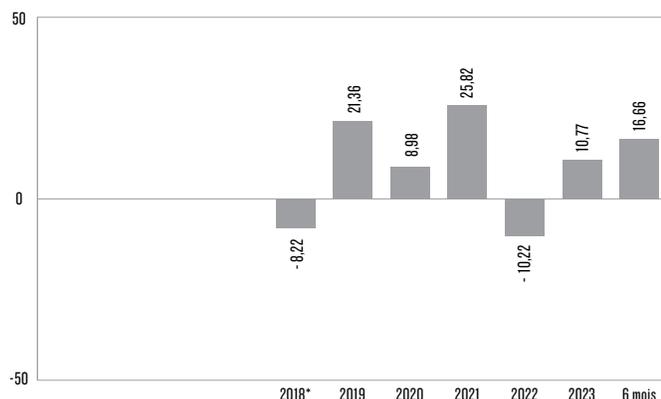
Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de la période présentée. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

FNB DESJARDINS IR ÉTATS-UNIS MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFU) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR ÉTATS-UNIS MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO₂)

Rendements annuels (%)



* Début des opérations le 27 septembre 2018.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 30 juin 2024. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au www.FNBDesjardins.com.

Répartition de la valeur liquidative (%)

au 30 juin 2024

Répartition sectorielle

Technologie	31,9
Services financiers	14,2
Communications	11,4
Consommation discrétionnaire	11,1
Produits industriels	10,5
Soins de santé	10,3
Consommation courante	6,0
Matériaux	2,1
Énergie	1,8
Immobilier	0,3
Services publics	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,1

Répartition géographique

États-Unis	97,1
Autres pays*	2,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,1

* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du FNB.

Les 25 positions principales (acheteur)*

au 30 juin 2024

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. NVIDIA	6,1
2. Apple	5,7
3. Microsoft	5,7
4. Broadcom	2,7
5. Amazon.com	2,7
6. Alphabet, Cl. A	1,8
7. Alphabet, Cl. C	1,6
8. Citigroup	1,4
9. Meta Platforms	1,4
10. Kinder Morgan, Cl. P	1,2
11. Deckers Outdoor Corporation	1,2
12. Hewlett Packard Enterprise	1,2
13. General Electric	1,2
14. Keurig Dr Pepper	1,2
15. Comcast, Cl. A	1,2
16. The Bank of New York Mellon	1,1
17. American International Group	1,1
18. Verizon Communications	1,1
19. Cadence Design Systems	1,1
20. Roper Technologies	1,1
21. Fair Isaac Corporation	1,1
22. AT&T	1,1
23. FedEx	1,1
24. News Corporation, Cl. A	1,0
25. General Motors	1,0
Total	47,1

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le www.FNBDesjardins.com ; ou
- par courriel en écrivant au FNBInfo@desjardins.com ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins
2, Complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Certaines informations contenues dans le présent document (les « informations ») proviennent de MSCI Inc. ou de MSCI ESG Research LLC, ou de leurs sociétés affiliées (« MSCI »), ou de fournisseurs d'informations (ensemble, les « parties MSCI ») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs, et sont protégées par des droits d'auteur. Les informations sont réservées à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou en partie, sans une autorisation écrite préalable. Les informations ne peuvent pas être utilisées en vue d'une offre d'achat ou de vente, d'une promotion ou d'une recommandation à l'égard de titres, d'instruments ou de produits financiers, d'une stratégie de négociation ou un d'indice, ni ne constituer une telle offre d'achat ou de vente, promotion ou recommandation, et ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de rendement futur. Certains fonds peuvent être basés sur des indices MSCI ou liés à de tels indices, et MSCI peut être rémunérée en fonction des actifs sous gestion des fonds ou d'autres mesures. MSCI a établi une barrière d'information entre la recherche sur les indices et certaines informations. Aucune des informations ne peut être utilisée en soi pour déterminer quels titres acheter ou vendre ni quand les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies « en l'état », et l'utilisateur assume l'intégralité des risques liés à l'utilisation qu'il peut faire ou permettre de faire des informations. Aucune des parties MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations, et chacune décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Aucune des parties MSCI n'est responsable des erreurs ou des omissions liées aux informations contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, consécutifs ou autres (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de l'éventualité de tels dommages.

FNB Desjardins SociétéTerre Actions américaines (DSAE)

ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds (le RIDRF) pour le FNB Desjardins SociétéTerre Actions américaines (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DSAE.

Le présent rapport comprend les sections suivantes :

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins SociétéTerre Actions américaines a pour objectif de procurer une appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans les actions et les titres liés à des actions de sociétés américaines.

Le sous-conseiller investit les actifs du FNB Desjardins SociétéTerre Actions américaines dans les titres qui respectent à la fois ses critères d'évaluation financiers et extra-financiers. La prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») est intégrée à l'analyse financière des sociétés dans lesquelles il investit. Le sous-conseiller cherche à investir sur le long terme dans des sociétés qui sont considérées comme de haute qualité disposant d'avantages concurrentiels durables comme en témoignent des rendements élevés sur le capital, des bilans solides, et des équipes de gestion capables de gérer le capital de manière efficace.

La détermination du leadership en ESG des sociétés repose sur une approche de recherche exclusive au sous-conseiller. À cet effet, il exerce son jugement pour déterminer les meilleures pratiques ESG sur la base de sa longue expérience dans la gestion de stratégies d'investissement ESG. Une société responsable, de l'avis du sous-conseiller, est celle qui offre des produits et des services qui ont un impact positif sur la communauté et a des stratégies bien définies en place pour assurer une croissance durable. Le FNB Desjardins SociétéTerre Actions américaines peut également investir dans des sociétés qui, de l'avis du sous-conseiller, font des progrès substantiels en vue de devenir des leaders par leur politique de développement durable.

Le sous-conseiller peut utiliser des titres de participation connexes comme les certificats américains d'actions étrangères (American Depository Receipts, ou « ADR »), les certificats internationaux d'actions étrangères (Global Depository Receipts, ou « GDR ») et les FNB afin d'obtenir une exposition à des actions ou à des secteurs précis. Les placements dans les FNB doivent être faits dans le respect des lois et des règlements applicables.

Advenant une situation défavorable importante sur les marchés, le sous-conseiller a le droit de déroger à sa stratégie de placement pour concentrer les placements dans des valeurs refuges, tels les titres du marché monétaire canadien. Le FNB Desjardins SociétéTerre Actions américaines peut investir jusqu'à 100 % de son actif

dans des titres étrangers. Le FNB Desjardins SociétéTerre Actions américaines peut recourir à des instruments dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut utiliser divers instruments dérivés pour réduire le risque global du portefeuille ou pour améliorer son rendement. Le FNB Desjardins SociétéTerre Actions américaines peut utiliser divers instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des swaps en guise de couverture contre les pertes occasionnées par des variations des valeurs des titres ou des taux de change. Il peut également les utiliser à des fins autres que de couverture pour obtenir une exposition à une action, à une région ou à un secteur ou en guise de substitut à une action, à une région ou à un secteur, pour réduire les frais de transaction ou pour accroître la liquidité du portefeuille. Il n'utilisera les instruments dérivés que conformément aux exigences de la réglementation sur les valeurs mobilières. Le FNB Desjardins SociétéTerre Actions américaines peut effectuer des opérations de prêt de titres, conformément aux exigences de la réglementation sur les valeurs mobilières, afin de gagner un revenu supplémentaire.

Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de la période n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour la période se terminant le 30 juin 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	12,29
S&P Composite 1500 Index (indice de marché)	18,41
Écart	-6,12
Frais de gestion	-0,40
Autres facteurs divers	-5,72

Compte tenu de leur surpondération importante, les titres d'Eaton Corporation et de Trane Technologies, dans le secteur des produits industriels, font partie des titres qui ont le plus contribué au rendement relatif du portefeuille. Eaton est une société de gestion énergétique qui participe à l'électrification du réseau d'alimentation en énergie et soutient le développement et l'intégration du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques. Trane Technologies fabrique des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation écoénergétiques et offre des solutions de réfrigération à une clientèle résidentielle et commerciale. La société met au point des produits qui consomment moins d'énergie et réduisent les émissions de gaz à effet de serre, en plus d'aider ses clients à éviter le gaspillage alimentaire et à améliorer leur productivité. La position active importante du portefeuille dans Williams-Sonoma a aussi contribué au rendement.

La surpondération du secteur des soins de santé (l'amélioration des résultats en matière de santé est un thème ESG important) a nui au rendement relatif durant le semestre, les investisseurs ayant boudé les secteurs défensifs. Toutefois, la position active dans Novo Nordisk, fabricant mondial de premier plan de médicaments et d'appareils pour la gestion du diabète, a eu un effet positif important sur le rendement relatif.

La sous-pondération du secteur des communications a pesé sur le rendement. Cette sous-pondération découle du fait que les entreprises ayant de bonnes caractéristiques de durabilité sont difficiles à repérer dans ce secteur.

En ce qui concerne les titres individuels, l'absence de placement dans NVIDIA, société du secteur des technologies de l'information, a nuí au rendement relatif étant donné que son action a généré 23 % du rendement de l'indice de référence. En revanche, le gestionnaire de portefeuille maintient sa position diversifiée et conserve d'importants placements dans des sociétés à grande capitalisation du domaine de l'intelligence artificielle (IA). Ces placements font partie de ceux qui ont le plus favorisé le rendement au cours de la période. Par exemple, Microsoft Corporation trouve de nouvelles façons d'utiliser l'IA pour améliorer les pratiques de durabilité de ses clients par le perfectionnement des mesures et des prévisions et par une meilleure optimisation des systèmes complexes, aidant ainsi à réduire le risque de feux de forêt au sein de ses communautés partenaires.

Le gestionnaire de portefeuille a tiré parti d'occasions intéressantes pour faire des placements dans des actifs de grande qualité, mais sous-évalués, dans certains volets du marché concentré. Ainsi, des positions dans plusieurs sociétés des technologies de l'information avec une certaine exposition à l'IA ont été ajoutées au portefeuille.

Broadcom est un fabricant de semiconducteurs de premier plan. Après une série d'acquisitions stratégiques, la société conçoit aussi des logiciels hybrides. L'IA est à l'origine d'une forte croissance dans le segment des réseaux de Broadcom, qui devrait plus que compenser les baisses dans ses segments les plus faibles. Broadcom est considérée comme une des meilleures entreprises du point de vue des facteurs ESG grâce à ses pratiques de gestion et de gouvernance solides, à sa gestion exemplaire du capital humain et à ses méthodes de fabrication responsables qui favorisent une utilisation efficace des ressources.

Marvell Technology est une entreprise de semiconducteurs sans usine qui conçoit et développe des circuits intégrés pour l'infrastructure de données utilisée par les centres de données. Ses produits et solutions sont aussi utilisés dans différents secteurs comme la mise en réseau d'entreprises, les télécommunications, la consommation courante, l'automobile et la production industrielle. L'action de Marvell bénéficie de plusieurs cycles propres aux produits du marché des centres de données, y compris ceux liés à l'IA générative et à l'infrastructure infonuagique traditionnelle.

Adobe est un développeur de logiciels infonuagiques pour le marketing et les applications créatives connexes. La société devrait accroître considérablement ses revenus tout en augmentant ses marges grâce à la monétisation des technologies d'IA, à une fixation des prix optimisée sur le marché des entreprises et à l'utilisation de ses marges associées aux médias numériques. Adobe surclasse ses pairs du secteur en ce qui a trait à la confidentialité et à la sécurité des données, à la gestion du capital humain et à la divulgation.

Dell Technologies est une multinationale du secteur du matériel informatique qui profite de la forte demande de serveurs optimisés pour l'IA. Le gestionnaire de portefeuille estime que l'entreprise est actuellement sous-évaluée compte tenu de la tendance haussière émergente sur le marché des ordinateurs personnels.

Durant la période, le marché a été dominé par une poignée d'entreprises qui ont profité de l'essor de l'IA, ce qui a représenté un défi pour les portefeuilles diversifiés composés de sociétés de grande qualité au profil de durabilité solide qui sont en mesure d'offrir des rendements supérieurs durant un cycle complet. Malgré les conditions récentes du marché, le gestionnaire de portefeuille maintient une perspective à long terme.

Les titres de sociétés à très grande capitalisation du secteur des technologies de l'information qui bénéficient des avancées de l'IA ont continué de mener le marché, les secteurs des technologies de l'information (32,5 %) et des communications (30,7 %) ayant obtenu des rendements presque deux fois plus élevés que le troisième secteur (l'énergie, avec 14,9 %). NVIDIA représentait à elle seule 23 % du rendement de l'indice. En raison de la nature diversifiée du portefeuille, le rendement de celui-ci a été difficile à évaluer durant le semestre. Plusieurs titres en portefeuille ont participé à la reprise de l'IA, et le gestionnaire de portefeuille a tiré parti des occasions de placement liées à l'IA présentant des valorisations attrayantes. Cependant, dans un environnement aussi extrême, le gestionnaire de portefeuille est demeuré prudent en ce qui concerne la diversification et les valorisations. Conformément à son mandat ESG, le Fonds n'investit pas dans les combustibles fossiles et, par conséquent, ne détient aucune position dans le secteur de l'énergie. Cette absence de position a nuí à la performance relative, le secteur ayant surperformé.

Au cours des prochains trimestres, le gestionnaire de portefeuille s'attend à la fois à des événements positifs et négatifs pour les marchés boursiers. Selon lui, le ralentissement de la croissance économique et l'incertitude politique seront contrebalancés par les marges élevées des entreprises et l'assouplissement potentiel des politiques monétaires. Le gestionnaire de portefeuille continuera d'ajuster activement les positions du portefeuille en fonction d'un marché exceptionnellement concentré dans lequel les entreprises raisonnablement évaluées sont négligées. Le gestionnaire de portefeuille s'attend à ce que le groupe d'entreprises qui dominent le marché s'élargisse. Dans le contexte actuel de transition des taux d'intérêt, il estime qu'un portefeuille diversifié composé de placements axés sur une croissance durable et profitant d'évaluations attrayantes sera plus avantageux.

Le gestionnaire de portefeuille suit une stratégie de sélection de titres ascendante. Dans l'ensemble, le gestionnaire de portefeuille demeure persuadé que cibler les sociétés de grande qualité qui font preuve de leadership dans leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance permet de repérer les modèles d'affaires durables qui s'avéreront résistants à long terme.

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

Événements récents

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), le gestionnaire du FNB a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DSP (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 30 juin 2024 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère ¹	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Caroline Bineau ²	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante
Marco Bouchard ³	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Jean-Pierre Duguay ⁴ , président	Saint-Lambert (Québec)	Administrateur de sociétés
Claude Caty ⁴	Anjou (Québec)	Administrateur de sociétés
Diane Fleurent ⁴	Verdun (Québec)	Administratrice de sociétés

¹ Fin de mandat en date du 31 mars 2024.

² Fin de mandat en date du 10 avril 2024.

³ Renouvellement de mandat pour trois ans en date du 10 avril 2024.

⁴ Nomination pour un mandat de trois ans en date du 13 juin 2024.

Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1^{er} février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

Opérations entre parties liées

Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DSP est le gestionnaire et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DSP est inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement dans les provinces suivantes : Québec, Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador. DGIA est désigné comme mandataire pour agir en tant que gestionnaire de portefeuille et est inscrit à ce titre dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada. DGIA est également inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DSP en échange de ses services. DSP rémunère DGIA pour ses activités de gestion de portefeuille.

DSP est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit :

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins ;
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement ;
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtiers apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds doivent respecter les politiques et les

procédures écrites du gestionnaire qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où le gestionnaire s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence du gestionnaire, d'un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille et ne tient compte d'aucune considération se rapportant au gestionnaire, à un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire de portefeuille sans influence autre que l'intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DSP a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	30 JUIN 2024 \$	31 DÉCEMBRE 2023 \$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	66	2 560

Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre et les cinq dernières périodes, le cas échéant.

Actif net par part⁽¹⁾

	30 JUIN 2024 \$	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022* \$
DÉBUT DES OPÉRATIONS EN JANVIER 2022			
Actif net au début de la période	21,31	18,76	20,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :			
Revenus	0,13	0,23	0,19
Gains (pertes) réalisé(e)s	2,69	(0,37)	(0,29)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,50	2,92	(0,94)
Charges	(0,10)	(0,18)	(0,16)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	3,22	2,60	(1,20)
Distributions :			
du revenu de placement (excluant les dividendes)	(0,03)	(0,03)	(0,03)
des dividendes	—	(0,01)	(0,01)
des gains en capital	—	—	—
remboursement de capital	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	(0,03)	(0,04)	(0,04)
Actif net à la fin de la période indiquée	23,90	21,31	18,76

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

* Les capitaux de lancement ont été investis par le gestionnaire le 5 janvier 2022.

Ratios et données supplémentaires

	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	1 195	2 131	1 876
Nombre de parts en circulation	50 000	100 000	100 000
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	0,91	0,90	0,91
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	0,91	0,90	0,91
Ratio des frais d'opération (%) ⁽²⁾	0,02	0,02	0,01
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	14,87	28,69	18,81
Valeur liquidative par part (\$)	23,90	21,31	18,76
Cours de clôture (\$)	23,90	21,40	18,73

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

* Les capitaux de lancement ont été investis par le gestionnaire le 5 janvier 2022.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DSAE	0,80

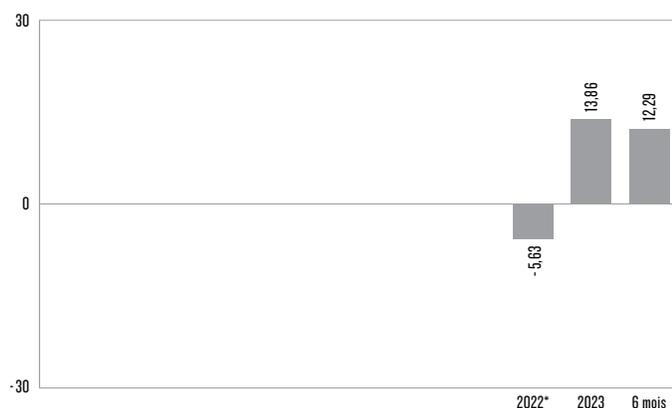
Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de la période présentée. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

Rendements annuels (%)



* Début des opérations le 28 janvier 2022.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 30 juin 2024. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au www.FNBDesjardins.com.

Répartition de la valeur liquidative (%)

au 30 juin 2024

Répartition sectorielle

Technologie	29,4
Soins de santé	14,7
Services financiers	13,2
Consommation discrétionnaire	10,6
Produits industriels	10,6
Consommation courante	7,0
Communications	5,8
Matériaux	3,4
Immobilier	2,8
Services publics	1,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,0

Répartition géographique

États-Unis	87,9
Irlande	6,7
Danemark	2,2
Autres pays*	2,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,0

* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du FNB.

Les 25 positions principales (acheteur)*
au 30 juin 2024

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Microsoft	8,6
2. Apple	5,4
3. Alphabet, Cl. A	4,2
4. JPMorgan Chase & Co.	4,1
5. Costco Wholesale	2,8
6. Eaton Corporation	2,8
7. Booking Holdings	2,3
8. Novo Nordisk, A/S Sponsored, C.A.A.E	2,2
9. Trane Technologies	2,2
10. UnitedHealth Group	2,2
11. Danaher	2,1
12. The Home Depot	2,1
13. The Hartford Financial Services Group	2,1
14. Lam Research	2,1
15. Amazon.com	2,1
16. Morgan Stanley	2,0
17. Colgate-Palmolive	2,0
18. Ecolab	1,9
19. Visa, Cl. A	1,9
20. Broadcom	1,8
21. Accenture, Cl. A	1,7
22. Veralto	1,7
23. The Procter & Gamble Company	1,7
24. ASML Holding NV NY	1,6
25. CVS Health	1,6
Total	65,2

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le www.FNBDesjardins.com ; ou
- par courriel en écrivant au FNInfo@desjardins.com ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins
2, Complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Les indices S&P sont les marques de The Standard & Poor's Financial Services LLC (S&P). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The Standard & Poor's Financial Services LLC (S&P). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The Standard & Poor's Financial Services LLC (S&P) ou ses tiers concédants de licence. Ni S&P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S&P 1500 (l'indice) de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S&P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et le gestionnaire, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S&P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S&P ou ses tiers concédants de licence sans égard au gestionnaire ou au Fonds. S&P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins du gestionnaire ou des détenteurs de parts du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S&P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S&P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S&P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S&P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S&P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S&P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada trajectoire zéro émission nette (DRMD)

(auparavant FNB Desjardins IR Indice Marchés développés ex-É.-U. ex-Canada faible en CO₂)

ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds (le RIDRF) pour le FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada trajectoire zéro émission nette (auparavant FNB Desjardins IR Indice Marchés développés ex-É.-U. ex-Canada faible en CO₂) (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DRMD.

Le présent rapport comprend les sections suivantes :

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada trajectoire zéro émission nette cherche à procurer une plus-value du capital à long terme et à réduire progressivement les émissions financées du portefeuille tout en gérant le risque actif. À cette fin, il investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres liés à des capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans les marchés développés (ex États-Unis et ex Canada) tout en s'assurant que tous les émetteurs inclus respectent les normes ESG préétablies.

La stratégie de placement du FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada trajectoire zéro émission nette consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille de titres de capitaux propres choisis par le gestionnaire. Les titres qui seront sélectionnés pour le portefeuille du FNB seront des actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation. Le gestionnaire prend également en considération le risque et les occasions liés au carbone en visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de portées 1, 2 et 3 en suivant une trajectoire graduelle et constante en vue d'atteindre un objectif intermédiaire de réduction de 50 % d'ici 2030, ou vers cette date et, ultimement, en vue d'atteindre une cible de zéro émission nette d'ici 2050, ou vers cette date, par rapport à l'année de référence 2020. Afin d'atteindre la cible de zéro émission nette, le FNB réduira ses émissions financées absolues soit en travaillant de concert avec les émetteurs pour réduire son empreinte carbone, soit en augmentant l'allocation à d'autres sociétés comparables dont les émissions sont plus faibles.

Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de la période n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour la période se terminant le 30 juin 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	8,94
MSCI EAFE Net Total Return Index (indice de marché)	9,07
Écart	-0,13
Frais de gestion	-0,12
Autres facteurs divers	-0,01

Les actions mondiales ont poursuivi leur reprise, enregistrant même de nouveaux records sur de nombreux marchés. Les bénéfices des entreprises qui ont été meilleurs que prévu, le ralentissement de l'inflation ainsi que la fin du cycle de resserrement des politiques monétaires expliquent en partie les rendements positifs des indices boursiers pour cette première moitié d'année. L'indice boursier MSCI EAEO a enregistré un rendement en dollars canadiens de plus de 9 % en raison notamment de la profitabilité du marché du Royaume-Uni.

À l'instar des marchés boursiers internationaux, le FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada trajectoire zéro émission nette a affiché un rendement positif pour le premier semestre de cette année. En termes relatifs, celui-ci affiche un rendement légèrement supérieur par rapport à son indice de référence. Ce résultat favorable est principalement attribuable à la sélection de titres dans le secteur de la technologie. À preuve, la surpondération des entreprises telles que Tokyo Electron et TDK Corp a créé de la valeur pour les investisseurs.

Au 30 juin, 25 titres étaient exclus du portefeuille en respect du positionnement du Mouvement Desjardins sur le tabac, les armes et le charbon thermique, et 2 titres étaient exclus de la stratégie en raison de leur mauvais bilan ESG. L'entreprise Nippon Steel Corp, par exemple, a été écartée, car elle ne répond pas aux exigences du Mouvement à l'égard du charbon thermique. Enfin, le FNB respecte son plan de réduction progressive des émissions carbone.

Bien que les marchés boursiers aient connu une forte progression en début d'année à la faveur de données économiques positives et d'un probable atterrissage en douceur de l'économie en 2024, les valorisations élevées des actions de certaines sociétés qui évoluent dans le secteur de la technologie pourraient limiter le potentiel de croissance. Dans un contexte économique aussi complexe, une approche prudente est de mise pour les investisseurs.

Tous les émetteurs inclus dans le portefeuille du FNB respectent des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) préétablies. Ces normes ESG préétablies prévoient l'exclusion des sociétés impliquées dans des controverses importantes, la production ou la fabrication de tabac ou la production ou la fabrication d'armes controversées. Ces normes prévoient également l'exclusion des sociétés ayant un score ESG trop faible. Les sociétés dont l'intensité carbone est trop importante sont également exclues.

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

FNB DESJARDINS IR MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX É.-U. EX CANADA TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMD) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX-É.-U. EX-CANADA FAIBLE EN CO₂)

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

Événements récents

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), le gestionnaire du FNB a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DSP (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 30 juin 2024 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère ¹	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Caroline Bineau ²	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante
Marco Bouchard ³	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Jean-Pierre Duguay ⁴ , président	Saint-Lambert (Québec)	Administrateur de sociétés
Claude Caty ⁴	Anjou (Québec)	Administrateur de sociétés
Diane Fleurent ⁴	Verdun (Québec)	Administratrice de sociétés

¹ Fin de mandat en date du 31 mars 2024.

² Fin de mandat en date du 10 avril 2024.

³ Renouvellement de mandat pour trois ans en date du 10 avril 2024.

⁴ Nomination pour un mandat de trois ans en date du 13 juin 2024.

Changement de l'objectif de placement et des stratégies de placement

Le 15 septembre 2023, les objectifs et stratégies de placement du FNB ont été modifiés. Le FNB a également changé de nom pour refléter son nouvel objectif de placement. Pour plus de détails sur la modification approuvée, voir la modification No. 2 datée du 15 septembre 2023 au prospectus des FNB daté du 15 mars 2023 disponible sur www.sedarplus.ca et www.FNBDesjardins.com.

Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1^{er} février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

Opérations entre parties liées

Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DSP est le gestionnaire et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DSP est inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement dans les provinces suivantes : Québec, Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador. DGIA est désigné comme mandataire pour agir en tant que gestionnaire de portefeuille et est inscrit à ce titre dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada. DGIA est également inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en

Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DSP en échange de ses services. DSP rémunère DGIA pour ses activités de gestion de portefeuille.

DSP est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit :

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins ;
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement ;
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtiers apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds doivent respecter les politiques et les procédures écrites du gestionnaire qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où le gestionnaire s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence du gestionnaire, d'un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille et ne tient compte d'aucune considération se rapportant au gestionnaire, à un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire de portefeuille sans influence autre que l'intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DSP a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	30 JUIN 2024	31 DÉCEMBRE 2023
	\$	\$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	315	34 553

Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.

FNB DESJARDINS IR MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX É.-U. EX CANADA TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMD)

(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX-É.-U. EX-CANADA FAIBLE EN CO₂)

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre et les cinq dernières périodes, le cas échéant.

Actif net par part¹⁾

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN MAI 2020	30 JUIN 2024 \$	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020 \$
Actif net au début de la période	25,41	22,36	25,42	23,47	20,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :					
Revenus	0,44	0,67	0,66	0,66	0,31
Gains (pertes) réalisés(e)s	4,23	0,65	1,62	0,72	0,28
Gains (pertes) non réalisés(e)s	(2,35)	2,18	(4,47)	1,18	3,63
Charges	(0,04)	(0,06)	(0,06)	(0,07)	(0,05)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation²⁾	2,28	3,44	(2,25)	2,49	4,17
Distributions :					
du revenu de placement (excluant les dividendes)	–	(0,47)	–	(2,36)	(3,91)
des dividendes	–	–	–	–	–
des gains en capital	–	(0,11)	–	–	–
remboursement de capital	(3,10)	–	(0,56)	–	–
Distributions totales³⁾	(3,10)	(0,58)	(0,56)	(2,36)	(3,91)
Actif net à la fin de la période indiquée	24,57	25,41	22,36	25,42	23,47

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

Ratios et données supplémentaires

	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	3 685	72 420	63 732	64 810	52 797
Nombre de parts en circulation	150 000	2 850 000	2 850 000	2 550 000	2 250 000
Ratio des frais de gestion (%) ¹⁾	0,29	0,29	0,29	0,31	0,35
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	0,29	0,29	0,29	0,31	0,35
Ratio des frais d'opération (%) ²⁾	0,04	0,08	0,02	0,02	–
Taux de rotation du portefeuille (%) ³⁾	7,25	67,97	16,56	21,74	17,33
Valeur liquidative par part (\$)	24,57	25,41	22,36	25,42	23,47
Cours de clôture (\$)	24,63	25,49	22,28	25,42	23,72

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DRMD	0,25

Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

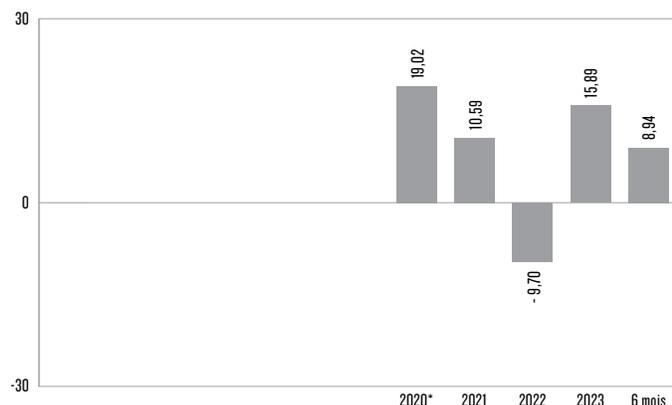
Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de la période présentée. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

FNB DESJARDINS IR MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX É.-U. EX CANADA TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMD)
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX-É.-U. EX-CANADA FAIBLE EN CO₂)

Rendements annuels (%)



* Début des opérations le 1^{er} mai 2020.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 30 juin 2024. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au www.FNBDesjardins.com.

Répartition de la valeur liquidative (%)

au 30 juin 2024

Répartition sectorielle

Services financiers	19,1
Produits industriels	15,6
Soins de santé	12,3
Consommation discrétionnaire	10,6
Technologie	8,3
Consommation courante	8,3
Matériaux	6,2
Énergie	3,8
Communications	3,2
Services publics	3,1
Immobilier	1,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8,1

Répartition géographique

Japon	17,6
Royaume-Uni	13,4
France	10,6
Suisse	9,3
Allemagne	8,3
Australie	7,0
Pays-Bas	6,1
Danemark	3,8
Suède	3,3
Espagne	2,4
Italie	2,0
Autres pays*	8,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8,1

* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du FNB.

Les 25 positions principales (acheteur)*
au 30 juin 2024

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	8,1
2. Novo Nordisk, A/S, Cl. B	2,6
3. ASML Holding	2,3
4. Nestlé	1,5
5. AstraZeneca	1,3
6. SAP	1,2
7. Novartis	1,2
8. Roche Holding	1,2
9. Toyota Motor Corporation	1,1
10. LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton	1,1
11. Shell	1,0
12. HSBC Holdings	0,9
13. BHP Group	0,9
14. TotalEnergies	0,9
15. Siemens	0,8
16. Tokyo Electron	0,8
17. Schneider Electric	0,8
18. Unilever	0,8
19. Commonwealth Bank of Australia	0,7
20. Mitsubishi UFJ Financial Group	0,6
21. Sony Group Corporation	0,6
22. BP	0,6
23. Sanofi	0,6
24. Air Liquide	0,6
25. Allianz	0,6
Total	32,8

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le www.FNBDesjardins.com ; ou
- par courriel en écrivant au FNBInfo@desjardins.com ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins
2, Complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Certaines informations contenues dans le présent document (les « informations ») proviennent de MSCI Inc. ou de MSCI ESG Research LLC, ou de leurs sociétés affiliées (« MSCI »), ou de fournisseurs d'informations (ensemble, les « parties MSCI ») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs, et sont protégées par des droits d'auteur. Les informations sont réservées à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou en partie, sans une autorisation écrite préalable. Les informations ne peuvent pas être utilisées en vue d'une offre d'achat ou de vente, d'une promotion ou d'une recommandation à l'égard de titres, d'instruments ou de produits financiers, d'une stratégie de négociation ou un d'indice, ni ne constituer une telle offre d'achat ou de vente, promotion ou recommandation, et ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de rendement futur. Certains fonds peuvent être basés sur des indices MSCI ou liés à de tels indices, et MSCI peut être rémunérée en fonction des actifs sous gestion des fonds ou d'autres mesures. MSCI a établi une barrière d'information entre la recherche sur les indices et certaines informations. Aucune des informations ne peut être utilisée en soi pour déterminer quels titres acheter ou vendre ni quand les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies « en l'état », et l'utilisateur assume l'intégralité des risques liés à l'utilisation qu'il peut faire ou permettre de faire des informations. Aucune des parties MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations, et chacune décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Aucune des parties MSCI n'est responsable des erreurs ou des omissions liées aux informations contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, consécutifs ou autres (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de l'éventualité de tels dommages.

FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette (DRFD)

(auparavant FNB Desjardins IR Marchés développés ex-É.-U. ex-Canada multifacteurs faible en CO₂)

ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds (le RIDRF) pour le FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette (auparavant FNB Desjardins IR Marchés développés ex-É.-U. ex-Canada multifacteurs faible en CO₂) (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DRFD.

Le présent rapport comprend les sections suivantes :

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette cherche à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une approche multifactorielle et à réduire progressivement les émissions financées du portefeuille tout en gérant le risque actif. À cette fin, il investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres liés à des capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans les marchés développés (ex États-Unis et ex Canada) tout en s'assurant que tous les émetteurs inclus respectent les normes ESG préétablies.

La stratégie de placement du FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille de titres de capitaux propres choisis par le gestionnaire. Les titres qui seront choisis pour le portefeuille du FNB comporteront des caractéristiques d'investissement qui regroupent des facteurs comme l'évaluation, la volatilité, le momentum et la qualité. Le FNB est conçu pour contrôler le risque actif ainsi que l'exposition à des régions géographiques, à des secteurs et à des titres individuels afin d'atténuer le risque relatif lié aux pays, aux secteurs et aux titres individuels. Le gestionnaire prend également en considération le risque et les occasions liés au carbone en visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de portées 1, 2 et 3 en suivant une trajectoire graduelle et constante en vue d'atteindre un objectif intermédiaire de réduction de 50 % d'ici 2030, ou vers cette date et, ultimement, en vue d'atteindre une cible de zéro émission nette d'ici 2050, ou vers cette date, par rapport à l'année de référence 2020. Afin d'atteindre la cible de zéro émission nette, le FNB réduira ses émissions financées absolues soit en travaillant de concert avec les émetteurs pour réduire son empreinte carbone, soit en augmentant l'allocation à d'autres sociétés comparables dont les émissions sont plus faibles.

Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de la période n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour la période se terminant le 30 juin 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	9,55
MSCI EAFE Net Total Return Index (indice de marché)	9,07
Écart	0,48
Frais de gestion	-0,22
Autres facteurs divers	0,70

Les actions mondiales ont poursuivi leur reprise, enregistrant même de nouveaux records sur de nombreux marchés. Les bénéfices des entreprises qui ont été meilleurs que prévu, le ralentissement de l'inflation ainsi que la fin du cycle de resserrement des politiques monétaires expliquent en partie les rendements positifs des indices boursiers pour cette première moitié d'année. L'indice boursier MSCI EAEO a enregistré un rendement en dollars canadiens de plus 9 % en raison notamment de la profitabilité du marché du Royaume-Uni.

À l'instar des marchés boursiers internationaux, le FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette a affiché un rendement positif pour le premier semestre de cette année. En termes relatifs, celui-ci affiche également un rendement supérieur par rapport à son indice de référence. Ce résultat favorable est principalement attribuable à une surpondération des titres axés sur les facteurs valeur et qualité, qui ont connu de bons rendements au cours du premier semestre. Sur le plan sectoriel, les investisseurs ont bénéficié de la bonne sélection de titres dans le secteur des services financiers, les titres de quatre entreprises de ce secteur figurant au rang des dix titres les plus rentables du portefeuille. En contrepartie, les titres du secteur des communications ont retranché de la valeur.

Au 30 juin, 25 titres étaient exclus du portefeuille en respect du positionnement du Mouvement Desjardins sur le tabac, les armes et le charbon thermique, et 2 titres étaient exclus de la stratégie en raison de leur mauvais bilan ESG. L'entreprise ArcelorMittal, par exemple, a été écartée, ses résultats ESG ayant été jugés insuffisants. Enfin, le FNB respecte son plan de réduction progressive des émissions carbone.

Bien que les marchés boursiers aient connu une forte progression en début d'année à la faveur de données économiques positives et d'un probable atterrissage en douceur de l'économie en 2024, les valorisations élevées des actions de certaines sociétés qui évoluent dans le secteur des technologies pourraient limiter le potentiel de croissance. Dans un contexte économique aussi complexe, une approche prudente est de mise pour les investisseurs.

Tous les émetteurs inclus dans le portefeuille du FNB respectent des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) préétablies. Ces normes ESG préétablies prévoient l'exclusion des sociétés impliquées dans des controverses importantes, la production ou la fabrication de tabac ou la production ou la fabrication d'armes controversées. Ces normes prévoient également l'exclusion des sociétés ayant un score ESG trop faible. Les sociétés dont l'intensité carbone est trop importante sont également exclues.

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année

FNB DESJARDINS IR MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX É.-U. EX CANADA MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFD) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX-É.-U. EX-CANADA MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO₂)

d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

Événements récents

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), le gestionnaire du FNB a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DSP (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 30 juin 2024 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère ¹	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Caroline Bineau ²	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante
Marco Bouchard ³	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Jean-Pierre Duguay ⁴ , président	Saint-Lambert (Québec)	Administrateur de sociétés
Claude Caty ⁴	Anjou (Québec)	Administrateur de sociétés
Diane Fleurent ⁴	Verdun (Québec)	Administratrice de sociétés

¹ Fin de mandat en date du 31 mars 2024.

² Fin de mandat en date du 10 avril 2024.

³ Renouvellement de mandat pour trois ans en date du 10 avril 2024.

⁴ Nomination pour un mandat de trois ans en date du 13 juin 2024.

Changement de l'objectif de placement et des stratégies de placement

Le 15 septembre 2023, les objectifs et stratégies de placement du FNB ont été modifiés. Le FNB a également changé de nom pour refléter son nouvel objectif de placement. Pour plus de détails sur la modification approuvée, voir la modification No. 1 datée du 15 septembre 2023 au prospectus des FNB daté du 27 juillet 2023 disponible sur www.sedarplus.ca et www.FNBDesjardins.com.

Baisse des frais de gestion

Le 15 septembre 2023, le gestionnaire a réduit les frais de gestion du FNB de 0,60 % à 0,45 %.

Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1^{er} février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

Opérations entre parties liées

Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DSP est le gestionnaire et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DSP est inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement dans les provinces suivantes : Québec, Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador. DGIA est désigné comme mandataire pour agir en tant que gestionnaire de portefeuille

et est inscrit à ce titre dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada. DGIA est également inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DSP en échange de ses services. DSP rémunère DGIA pour ses activités de gestion de portefeuille.

DSP est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit :

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins ;
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement ;
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtiers apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds doivent respecter les politiques et les procédures écrites du gestionnaire qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où le gestionnaire s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence du gestionnaire, d'un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille et ne tient compte d'aucune considération se rapportant au gestionnaire, à un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire de portefeuille sans influence autre que l'intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DSP a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	30 JUIN 2024	31 DÉCEMBRE 2023
	\$	\$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	82 030	82 965

Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.

FNB DESJARDINS IR MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX É.-U. EX CANADA MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFD)
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX-É.-U. EX-CANADA MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO₂)

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre et les cinq dernières périodes, le cas échéant.

Actif net par part⁽¹⁾

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN SEPTEMBRE 2018	30 JUIN 2024 \$	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020 \$	31 DÉC. 2019 \$
Actif net au début de la période	20,89	18,69	21,58	20,33	20,37	18,22
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Revenus	0,64	0,71	0,68	0,71	0,68	0,63
Gains (pertes) réalisés(e)s	0,40	0,83	(0,83)	0,74	(0,84)	(0,16)
Gains (pertes) non réalisés(e)s	0,51	1,07	(1,91)	0,46	1,21	2,29
Charges	(0,06)	(0,13)	(0,13)	(0,15)	(0,13)	(0,13)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	1,49	2,48	(2,19)	1,76	0,92	2,63
Distributions :						
du revenu de placement (excluant les dividendes)	(0,41)	(0,01)	–	(1,79)	(0,69)	(0,96)
des dividendes	–	–	–	–	–	–
des gains en capital	–	–	–	–	–	–
remboursement de capital	(0,04)	(0,44)	(0,52)	–	–	(0,16)
Distributions totales⁽³⁾	(0,45)	(0,45)	(0,52)	(1,79)	(0,69)	(1,12)
Actif net à la fin de la période indiquée	22,43	20,89	18,69	21,58	20,33	20,37

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

Ratios et données supplémentaires

	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	176 036	93 986	78 514	80 930	70 123	5 093
Nombre de parts en circulation	7 850 000	4 500 000	4 200 000	3 750 000	3 450 000	250 000
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	0,52	0,64	0,69	0,69	0,69	0,69
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	0,52	0,64	0,69	0,69	0,69	0,69
Ratio des frais d'opération (%) ⁽²⁾	0,22	0,15	0,08	0,10	–	0,09
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	34,21	71,21	43,44	46,59	88,71	52,40
Valeur liquidative par part (\$)	22,43	20,89	18,69	21,58	20,33	20,37
Cours de clôture (\$)	22,42	20,92	18,73	21,59	20,37	20,52

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBÔLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DRFD	0,45

Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

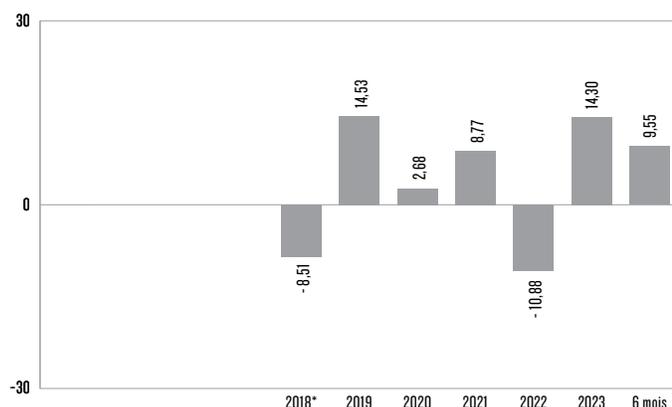
Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de la période présentée. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

FNB DESJARDINS IR MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX É.-U. EX CANADA MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFD)
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX-É.-U. EX-CANADA MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO₂)

Rendements annuels (%)



* Début des opérations le 27 septembre 2018.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 30 juin 2024. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au www.FNBDesjardins.com.

Répartition de la valeur liquidative (%)

au 30 juin 2024

Répartition sectorielle

Services financiers	21,8
Produits industriels	19,0
Consommation discrétionnaire	12,1
Soins de santé	11,2
Consommation courante	7,8
Technologie	7,5
Communications	5,7
Matériaux	5,7
Immobilier	3,8
Énergie	2,3
Services publics	2,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,8

Répartition géographique

Japon	22,2
Royaume-Uni	17,7
France	12,6
Allemagne	9,6
Suisse	6,9
Pays-Bas	5,9
Italie	4,8
Espagne	3,7
Danemark	3,3
Suède	3,0
Australie	2,1
Hong Kong	2,1
Autres pays*	5,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,8

* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du FNB.

Les 25 positions principales (acheteur)*

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Novartis	2,3
2. Hitachi	1,9
3. Novo Nordisk, Cl. B	1,7
4. ABB	1,6
5. Sumitomo Mitsui Financial Group	1,6
6. TotalEnergies	1,4
7. ASML Holding	1,4
8. Intesa Sanpaolo	1,3
9. UniCredit	1,3
10. NEC	1,3
11. Banco Bilbao Vizcaya Argentaria	1,3
12. Honda Motor Co.	1,2
13. Holcim	1,2
14. Tesco	1,2
15. Stellantis	1,2
16. Compagnie de Saint-Gobain	1,2
17. Deutsche Bank	1,2
18. Pearson	1,1
19. Assicurazioni Generali	1,1
20. Obayashi	1,1
21. E.ON	1,1
22. Teva Pharmaceutical Industries	1,1
23. Renault	1,1
24. Informa PLC	1,1
25. ACS Actividades de Construcción y Servicios SA	1,1
Total	33,1

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le www.FNBDesjardins.com ; ou
- par courriel en écrivant au FNInfo@desjardins.com ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins
2, Complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Certaines informations contenues dans le présent document (les « informations ») proviennent de MSCI Inc. ou de MSCI ESG Research LLC, ou de leurs sociétés affiliées (« MSCI »), ou de fournisseurs d'informations (ensemble, les « parties MSCI ») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs, et sont protégées par des droits d'auteur. Les informations sont réservées à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou en partie, sans une autorisation écrite préalable. Les informations ne peuvent pas être utilisées en vue d'une offre d'achat ou de vente, d'une promotion ou d'une recommandation à l'égard de titres, d'instruments ou de produits financiers, d'une stratégie de négociation ou un d'indice, ni ne constituer une telle offre d'achat ou de vente, promotion ou recommandation, et ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de rendement futur. Certains fonds peuvent être basés sur des indices MSCI ou liés à de tels indices, et MSCI peut être rémunérée en fonction des actifs sous gestion des fonds ou d'autres mesures. MSCI a établi une barrière d'information entre la recherche sur les indices et certaines informations. Aucune des informations ne peut être utilisée en soi pour déterminer quels titres acheter ou vendre ni quand les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies « en l'état », et l'utilisateur assume l'intégralité des risques liés à l'utilisation qu'il peut faire ou permettre de faire des informations. Aucune des parties MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations, et chacune décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Aucune des parties MSCI n'est responsable des erreurs ou des omissions liées aux informations contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, consécutifs ou autres (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de l'éventualité de tels dommages.

FNB Desjardins IR Marchés émergents trajectoire zéro émission nette (DRME)

(auparavant FNB Desjardins IR Indice Marchés émergents faible en CO₂)

ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds (le RIDRF) pour le FNB Desjardins IR Marchés émergents trajectoire zéro émission nette (auparavant FNB Desjardins IR Indice Marchés émergents faible en CO₂) (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DRME.

Le présent rapport comprend les sections suivantes :

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins IR Marchés émergents trajectoire zéro émission nette cherche à procurer une plus-value du capital à long terme et à réduire progressivement les émissions financées du portefeuille tout en gérant le risque actif. À cette fin, il investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres liés à des capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans les marchés émergents tout en s'assurant que tous les émetteurs inclus respectent les normes ESG préétablies.

La stratégie de placement du FNB Desjardins IR Marchés émergents trajectoire zéro émission nette consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille de titres de capitaux propres choisis par le gestionnaire. Les titres qui seront sélectionnés pour le portefeuille du FNB seront des actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation. Le gestionnaire prend également en considération le risque et les occasions liés au carbone en visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de portées 1, 2 et 3 en suivant une trajectoire graduelle et constante en vue d'atteindre un objectif intermédiaire de réduction de 50 % d'ici 2030, ou vers cette date et, ultimement, en vue d'atteindre une cible de zéro émission nette d'ici 2050, ou vers cette date, par rapport à l'année de référence 2020. Afin d'atteindre la cible de zéro émission nette, le FNB réduira ses émissions financées absolues soit en travaillant de concert avec les émetteurs pour réduire son empreinte carbone, soit en augmentant l'allocation à d'autres sociétés comparables dont les émissions sont plus faibles.

Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de la période n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour la période se terminant le 30 juin 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	11,25
MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (indice de marché)	11,29
Écart	-0,04
Frais de gestion	-0,17
Autres facteurs divers	0,13

Les actions mondiales ont poursuivi leur reprise, enregistrant même de nouveaux records sur de nombreux marchés. Les bénéfices des entreprises qui ont été meilleurs que prévu, le ralentissement de l'inflation ainsi que la fin du cycle de resserrement des politiques monétaires expliquent en partie les rendements positifs des indices boursiers pour cette première moitié d'année. L'indice boursier MSCI marchés émergents a enregistré un rendement en dollars canadiens de plus de 11 % en raison notamment de la croissance des entreprises asiatiques du secteur de la technologie.

À l'instar des marchés émergents, le FNB Desjardins IR Marchés émergents trajectoire zéro émission nette a affiché un rendement positif pour le premier semestre de cette année. En termes relatifs, celui-ci affiche également un rendement supérieur par rapport à son indice de référence.

Sur le plan sectoriel, la sélection de titres a été bénéfique dans les secteurs des produits industriels et des services financiers. En contrepartie, la sélection de titres dans le secteur de l'énergie a retranché de la valeur. Par exemple, l'exclusion de l'entreprise China Shenhua Energy, dont les pratiques ESG ne respectent pas les critères du Mouvement Desjardins à l'égard du charbon thermique, a nui au rendement.

Au 30 juin, 58 titres étaient exclus du portefeuille en respect du positionnement du Mouvement sur le tabac, les armes et le charbon thermique, et 186 titres étaient exclus de la stratégie en raison de leur mauvais bilan ESG. L'entreprise minière Bharat Heavy ELS, par exemple, a été écartée, car elle ne répond pas aux exigences du Mouvement à l'égard des armes non conventionnelles. Enfin, le FNB respecte son plan de réduction progressive des émissions carbone.

Bien que les marchés boursiers aient connu une forte progression en début d'année à la faveur de données économiques positives et d'un probable atterrissage en douceur de l'économie en 2024, les valorisations élevées des actions de certaines sociétés qui évoluent dans le secteur de la technologie pourraient limiter le potentiel de croissance. Dans un contexte économique aussi complexe, une approche prudente est de mise pour les investisseurs.

Tous les émetteurs inclus dans le portefeuille du FNB respectent des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) préétablies. Ces normes ESG préétablies prévoient l'exclusion des sociétés impliquées dans des controverses importantes, la production ou la fabrication de tabac ou la production ou la fabrication d'armes controversées. Ces normes prévoient également l'exclusion des sociétés ayant un score ESG trop faible. Les sociétés dont l'intensité carbone est trop importante sont également exclues.

FNB DESJARDINS IR MARCHÉS ÉMERGENTS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRME) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE MARCHÉS ÉMERGENTS FAIBLE EN CO₂)

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

Événements récents

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), le gestionnaire du FNB a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DSP (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 30 juin 2024 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère ¹	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Caroline Bineau ²	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante
Marco Bouchard ³	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Jean-Pierre Duguay ⁴ , président	Saint-Lambert (Québec)	Administrateur de sociétés
Claude Caty ⁴	Anjou (Québec)	Administrateur de sociétés
Diane Fleurent ⁴	Verdun (Québec)	Administratrice de sociétés

¹ Fin de mandat en date du 31 mars 2024.

² Fin de mandat en date du 10 avril 2024.

³ Renouvellement de mandat pour trois ans en date du 10 avril 2024.

⁴ Nomination pour un mandat de trois ans en date du 13 juin 2024.

Changement de l'objectif de placement et des stratégies de placement

Le 15 septembre 2023, les objectifs et stratégies de placement du FNB ont été modifiés. Le FNB a également changé de nom pour refléter son nouvel objectif de placement. Pour plus de détails sur la modification approuvée, voir la modification No. 2 datée du 15 septembre 2023 au prospectus des FNB daté du 15 mars 2023 disponible sur www.sedarplus.ca et www.FNBDesjardins.com.

Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1^{er} février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

Opérations entre parties liées

Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DSP est le gestionnaire et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DSP est inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement dans les provinces suivantes : Québec, Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador. DGIA est désigné comme mandataire pour agir en tant que gestionnaire de portefeuille

et est inscrit à ce titre dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada. DGIA est également inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DSP en échange de ses services. DSP rémunère DGIA pour ses activités de gestion de portefeuille.

DSP est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit :

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins ;
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement ;
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtiers apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds doivent respecter les politiques et les procédures écrites du gestionnaire qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où le gestionnaire s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence du gestionnaire, d'un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille et ne tient compte d'aucune considération se rapportant au gestionnaire, à un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire de portefeuille sans influence autre que l'intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DSP a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	30 JUIN 2024	31 DÉCEMBRE 2023
	\$	\$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	18 866	56 572

Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.

FNB DESJARDINS IR MARCHÉS ÉMERGENTS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRME) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE MARCHÉS ÉMERGENTS FAIBLE EN CO₂)

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre et les cinq dernières périodes, le cas échéant.

Actif net par part¹⁾

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN MARS 2021	30 JUIN 2024 \$	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020* \$
Actif net au début de la période	15,99	15,38	18,71	20,00	20,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :					
Revenus	0,23	0,54	0,48	0,45	–
Gains (pertes) réalisé(e)s	(0,17)	(1,25)	(0,92)	(0,05)	–
Gains (pertes) non réalisé(e)s	1,86	2,16	(2,11)	(1,02)	–
Charges	(0,08)	(0,08)	(0,07)	(0,06)	–
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation²⁾	1,84	1,37	(2,62)	(0,68)	–
Distributions :					
du revenu de placement (excluant les dividendes)	(0,18)	(0,50)	(0,41)	(0,35)	–
des dividendes	–	–	–	–	–
des gains en capital	–	–	–	–	–
remboursement de capital	–	–	(0,11)	(0,04)	–
Distributions totales³⁾	(0,18)	(0,50)	(0,52)	(0,39)	–
Actif net à la fin de la période indiquée	17,60	15,99	15,38	18,71	20,00

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

* Les capitaux de lancement ont été investis par le gestionnaire le 11 mars 2020.

Ratios et données supplémentaires

	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	61 601	84 731	111 532	121 641	–
Nombre de parts en circulation	3 500 000	5 300 000	7 250 000	6 500 000	1,00
Ratio des frais de gestion (%) ¹⁾	0,41	0,40	0,43	0,40	–
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	0,41	0,40	0,43	0,40	–
Ratio des frais d'opération (%) ²⁾	0,06	0,17	0,10	–	–
Taux de rotation du portefeuille (%) ³⁾	15,18	51,80	35,29	20,62	–
Valeur liquidative par part (\$)	17,60	15,99	15,38	18,71	20,00
Cours de clôture (\$)	17,53	16,02	15,33	18,81	20,00

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

* Les capitaux de lancement ont été investis par le gestionnaire le 11 mars 2020.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DRME	0,35

Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

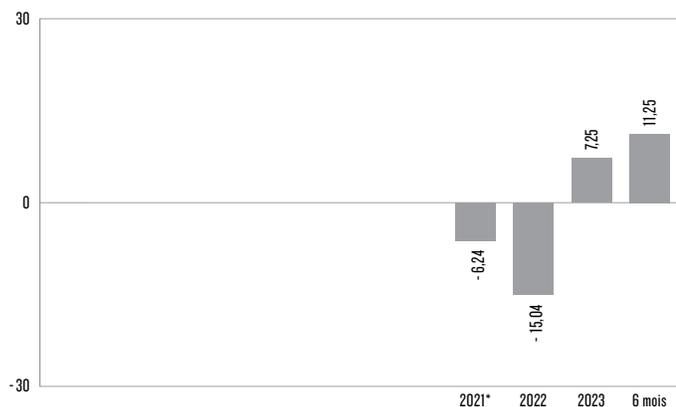
Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de la période présentée. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

FNB DESJARDINS IR MARCHÉS ÉMERGENTS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRME) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE MARCHÉS ÉMERGENTS FAIBLE EN CO₂)

Rendements annuels (%)



* Début des opérations le 12 mars 2021.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 30 juin 2024. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au www.FNBDesjardins.com.

Répartition de la valeur liquidative (%)

au 30 juin 2024

Répartition sectorielle

Technologie	25,7
Services financiers	21,1
Consommation discrétionnaire	12,5
Communications	8,7
Matériaux	7,1
Produits industriels	6,8
Énergie	5,2
Consommation courante	4,7
Soins de santé	3,2
Services publics	2,8
Immobilier	1,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,7

Répartition géographique

Taiwan	19,4
Inde	19,1
Îles Caïmans	14,0
Corée du Sud	12,4
Chine	9,7
Brésil	4,3
Arabie saoudite	3,7
Afrique du Sud	2,7
Mexique	2,2
Autres pays*	11,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,7

* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du FNB.

Les 25 positions principales (acheteur)*

au 30 juin 2024

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Taiwan Semiconductor Manufacturing Company	9,7
2. Samsung Electronics	4,3
3. Tencent Holdings	4,2
4. Alibaba Group	1,9
5. Reliance Industries	1,6
6. SK Hynix	1,3
7. Hon Hai Precision Industry Co.	1,1
8. PDD Holdings	1,0
9. ICICI Bank	1,0
10. China Construction Bank, Cl. H	1,0
11. Meituan, Cl. B	1,0
12. MediaTek	0,9
13. Infosys	0,9
14. HDFC Bank	0,7
15. Industrial and Commercial Bank of China Limited, Cl. H	0,7
16. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,7
17. Bank of China	0,6
18. Bharti Airtel	0,5
19. Tata Consultancy Services	0,5
20. BYD Company, Cl. H	0,5
21. Al Rajhi Banking and Investment Corporation	0,5
22. Vale	0,5
23. Axis Bank	0,5
24. Hyundai Motor Company	0,5
25. Ping An Insurance (Group) Company of China, Cl. H	0,5
Total	36,6

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le www.FNBDesjardins.com ; ou
- par courriel en écrivant au FNBInfo@desjardins.com ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins
2, Complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Certaines informations contenues dans le présent document (les « informations ») proviennent de MSCI Inc. ou de MSCI ESG Research LLC, ou de leurs sociétés affiliées (« MSCI »), ou de fournisseurs d'informations (ensemble, les « parties MSCI ») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs, et sont protégées par des droits d'auteur. Les informations sont réservées à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou en partie, sans une autorisation écrite préalable. Les informations ne peuvent pas être utilisées en vue d'une offre d'achat ou de vente, d'une promotion ou d'une recommandation à l'égard de titres, d'instruments ou de produits financiers, d'une stratégie de négociation ou un d'indice, ni ne constituer une telle offre d'achat ou de vente, promotion ou recommandation, et ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de rendement futur. Certains fonds peuvent être basés sur des indices MSCI ou liés à de tels indices, et MSCI peut être rémunérée en fonction des actifs sous gestion des fonds ou d'autres mesures. MSCI a établi une barrière d'information entre la recherche sur les indices et certaines informations. Aucune des informations ne peut être utilisée en soi pour déterminer quels titres acheter ou vendre ni quand les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies « en l'état », et l'utilisateur assume l'intégralité des risques liés à l'utilisation qu'il peut faire ou permettre de faire des informations. Aucune des parties MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations, et chacune décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Aucune des parties MSCI n'est responsable des erreurs ou des omissions liées aux informations contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, consécutifs ou autres (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de l'éventualité de tels dommages.

FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs trajectoire zéro émission nette (DRFE)

(auparavant FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs faible en CO₂)

ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds (le RIDRF) pour le FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs trajectoire zéro émission nette (auparavant FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs faible en CO₂) (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DRFE.

Le présent rapport comprend les sections suivantes :

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs trajectoire zéro émission nette cherche à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une approche multifactorielle et à réduire progressivement les émissions financées du portefeuille tout en gérant le risque actif. À cette fin, il investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres liés à des capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans les marchés émergents tout en s'assurant que tous les émetteurs inclus respectent les normes ESG préétablies.

La stratégie de placement du FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs trajectoire zéro émission nette consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille de titres de capitaux propres choisis par le gestionnaire. Les titres qui seront choisis pour le portefeuille du FNB comporteront des caractéristiques d'investissement qui regroupent des facteurs comme l'évaluation, la volatilité, le momentum et la qualité. Le FNB est conçu pour contrôler le risque actif ainsi que l'exposition à des régions géographiques, à des secteurs et à des titres individuels afin d'atténuer le risque relatif lié aux pays, aux secteurs et aux titres individuels. Le gestionnaire prend également en considération le risque et les occasions liés au carbone en visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de portées 1, 2 et 3 en suivant une trajectoire graduelle et constante en vue d'atteindre un objectif intermédiaire de réduction de 50 % d'ici 2030, ou vers cette date et, ultimement, en vue d'atteindre une cible de zéro émission nette d'ici 2050, ou vers cette date, par rapport à l'année de référence 2020. Afin d'atteindre la cible de zéro émission nette, le FNB réduira ses émissions financées absolues soit en travaillant de concert avec les émetteurs pour réduire son empreinte carbone, soit en augmentant l'allocation à d'autres sociétés comparables dont les émissions sont plus faibles.

Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de la période n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour la période se terminant le 30 juin 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	14,43
MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (indice de marché)	11,29
Écart	3,14
Frais de gestion	-0,32
Autres facteurs divers	3,46

Les actions mondiales ont poursuivi leur reprise, enregistrant même de nouveaux records sur de nombreux marchés. Les bénéfices des entreprises qui ont été meilleurs que prévu, le ralentissement de l'inflation ainsi que la fin du cycle de resserrement des politiques monétaires expliquent en partie les rendements positifs des indices boursiers pour cette première moitié d'année. L'indice boursier MSCI marchés émergents a enregistré un rendement en dollars canadiens de plus de 11 % en raison notamment de la croissance des entreprises asiatiques du secteur de la technologie.

À l'instar des marchés boursiers internationaux, le FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs trajectoire zéro émission nette a affiché un rendement positif pour le premier semestre de cette année. En termes relatifs, celui-ci affiche également un rendement supérieur par rapport à son indice de référence. Ce résultat favorable est principalement attribuable à la surpondération des titres axés sur les facteurs valeur et qualité, qui ont connu de bons rendements au cours du premier semestre. Sur le plan sectoriel, la sélection de titres a été bénéfique dans les secteurs des services financiers et de la consommation discrétionnaire. Par exemple, l'entreprise sud-coréenne SK Square s'est démarquée en enregistrant des bénéfices supérieurs aux attentes du marché.

Au 30 juin, 58 titres étaient exclus du portefeuille en respect du positionnement du Mouvement Desjardins sur le tabac, les armes et le charbon thermique, et 186 titres étaient exclus de la stratégie en raison de leur mauvais bilan ESG. L'entreprise minière Bharat Heavy ELS, par exemple, a été écartée, car elle ne répond pas aux exigences du Mouvement à l'égard des armes non conventionnelles. Enfin, le FNB respecte son plan de réduction progressive des émissions carbone.

Bien que les marchés boursiers aient connu une forte progression en début d'année à la faveur de données économiques positives et d'un probable atterrissage en douceur de l'économie en 2024, les valorisations élevées des actions de certaines sociétés qui évoluent dans le secteur de la technologie pourraient limiter le potentiel de croissance. Dans un contexte économique aussi complexe, une approche prudente est de mise pour les investisseurs.

Tous les émetteurs inclus dans le portefeuille du FNB respectent des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) préétablies. Ces normes ESG préétablies prévoient l'exclusion des sociétés impliquées dans des controverses importantes, la production ou la fabrication de tabac ou la production ou la fabrication d'armes controversées. Ces normes prévoient également l'exclusion des sociétés ayant un score ESG trop faible. Les sociétés dont l'intensité carbone est trop importante sont également exclues.

FNB DESJARDINS IR MARCHÉS ÉMERGENTS MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFE) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR MARCHÉS ÉMERGENTS MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO₂)

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

Événements récents

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), le gestionnaire du FNB a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DSP (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 30 juin 2024 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère ¹	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Caroline Bineau ²	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante
Marco Bouchard ³	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Jean-Pierre Duguay ⁴ , président	Saint-Lambert (Québec)	Administrateur de sociétés
Claude Caty ⁴	Anjou (Québec)	Administrateur de sociétés
Diane Fleurent ⁴	Verdun (Québec)	Administratrice de sociétés

¹ Fin de mandat en date du 31 mars 2024.

² Fin de mandat en date du 10 avril 2024.

³ Renouvellement de mandat pour trois ans en date du 10 avril 2024.

⁴ Nomination pour un mandat de trois ans en date du 13 juin 2024.

Changement de l'objectif de placement et des stratégies de placement

Le 15 septembre 2023, les objectifs et stratégies de placement du FNB ont été modifiés. Le FNB a également changé de nom pour refléter son nouvel objectif de placement. Pour plus de détails sur la modification approuvée, voir la modification No. 1 datée du 15 septembre 2023 au prospectus des FNB daté du 27 juillet 2023 disponible sur www.sedarplus.ca et www.FNBDesjardins.com.

Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1^{er} février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

Opérations entre parties liées

Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DSP est le gestionnaire et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DSP est inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement dans les provinces suivantes : Québec, Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador. DGIA

est désigné comme mandataire pour agir en tant que gestionnaire de portefeuille et est inscrit à ce titre dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada. DGIA est également inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DSP en échange de ses services. DSP rémunère DGIA pour ses activités de gestion de portefeuille.

DSP est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit :

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins ;
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement ;
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtiers apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds doivent respecter les politiques et les procédures écrites du gestionnaire qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où le gestionnaire s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence du gestionnaire, d'un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille et ne tient compte d'aucune considération se rapportant au gestionnaire, à un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire de portefeuille sans influence autre que l'intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DSP a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	30 JUIN 2024 \$	31 DÉCEMBRE 2023 \$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	30 369	103 396

Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.

FNB DESJARDINS IR MARCHÉS ÉMERGENTS MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFE)
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR MARCHÉS ÉMERGENTS MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO₂)

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre et les cinq dernières périodes, le cas échéant.

Actif net par part⁽¹⁾

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN MARS 2019	30 JUIN 2024 \$	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020 \$	31 DÉC. 2019 \$
Actif net au début de la période	19,89	18,33	20,61	20,39	19,18	20,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Revenus	0,35	0,71	0,69	0,71	0,62	0,64
Gains (pertes) réalisé(e)s	1,28	(0,65)	(1,00)	3,88	0,11	(0,54)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	1,49	2,49	(1,21)	(3,65)	3,33	(0,40)
Charges	(0,14)	(0,22)	(0,16)	(0,21)	(0,13)	(0,12)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	2,98	2,33	(1,68)	0,73	3,93	(0,42)
Distributions :						
du revenu de placement (excluant les dividendes)	(0,20)	(0,60)	(0,53)	(1,69)	(3,24)	–
des dividendes	–	–	–	–	–	–
des gains en capital	–	–	–	–	–	–
remboursement de capital	(0,02)	–	(0,03)	–	–	(0,40)
Distributions totales⁽³⁾	(0,22)	(0,60)	(0,56)	(1,69)	(3,24)	(0,40)
Actif net à la fin de la période indiquée	22,52	19,89	18,33	20,61	20,39	19,18

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

Ratios et données supplémentaires

	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	76 581	96 447	127 399	137 067	132 547	2 878
Nombre de parts en circulation	3 400 000	4 850 000	6 950 000	6 650 000	6 500 000	150 000
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	0,75	0,75	0,75	0,75	0,74	0,74
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	0,75	0,75	0,75	0,75	0,74	0,74
Ratio des frais d'opération (%) ⁽²⁾	0,20	0,27	0,14	0,19	–	0,07
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	26,99	39,17	45,53	53,87	87,97	83,37
Valeur liquidative par part (\$)	22,52	19,89	18,33	20,61	20,39	19,18
Cours de clôture (\$)	22,37	19,96	18,31	20,64	20,29	19,38

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DRFE	0,65

Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

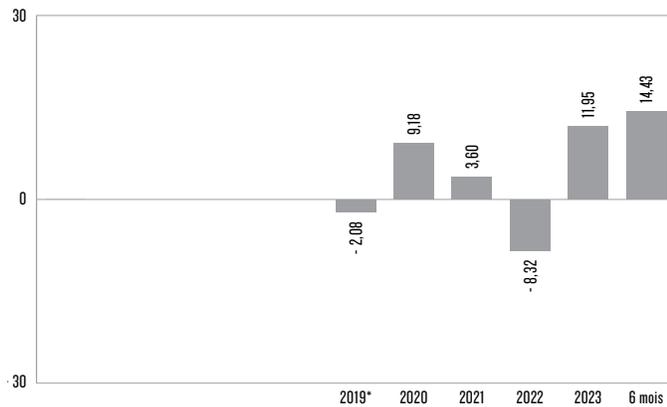
Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de la période présentée. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

FNB DESJARDINS IR MARCHÉS ÉMERGENTS MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFE)
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR MARCHÉS ÉMERGENTS MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO₂)

Rendements annuels (%)



* Début des opérations le 7 mars 2019.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 30 juin 2024. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au www.FNBDesjardins.com.

Répartition de la valeur liquidative (%)

au 30 juin 2024

Répartition sectorielle

Technologie	22,6
Services financiers	22,5
Consommation discrétionnaire	13,3
Produits industriels	9,3
Communications	7,5
Consommation courante	5,3
Matériaux	5,0
Services publics	3,9
Énergie	3,8
Soins de santé	3,6
Immobilier	2,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,0

Répartition géographique

Taiwan	21,4
Corée du Sud	17,2
Chine	15,4
Inde	13,7
Îles Caïmans	6,7
Hong Kong	5,3
Brésil	5,1
Bermudes	2,7
Chili	2,5
Mexique	2,1
Malaisie	2,1
Autres pays*	4,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,0

* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du FNB.

Les 25 positions principales (acheteur)*

au 30 juin 2024

**% DE LA
VALEUR LIQUIDATIVE**

1. Taiwan Semiconductor Manufacturing Company	8,6
2. Samsung Electronics	3,3
3. Tencent Holdings	3,2
4. Hon Hai Precision Industry Co.	2,4
5. Hyundai Motor Company, privilégiées	1,4
6. Tata Motors	1,4
7. SK Square	1,3
8. Trent	1,3
9. Brilliance China Automotive Holdings	1,3
10. Bajaj Auto	1,2
11. Shinhan Financial Group Co.	1,2
12. Petroleo Brasileiro, privilégiées	1,1
13. Hana Financial Group	1,1
14. Lenovo	1,1
15. New Oriental Education & Technology Group	1,1
16. ASUSTeK Computer	1,1
17. Colgate-Palmolive (India)	1,1
18. China CITIC Bank Corporation, Cl. H	1,1
19. Bank of Communications, Cl. A	1,1
20. Woori Financial Group	1,1
21. Aurobindo Pharma	1,1
22. China Construction Bank, Cl. A	1,0
23. Industrial Bank of Korea	1,0
24. Lupin	1,0
25. Malaysia Airports Holdings Berhad	1,0

Total **41,6**

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le www.FNBDesjardins.com ; ou
- par courriel en écrivant au FNBInfo@desjardins.com ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins
2, Complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Certaines informations contenues dans le présent document (les « informations ») proviennent de MSCI Inc. ou de MSCI ESG Research LLC, ou de leurs sociétés affiliées (« MSCI »), ou de fournisseurs d'informations (ensemble, les « parties MSCI ») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs, et sont protégées par des droits d'auteur. Les informations sont réservées à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou en partie, sans une autorisation écrite préalable. Les informations ne peuvent pas être utilisées en vue d'une offre d'achat ou de vente, d'une promotion ou d'une recommandation à l'égard de titres, d'instruments ou de produits financiers, d'une stratégie de négociation ou un d'indice, ni ne constituer une telle offre d'achat ou de vente, promotion ou recommandation, et ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de rendement futur. Certains fonds peuvent être basés sur des indices MSCI ou liés à de tels indices, et MSCI peut être rémunérée en fonction des actifs sous gestion des fonds ou d'autres mesures. MSCI a établi une barrière d'information entre la recherche sur les indices et certaines informations. Aucune des informations ne peut être utilisée en soi pour déterminer quels titres acheter ou vendre ni quand les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies « en l'état », et l'utilisateur assume l'intégralité des risques liés à l'utilisation qu'il peut faire ou permettre de faire des informations. Aucune des parties MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations, et chacune décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Aucune des parties MSCI n'est responsable des erreurs ou des omissions liées aux informations contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, consécutifs ou autres (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de l'éventualité de tels dommages.

FNB Desjardins IR Mondial multifacteurs sans réserves de combustibles fossiles (DRFG)

ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds (le RIDRF) pour le FNB Desjardins IR Mondial multifacteurs sans réserves de combustibles fossiles (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DRFG.

Le présent rapport comprend les sections suivantes :

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins IR Mondial multifacteurs sans réserves de combustibles fossiles cherche à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une approche multifactorielle tout en gérant le risque actif. À cette fin, il investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres liés à des capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans les marchés mondiaux tout en obtenant une réduction importante de l'exposition au risque de blocage des actifs de carbone et en s'assurant que tous les émetteurs inclus respectent les normes ESG préétablies.

La stratégie de placement du FNB Desjardins IR Mondial multifacteurs sans réserves de combustibles fossiles consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille de titres de capitaux propres choisis par le gestionnaire. Les titres qui seront choisis pour le portefeuille du FNB comporteront des caractéristiques d'investissement qui regroupent des facteurs comme l'évaluation, la volatilité, le momentum et la qualité. Le FNB sera conçu pour contrôler le risque actif ainsi que l'exposition à des régions géographiques, à des secteurs et à des titres individuels afin d'atténuer le risque relatif lié aux pays, aux secteurs et aux titres individuels tout en réduisant considérablement l'exposition au risque de blocage des actifs de carbone associée au portefeuille en excluant les sociétés (i) qui ont des réserves de combustibles fossiles, (ii) qui sont classées dans le secteur d'activité de l'énergie (combustibles fossiles), (iii) qui tirent une partie importante de leurs revenus des combustibles fossiles (notamment le charbon, le pétrole et le gaz) et (iv) pour qui le charbon thermique représente une partie importante de leur mélange de carburants destinés à la production d'électricité, et en s'assurant que tous les émetteurs inclus respectent les normes ESG préétablies.

Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de la période n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour la période se terminant le 30 juin 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	11,97
MSCI ACWI Net Total Return Index (indice de marché)	15,24
Écart	-3,27
Frais de gestion	-0,25
Autres facteurs divers	-3,02

Les actions mondiales ont poursuivi leur reprise, enregistrant même de nouveaux records sur de nombreux marchés. Les bénéfices des entreprises qui ont été meilleurs que prévu, le ralentissement de l'inflation ainsi que la fin du cycle de resserrement des politiques monétaires expliquent en partie les rendements positifs des indices boursiers pour cette première moitié d'année. L'indice boursier MSCI ACWI a enregistré un rendement de plus de 15 % en raison notamment de la profitabilité des entreprises américaines et taiwanaises du secteur de la technologie.

À l'instar des marchés boursiers internationaux, le FNB Desjardins IR Mondial multifacteurs sans réserve de combustibles fossiles a affiché un rendement positif pour le premier semestre de cette année. En termes relatifs, celui-ci affiche un rendement inférieur par rapport à son indice de référence, ce qui peut s'expliquer principalement par la surpondération au facteur valeur. En effet, ce facteur a très mal performé tout au long de la période.

Sur le plan sectoriel, la sélection de titres dans les secteurs des communications et des technologies de l'information a nuí au rendement relatif du FNB. Par exemple, l'exclusion en début d'année de l'entreprise Meta Platforms, dont les résultats ESG étaient jugés médiocres, a pénalisé le rendement relatif du FNB. L'amélioration du bilan ESG de l'entreprise a toutefois permis son intégration au portefeuille lors du rééquilibrage effectué en février.

Au 30 juin, 307 titres étaient exclus du portefeuille en raison de leurs liens avec les énergies fossiles, et 143 titres étaient exclus à cause de leur performance ESG jugée insuffisante.

Bien que les marchés boursiers aient connu une forte progression en début d'année à la faveur de données économiques positives et d'un probable atterrissage en douceur de l'économie en 2024, les valorisations élevées des actions de certaines sociétés qui évoluent dans le secteur de la technologie pourraient limiter le potentiel de croissance. Dans un contexte économique aussi complexe, une approche prudente est de mise pour les investisseurs.

Tous les émetteurs inclus dans le portefeuille du FNB respectent des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) préétablies. Les normes ESG préétablies prévoient l'exclusion des sociétés impliquées dans des controverses importantes, la production ou la fabrication de tabac ou la production ou la fabrication d'armes controversées. Ces normes prévoient également l'exclusion des sociétés ayant un score ESG trop faible. Les sociétés qui détiennent des réserves de combustibles fossiles, qui font partie du secteur de l'énergie (combustibles fossiles), qui tirent une partie importante de leurs produits des combustibles fossiles et pour qui le charbon thermique représente une partie importante de leur mélange de carburants destinés à la production d'électricité sont également exclues.

FNB DESJARDINS IR MONDIAL MULTIFACTEURS SANS RÉSERVES DE COMBUSTIBLES FOSSILES (DRFG)

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

Événements récents

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), le gestionnaire du FNB a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DSP (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 30 juin 2024 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère ¹	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Caroline Bineau ²	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante
Marco Bouchard ³	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Jean-Pierre Duguay ⁴ , président	Saint-Lambert (Québec)	Administrateur de sociétés
Claude Caty ⁴	Anjou (Québec)	Administrateur de sociétés
Diane Fleurent ⁴	Verdun (Québec)	Administratrice de sociétés

¹ Fin de mandat en date du 31 mars 2024.

² Fin de mandat en date du 10 avril 2024.

³ Renouvellement de mandat pour trois ans en date du 10 avril 2024.

⁴ Nomination pour un mandat de trois ans en date du 13 juin 2024.

Changement de l'objectif de placement et des stratégies de placement

Le 15 septembre 2023, les objectifs et stratégies de placement du FNB ont été modifiés. Pour plus de détails sur la modification approuvée, voir la modification No. 1 datée du 15 septembre 2023 au prospectus des FNB daté du 27 juillet 2023 disponible sur www.sedarplus.ca et www.FNBDesjardins.com.

Baisse des frais de gestion

Le 15 septembre 2023, le gestionnaire a réduit les frais de gestion du FNB de 0,60 % à 0,50 %.

Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1^{er} février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

Opérations entre parties liées

Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DSP est le gestionnaire et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DSP est inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement

dans les provinces suivantes : Québec, Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador. DGIA est désigné comme mandataire pour agir en tant que gestionnaire de portefeuille et est inscrit à ce titre dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada. DGIA est également inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DSP en échange de ses services. DSP rémunère DGIA pour ses activités de gestion de portefeuille.

DSP est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit :

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins ;
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement ;
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtiers apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds doivent respecter les politiques et les procédures écrites du gestionnaire qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où le gestionnaire s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence du gestionnaire, d'un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille et ne tient compte d'aucune considération se rapportant au gestionnaire, à un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire de portefeuille sans influence autre que l'intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DSP a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	30 JUIN 2024 \$	31 DÉCEMBRE 2023 \$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	291	8 008

Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.

FNB DESJARDINS IR MONDIAL MULTIFACTEURS SANS RÉSERVES DE COMBUSTIBLES FOSSILES (DRFG)

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre et les cinq dernières périodes, le cas échéant.

Actif net par part¹⁾

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN MARS 2019	30 JUIN 2024 \$	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020 \$	31 DÉC. 2019 \$
Actif net au début de la période	25,16	22,86	26,34	22,64	21,39	20,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Revenus	0,37	0,52	0,55	0,54	0,48	0,43
Gains (pertes) réalisés(e)s	1,91	0,65	(0,36)	2,45	1,11	0,14
Gains (pertes) non réalisés(e)s	0,95	1,66	(2,76)	1,45	2,83	1,30
Charges	(0,08)	(0,15)	(0,16)	(0,16)	(0,13)	(0,12)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation²⁾	3,15	2,68	(2,73)	4,28	4,29	1,75
Distributions :						
du revenu de placement (excluant les dividendes)	(0,30)	(0,36)	(0,37)	(0,33)	(0,32)	(0,29)
des dividendes	(0,01)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,01)	(0,02)
des gains en capital	–	(0,47)	–	(0,98)	(0,24)	(0,09)
remboursement de capital	–	–	–	–	–	(1,36)
Distributions totales³⁾	(0,31)	(0,85)	(0,39)	(1,33)	(0,57)	(1,76)
Actif net à la fin de la période indiquée	27,86	25,16	22,86	26,34	22,64	21,39

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

Ratios et données supplémentaires

	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	13 931	15 094	13 713	11 853	10 190	4 278
Nombre de parts en circulation	500 000	600 000	600 000	450 000	450 000	200 000
Ratio des frais de gestion (%) ¹⁾	0,59	0,62	0,71	0,68	0,68	0,69
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	0,59	0,62	0,71	0,68	0,68	0,69
Ratio des frais d'opération (%) ²⁾	0,06	0,14	0,03	0,04	0,02	0,02
Taux de rotation du portefeuille (%) ³⁾	29,12	87,87	43,09	77,95	49,26	52,35
Valeur liquidative par part (\$)	27,86	25,16	22,86	26,34	22,64	21,39
Cours de clôture (\$)	27,90	25,23	22,86	26,30	22,65	21,38

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DRFG	0,50

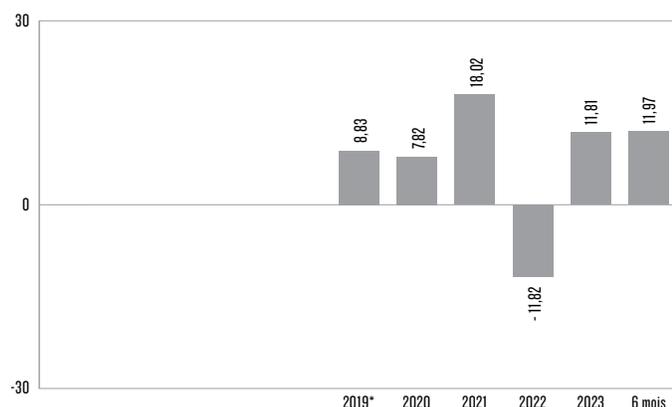
Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de la période présentée. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

Rendements annuels (%)



* Début des opérations le 7 mars 2019.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 30 juin 2024. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au www.FNBDesjardins.com.

Répartition de la valeur liquidative (%)

au 30 juin 2024

Répartition sectorielle

Services financiers	21,0
Technologie	20,5
Produits industriels	15,2
Communications	11,3
Consommation discrétionnaire	11,1
Matériaux	6,6
Soins de santé	6,3
Consommation courante	3,5
Immobilier	3,4
Services publics	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,8

Répartition géographique

États-Unis	56,9
Japon	4,6
France	4,3
Chine	4,1
Allemagne	4,0
Royaume-Uni	3,5
Canada	3,3
Corée du Sud	3,1
Suisse	2,3
Autres pays*	13,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,8

* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du FNB.

Les 25 positions principales (acheteur)*

au 30 juin 2024

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Microsoft	3,3
2. Apple	3,1
3. NVIDIA	2,9
4. Broadcom	2,1
5. Meta Platforms, Cl. A	1,9
6. Amazon.com	1,4
7. Alphabet, Cl. C	1,3
8. General Electric	1,2
9. SK Square Co.	1,2
10. Citigroup	1,1
11. AT&T	1,1
12. Japan Post Holdings Co.	1,1
13. Fair Isaac Corporation	1,1
14. DuPont de Nemours	1,1
15. Expeditors International of Washington	1,0
16. Deutsche Bank	1,0
17. Bank of Communications, Cl. A	1,0
18. Fidelity National Information Services	1,0
19. Comcast, Cl. A	1,0
20. UniCredit	1,0
21. AppLovin Corporation, Cl. A	1,0
22. Renault	1,0
23. Holcim	1,0
24. Heidelberg Materials	1,0
25. Owens Corning	1,0
Total	34,9

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le www.FNBDesjardins.com ; ou
- par courriel en écrivant au FNBInfo@desjardins.com ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins
2, Complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Certaines informations contenues dans le présent document (les « informations ») proviennent de MSCI Inc. ou de MSCI ESG Research LLC, ou de leurs sociétés affiliées (« MSCI »), ou de fournisseurs d'informations (ensemble, les « parties MSCI ») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs, et sont protégées par des droits d'auteur. Les informations sont réservées à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou en partie, sans une autorisation écrite préalable. Les informations ne peuvent pas être utilisées en vue d'une offre d'achat ou de vente, d'une promotion ou d'une recommandation à l'égard de titres, d'instruments ou de produits financiers, d'une stratégie de négociation ou un d'indice, ni ne constituer une telle offre d'achat ou de vente, promotion ou recommandation, et ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de rendement futur. Certains fonds peuvent être basés sur des indices MSCI ou liés à de tels indices, et MSCI peut être rémunérée en fonction des actifs sous gestion des fonds ou d'autres mesures. MSCI a établi une barrière d'information entre la recherche sur les indices et certaines informations. Aucune des informations ne peut être utilisée en soi pour déterminer quels titres acheter ou vendre ni quand les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies « en l'état », et l'utilisateur assume l'intégralité des risques liés à l'utilisation qu'il peut faire ou permettre de faire des informations. Aucune des parties MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations, et chacune décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Aucune des parties MSCI n'est responsable des erreurs ou des omissions liées aux informations contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, consécutifs ou autres (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de l'éventualité de tels dommages.

FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres (DANC)

ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds (le RIDRF) pour le FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DANC.

Le présent rapport comprend les sections suivantes :

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres a pour objectif de réaliser des rendements positifs dans des conditions de marchés boursiers favorables ou défavorables. Le FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres est diversifié parmi plusieurs paires d'émetteurs corrélés faisant généralement partie du même secteur d'activité qui neutralisent la valeur marchande nette des positions acheteur et vendeur, ce qui a pour effet de réduire les biais sectoriels et l'exposition au marché. Le FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres investit principalement, directement ou indirectement, dans des positions acheteur et vendeur sur des titres de capitaux propres d'émetteurs situés au Canada et ailleurs dans le monde, des bons du Trésor, des instruments du marché monétaire et d'autres titres de créance à court terme équivalents.

La stratégie de placement du FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres vise à limiter la volatilité des rendements et à présenter une faible corrélation par rapport aux catégories d'actifs traditionnelles. Pour atteindre les objectifs de placement du FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres, le gestionnaire sélectionne un ensemble diversifié de paires d'émetteurs corrélés (y compris d'autres FNB) faisant généralement partie du même secteur d'activité, et il prend une position acheteur sur l'émetteur qui, d'après lui, est le plus susceptible d'obtenir de bons résultats et une position vendeur sur l'émetteur qui, d'après lui, est le moins susceptible d'obtenir de bons résultats. La taille cible de chacune des paires représente entre 1 % et 5 % de la valeur liquidative du FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres. Il est prévu que le FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres investira dans des positions acheteur et des positions vendeur sur un portefeuille diversifié d'émetteurs nord-américains cotés en bourse, sous réserve d'une limite maximale de 25 % de la valeur liquidative, déterminée au moment du placement, dans des émetteurs internationaux et des émetteurs de marchés émergents.

Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de la période n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour la période se terminant le 30 juin 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
PARTS EN \$ CA	
Parts	3,68
FTSE Canada 91 Day T-Bill (indice de marché)	2,55
Écart	1,13
Frais de gestion	-0,50
Autres facteurs divers	1,63
PARTS COUVERTES EN \$ US	
Parts	4,24
FTSE 3 Month US T Bill Index (indice de marché)	2,76
Écart	1,48
Frais de gestion	-0,50
Autres facteurs divers	1,98

Au cours du premier semestre de l'année, le FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres a affiché un rendement total supérieur à celui de l'indice de référence (indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada) pour la même période. Le choix des paires a ajouté 1,81 % et 1,87 % provenant du rendement du collatéral après les frais de gestion.

L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de marché s'explique principalement par un rendement positif des positions acheteur/vendeur. La plupart des paires de positions s'inscrivaient dans la stratégie fondamentale du FNB, qui représente le principal moteur en termes de génération d'idées. La stratégie de retour à la moyenne a également représenté plus de 10 % des paires, mais la contribution de cette stratégie à la performance a été relativement neutre pour le semestre. Peu d'occasions d'arbitrage se sont présentées. Sur le plan du rendement sectoriel, les paires dans les secteurs des produits industriels, de la technologie et des matériaux ont été les principales sources d'alpha, tandis que les paires dans les secteurs de la consommation de base, de la santé et de la consommation discrétionnaire ont nui au rendement du FNB.

L'utilisation du capital s'est maintenue entre 23,3 % et 40,4 %, avec une moyenne de 34 % pour l'ensemble du semestre. De plus, le bêta du FNB a été relativement stable, oscillant entre -0,03 et 0,05 avec une moyenne quotidienne de 0,01. Pour les six premiers mois de l'année 2024, 45,7 % des paires ont obtenu un rendement positif. Également, le rendement moyen des paires positives était d'environ 2,9 points de base comparativement à une perte d'environ 1,7 point de base pour les paires négatives. Le FNB a affiché un rendement positif pendant 58 % des jours du semestre.

Revue du premier semestre et perspectives

Les marchés boursiers canadiens et américains ont terminé le premier semestre de l'année en forte hausse avec des rendements de 6,1 % pour le S&P TSX, de 15,3 % pour le S&P500 et de 18,6 % pour le NASDAQ. Au deuxième trimestre, ces mêmes indices ont par ailleurs connu une forte volatilité pour certaines catégories d'actions tandis que d'autres poursuivaient sur la lancée du début d'année. À titre d'exemple, le rendement des actions canadiennes du secteur des ressources naturelles a atteint des sommets à la fin du mois de mai tout comme le rendement des actions américaines du secteur de la technologie et celles d'entreprises de grande capitalisation.

À la fin du trimestre, selon le consensus Bloomberg, l'indice S&P/TSX se négociait à 14,0x le bénéfice des entreprises estimé pour 2024. Aux États-Unis, les évaluations des entreprises sont demeurées stables. Les titres de l'indice S&P 500 se négociaient à 21,0x le bénéfice des entreprises. Quant aux bénéfices par action, les analystes s'entendent pour une croissance soutenue en 2024, de l'ordre de 8,0 % dans le cas des entreprises canadiennes et de 10,9 % pour leurs homologues américaines.

La conjoncture économique a réduit l'optimisme des investisseurs, ce qui s'est répercuté sur l'évaluation des entreprises au cours du premier trimestre. Dans l'ensemble, l'évaluation des entreprises canadiennes a diminué de quelque 8 %, creusant l'écart défavorable par rapport à la moyenne des dernières années en raison des taux d'intérêt élevés, des perspectives économiques plus difficiles et des craintes liées à l'endettement des consommateurs canadiens.

Les plus récentes statistiques confirment que l'inflation commence à se stabiliser près du niveau souhaité par les banques centrales, mais l'incertitude demeure quant aux baisses de taux d'intérêt à venir. La Réserve fédérale américaine reste vague sur le moment de procéder à une première baisse. Certains envisagent septembre, ce qui semble peu probable selon plusieurs, qui pressentent plutôt décembre pour une telle annonce. Bien que la Banque du Canada ait procédé à une première baisse au mois de juin, l'augmentation récente du taux d'inflation pourrait ralentir le processus de baisses envisagé. Le consensus semble cependant toujours favoriser un atterrissage en douceur de l'économie. Il sera toutefois important de surveiller les données économiques des prochains mois. D'une part, l'endettement des consommateurs demeure important, surtout au Canada, et l'économie pourrait s'étioler sous le poids des taux d'intérêt qui tardent à baisser. D'autre part, des entreprises prennent les mesures pour maintenir leurs coûts à de bas niveaux, soit par des restructurations ou des gels d'embauche. Les entreprises du domaine du commerce de détail (B2C) font davantage face aux difficultés que connaissent les consommateurs alors que celles du domaine interentreprises (B2B) tirent relativement bien leur épingle du jeu grâce, entre autres, aux programmes gouvernementaux en faveur du développement des énergies renouvelables et de certains biens et services, dont la construction d'infrastructures. L'élection américaine de novembre sera un autre événement majeur à surveiller au deuxième semestre.

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut utiliser l'effet de levier. L'effet de levier peut être créé au moyen de l'utilisation d'emprunts de fonds, de ventes à découvert et de dérivés. Le FNB peut faire des emprunts de fonds jusqu'à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative et vendre à découvert des titres. La valeur marchande de tous les titres vendus à découvert étant limitée à 50 % de sa valeur liquidative également. L'utilisation combinée par le FNB de ventes à découvert et d'emprunts de fonds est assujettie à une limite globale correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Le FNB ne prévoit pas actuellement de faire des emprunts de fonds, mais il pourrait le faire dans l'avenir.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou

pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

Événements récents

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), le gestionnaire du FNB a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DSP (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 30 juin 2024 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère ¹	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Caroline Bineau ²	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante
Marco Bouchard ³	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Jean-Pierre Duguay ⁴ , président	Saint-Lambert (Québec)	Administrateur de sociétés
Claude Caty ⁴	Anjou (Québec)	Administrateur de sociétés
Diane Fleurent ⁴	Verdun (Québec)	Administratrice de sociétés

¹ Fin de mandat en date du 31 mars 2024.

² Fin de mandat en date du 10 avril 2024.

³ Renouvellement de mandat pour trois ans en date du 10 avril 2024.

⁴ Nomination pour un mandat de trois ans en date du 13 juin 2024.

Changement de gestionnaire de Fonds

Le 1^{er} février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

Opérations entre parties liées

Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DSP est le gestionnaire et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DSP est inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement dans les provinces suivantes : Québec, Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador. DGIA est désigné comme mandataire pour agir en tant que gestionnaire de portefeuille et est inscrit à ce titre dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada. DGIA est également inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DSP en échange de ses services. DSP rémunère DGIA pour ses activités de gestion de portefeuille.

DSP est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit :

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins ;
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement ;
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtiers apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

FNB DESJARDINS ALT LONG/COURT MARCHÉS BOURSIERS NEUTRES (DANC)

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds doivent respecter les politiques et les procédures écrites du gestionnaire qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où le gestionnaire s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence du gestionnaire, d'un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille et ne tient compte d'aucune considération se rapportant au gestionnaire, à un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire de portefeuille sans influence autre que l'intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DSP a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu,

des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	30 JUIN 2024 \$	31 DÉCEMBRE 2023 \$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	551 602	884 071

Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre et les cinq dernières périodes, le cas échéant.

Actif net par part⁽¹⁾

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN JANVIER 2019	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PARTS EN \$ CA						
Actif net au début de la période	21,71	21,56	21,52	21,48	20,76	20,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Revenus	0,55	1,16	0,03	0,13	0,20	0,42
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,41	0,07	(0,01)	0,14	0,93	0,42
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,09	(0,14)	0,01	0,01	0,12	0,24
Charges	(0,25)	(0,47)	(0,03)	(0,40)	(0,40)	(0,47)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,80	0,62	-	(0,12)	0,85	0,61
Distributions :						
du revenu de placement (excluant les dividendes)	-	(0,52)	-	-	-	(0,17)
des dividendes	-	-	-	-	-	-
des gains en capital	-	-	-	-	(0,34)	(0,19)
remboursement de capital	(0,28)	-	(0,04)	(0,04)	-	-
Distributions totales⁽³⁾	(0,28)	(0,52)	(0,04)	(0,04)	(0,34)	(0,36)
Actif net à la fin de la période indiquée	22,23	21,71	21,56	21,52	21,48	20,76

FNB DES JARDINS ALT LONG/COURT MARCHÉS BOURSIERS NEUTRES (DANC)

Actif net par part⁽¹⁾

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN OCTOBRE 2022	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022*
	\$	\$	\$
PARTS COUVERTES EN \$ US			
Actif net au début de la période – en CAD	27,32	27,57	27,57
Actif net au début de la période – en USD	20,72	20,35	20,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :			
Revenus	0,72	0,64	0,27
Gains (pertes) réalisés(e)s	1,45	0,04	0,29
Gains (pertes) non réalisés(e)s	0,45	(0,11)	(0,09)
Charges	(0,32)	(0,59)	(0,14)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	2,30	(0,02)	0,33
Distributions :			
du revenu de placement (excluant les dividendes)	–	(0,75)	–
des dividendes	–	–	–
des gains en capital	–	–	–
remboursement de capital	(1,67)	–	(0,01)
Distributions totales⁽³⁾	(1,67)	(0,75)	(0,01)
Actif net à la fin de la période indiquée – en CAD	27,87	27,32	27,57
Actif net à la fin de la période indiquée – en USD	20,37	20,72	20,35

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB. Les distributions sur les parts couvertes en \$ US ont été payées en USD.

* Les capitaux de lancement ont été investis par le gestionnaire le 30 août 2022.

Ratios et données supplémentaires

PARTS EN \$ CA	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	383 447	422 297	544 467	887 764	213 730	152 602
Nombre de parts en circulation	17 250 000	19 450 000	25 250 000	41 250 000	9 950 000	7 350 000
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	1,16	1,13	1,16	1,14	1,15	1,14
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	1,16	1,13	1,16	1,14	1,15	1,14
Ratio des frais d'opération (%) ⁽²⁾	0,46	0,34	0,31	0,30	0,30	0,33
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	1 326,62	1 213,01	384,19	1 646,05	488,65	151,93
Valeur liquidative par part (\$)	22,23	21,71	21,56	21,52	21,48	20,76
Cours de clôture (\$)	22,21	21,69	21,56	21,53	21,52	20,78

Ratios et données supplémentaires

PARTS COUVERTES EN \$ US	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	4 181	5 464	8 272
Nombre de parts en circulation	150 000	200 000	300 000
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	1,10	1,11	1,17
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	1,10	1,11	1,17
Ratio des frais d'opération (%) ⁽²⁾	0,46	0,34	0,31
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	1 326,62	1 213,01	384,19
Valeur liquidative par part (\$) – en CAD	27,87	27,32	27,57
Valeur liquidative par part (\$) – en USD	20,37	20,72	20,35
Cours de clôture (\$) – USD	20,37	20,72	20,35

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

* Les capitaux de lancement ont été investis par le gestionnaire le 30 août 2022.

FNB DESJARDINS ALT LONG/COURT MARCHÉS BOURSIERS NEUTRES (DANC)

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne de FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DANC	1,00
DANC.U	1,00

Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

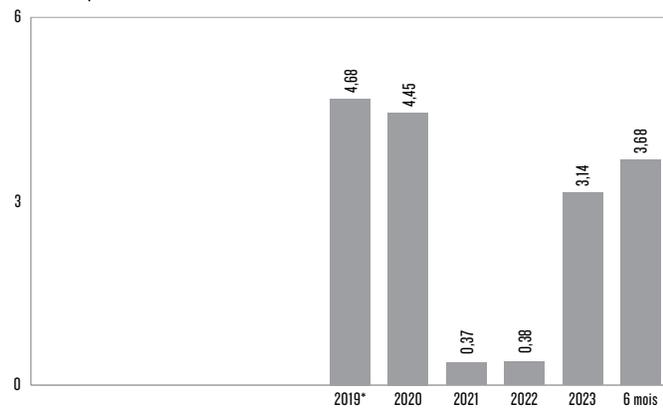
Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

RENDEMENT PASSÉ

Les graphiques suivants présentent le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de la période présentée. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

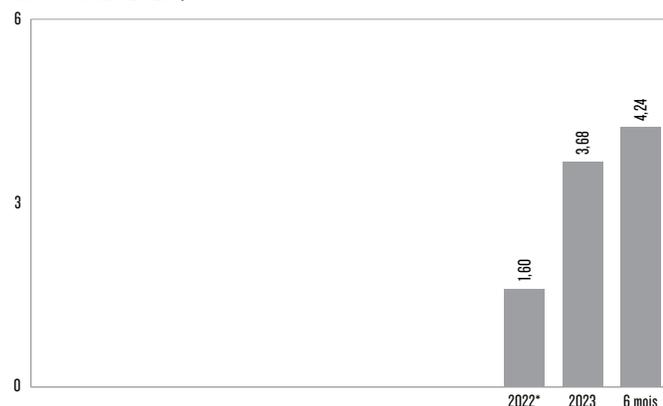
Rendements annuels (%)

PARTS EN \$ CA



* Début des opérations le 24 janvier 2019.

PARTS COUVERTES EN \$ US



* Début des opérations le 14 octobre 2022.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, les graphiques à barres ci-dessus indiqueront, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustreront l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Les graphiques indiquent, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Les tableaux suivants présentent les 25 positions acheteur et vendeur les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total des paires de positions est inférieur à 25) détenues par le FNB au 30 juin 2024 en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au www.FNBDesjardins.com.

Répartition de la valeur liquidative (%)

au 30 juin 2024

Répartition sectorielle (acheteur)

Sociétés	74,4
Gouvernement du Canada	21,9
Technologie	7,1
Services financiers	6,7
Produits industriels	5,7
Énergie	4,1
Fonds indiciels	4,1
Gouvernements et sociétés publiques des provinces	3,1
Matériaux	3,0
Consommation courante	2,8
Consommation discrétionnaire	1,6
Soins de santé	1,5
Services publics	1,3
Immobilier	1,0
Communications	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5

Répartition sectorielle (vendeur)

Fonds indiciels	(32,4)
Énergie	(1,8)
Communications	(1,0)
Technologie	(1,0)
Services financiers	(0,8)
Services publics	(0,7)
Consommation courante	(0,6)
Consommation discrétionnaire	(0,3)
Matériaux	(0,3)
Produits industriels	(0,2)

Répartition géographique (acheteur)

Canada	119,4
États-Unis	16,5
Irlande	1,7
Bermudes	0,6
Allemagne	0,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5

Répartition géographique (vendeur)

Canada	(20,1)
États-Unis	(19,0)

FNB DESJARDINS ALT LONG/COURT MARCHÉS BOURSIERS NEUTRES (DANC)

Les 25 positions principales (acheteur) au 30 juin 2024

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Banque de Montréal, 2,280 %, 2024-07-29	14,5
2. Banque Royale du Canada, 2,352 %, 2024-07-02	10,2
3. Toyota Credit Canada, billets, 2024-11-13	7,6
4. Banque Scotia, taux variable, 2025-03-24	7,2
5. Gouvernement du Canada, 3,000 %, 2024-11-01	6,2
6. Banque Toronto-Dominion, 3,226 %, 2024-07-24	5,4
7. STABLE Trust, billets, 2024-07-25	5,1
8. Banque Royale du Canada, 2,609 %, 2024-11-01	5,1
9. Gouvernement du Canada, 2,750 %, 2024-08-01	4,5
10. Banque Manuvie du Canada, billets, 2024-08-19	4,1
11. Banque Toronto-Dominion, 3,224 % taux variable à partir du 2024-07-25, 2029-07-25	3,9
12. Bons du Trésor du Canada, 2024-09-26	3,8
13. Bons du Trésor du Canada, 2024-11-21	3,3
14. CDP Financière, billets, 2024-08-06	3,1
15. Lakeshore Trust, billets, 2024-07-24	2,8
16. iShares Short Treasury Bond ETF	2,5
17. Bons du Trésor du Canada, 2024-08-15	2,3
18. Banque de Montréal, billets, 2024-12-05	2,1
19. Safe Trust 96S1, billets à escompte, 2024-07-08	2,1
20. Prime Trust, Trust's Senior Short-Term Asset-Backed billets, 2024-07-03	1,8
21. Constellation Software	1,5
22. Banque Canadienne Impériale de Commerce 2,350 %, 2024-08-28	1,5
23. Bons du Trésor du Canada, 2025-01-03	1,3
24. AtkinsRealis Group	1,2
25. Financière Manuvie	1,2
Total	104,3

Les 25 positions principales (vendeur) au 30 juin 2024

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. iShares S&P/TSX 60 Index ETF	(15,0)
2. iShares MSCI USA Momentum Factor ETF	(4,3)
3. Invesco S&P 500 Low Volatility ETF	(2,0)
4. SPDR S&P 500 ETF Trust	(1,9)
5. Materials Select Sector SPDR Fund	(1,6)
6. iShares Global Clean Energy ETF	(1,3)
7. TC Énergie	(1,0)
8. VanEck Junior Gold Miners ETF	(0,9)
9. SPDR Dow Jones Industrial Average ETF Trust	(0,8)
10. Brookfield Corporation, Cl. A	(0,8)
11. Utilities Select Sector SPDR Fund	(0,7)
12. Fortis	(0,7)
13. SPDR S&P Retail ETF	(0,7)
14. BCE	(0,7)
15. Financial Select Sector SPDR Fund	(0,6)
16. Costco Wholesale	(0,6)
17. Enbridge	(0,5)
18. Industrial Select Sector SPDR Fund	(0,5)
19. Tyler Technologies	(0,5)
20. iShares Expanded Tech-Software Sector ETF	(0,5)
21. iShares Russell 2000 ETF	(0,5)
22. Vanguard FTSE Europe ETF	(0,4)
23. Magna International	(0,4)
24. TELUS	(0,3)
25. Nutrien	(0,3)
Total	(37,5)

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le www.FNBDesjardins.com ; ou
- par courriel en écrivant au FNBInfo@desjardins.com ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins
2, Complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

L'indice FTSE Canada 91 Day T-Bill est calculé et publié par FTSE Canada.

FTSE Global Debt Capital Markets Inc. (FTSE GDCM), FTSE International Limited (FTSE) et les entreprises du London Stock Exchange Group (la Bourse collectivement avec FTSE GDCM et FTSE sont les « concédants de licence »). Aucun concédant de licence ne garantit ni ne cautionne, de quelque manière que ce soit, expressément ou tacitement, les résultats qui seront obtenus à la suite de l'utilisation de l'indice FTSE Canada 91 Day T-Bill Index (l'indice) et/ou le niveau de l'indice à un moment particulier, un jour particulier ou autre. L'indice est compilé et calculé par FTSE GDCM et tous les droits d'auteur sur les valeurs et les composantes de l'indice sont dévolus à FTSE GDCM. Aucun concédant de licence n'est responsable (que ce soit en raison d'un acte de négligence ou autrement) des erreurs dans l'indice et aucun concédant de licence n'est obligé d'informer toute personne des erreurs contenues dans celui-ci.

FTSE® est une marque déposée de FTSE International Limited et est utilisé sous licence par FTSE GDCM.

Le FNB a été développé uniquement par le gestionnaire. Le FNB n'est en aucun cas lié au London Stock Exchange Group plc et aux entreprises de son groupe (collectivement, le « Groupe LSE »), ni parrainé, approuvé, vendu ou promu par ceux-ci. FTSE Russell est un nom commercial de certaines des sociétés du groupe LSE.

Tous les droits sur l'indice FTSE 3 Month Treasury Bill Index (« l'indice ») sont dévolus à la société du Groupe LSE qui détient l'indice. FTSE® est une marque de commerce de la société du Groupe LSE et est utilisé par toute autre société du Groupe LSE sous licence.

L'indice est calculé par ou pour le compte de FTSE International Limited ou de son affilié, agent ou partenaire. Le Groupe LSE n'accepte aucune responsabilité envers quiconque découlant (a) de l'utilisation de l'indice, de sa fiabilité ou de toute erreur dans l'indice ou (b) de l'investissement dans le FNB ou de son fonctionnement. Le Groupe LSE ne fait aucune réclamation, prédiction, garantie ou déclaration quant aux résultats à obtenir du FNB ou à l'adéquation de l'indice aux fins auxquelles il est destiné par le gestionnaire.

FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers mondiaux (DAMG)

ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds (le RIDRF) pour le FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers mondiaux (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DAMG.

Le présent rapport comprend les sections suivantes :

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers mondiaux a pour objectif de réaliser des rendements positifs dans des conditions des marchés boursiers favorables ou défavorables. Pour atteindre ses objectifs de placement, le FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers mondiaux investit principalement dans des positions acheteur et/ou vendeur sur des contrats à terme standardisés sur indice boursier partout dans le monde et/ou dans des FNB indiciels d'actions négociés au Canada ou aux États-Unis, des bons du Trésor, des instruments du marché monétaire ou d'autres titres de créance à court terme équivalents, en vue de maximiser les rendements tout en contrôlant la volatilité et en maintenant une faible corrélation avec les catégories d'actifs traditionnelles.

L'exposition aux monnaies étrangères est généralement couverte par rapport à la monnaie dans laquelle les parts sont libellées au moyen de contrats de change à terme.

La stratégie de placement du FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers mondiaux consiste à exploiter les inefficacités sur les marchés boursiers mondiaux au moyen d'une approche de portefeuille acheteur/vendeur.

Pour atteindre cet objectif, le gestionnaire sélectionne un ensemble de signaux d'investissement exclusifs qui peuvent être rationalisés, qui ont affiché des rendements positifs à long terme ou un comportement recherché, comme la préservation du capital en période de volatilité des marchés, qui sont complémentaires et qui sont pertinents pour l'univers de placement. Les signaux d'investissement sélectionnés par le gestionnaire comprennent des signaux tels que le ratio cours/bénéfice agrégé au niveau de l'indice ou un indicateur du momentum des cours.

Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de la période n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour la période se terminant le 30 juin 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
PARTS COUVERTES EN \$ CA	
Parts	9,22
FTSE Canada 91 Day T-Bill (indice de marché)	2,55
Écart	6,67
Frais de gestion	-0,50
Autres facteurs divers	7,17
PARTS COUVERTES EN \$ US	
Parts	9,43
FTSE 3 Month US T Bill Index (indice de marché)	2,76
Écart	6,67
Frais de gestion	-0,50
Autres facteurs divers	7,17

Les actions mondiales ont poursuivi leur reprise, enregistrant même de nouveaux records sur de nombreux marchés. Les bénéfices des entreprises qui ont été meilleurs que prévu, le ralentissement de l'inflation ainsi que la fin du cycle de resserrement des politiques monétaires expliquent en partie les rendements positifs des indices boursiers pour cette première moitié d'année.

Ce contexte a bien servi le FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers mondiaux. Son rendement est positif pour le premier semestre de cette année et même supérieur à son indice de référence.

Avec des marchés globaux haussiers, les positions longues de la stratégie ont eu un rendement nettement supérieur à celui des positions courtes. Les trois positions longues qui ont le plus contribué au rendement ont été celles dans le NASDAQ (États-Unis), le S&P 500 (États-Unis) et le FTSE MIB (Italie), lesquels ont enregistré des rendements semestriels fortement positifs. Certaines positions courtes ont aussi eu un apport positif au rendement. C'est notamment le cas du MSCI Hong Kong (Hong Kong) du TOPIX (Japon) et du Russell 2000 (États-Unis).

Les titres axés sur la valeur, la qualité, la croissance et les révisions sont ceux qui ont le plus contribué au rendement, tandis que les titres axés sur le momentum, la volatilité et l'alternatif ont moins bien contribué au rendement de la stratégie du FNB. Le biais tactique long sur les marchés globaux et le rendement des liquidités ont aussi contribué de façon positive au rendement de la stratégie.

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut utiliser l'effet de levier. L'effet de levier peut être créé au moyen de l'utilisation d'emprunts de fonds, de ventes à découvert et de dérivés. Le FNB peut faire des emprunts de fonds jusqu'à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative et vendre à découvert des titres, la valeur marchande de tous les titres vendus à découvert étant limitée à 100 % de sa valeur liquidative. Les seuls titres que le FNB vendra à découvert pour un montant correspondant à plus de 50 % de sa valeur liquidative seront des fonds d'investissement dont les titres sont des parts indicielles. L'utilisation combinée par le FNB de ventes à découvert et d'emprunts de fonds est assujettie à une limite globale correspondant à 100 % de sa valeur liquidative. Le FNB ne prévoit pas actuellement faire des emprunts de fonds, mais il pourrait le faire dans l'avenir.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

Événements récents

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), le gestionnaire du FNB a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DSP (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 30 juin 2024 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère ¹	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Caroline Bineau ²	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante
Marco Bouchard ³	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Jean-Pierre Duguay ⁴ , président	Saint-Lambert (Québec)	Administrateur de sociétés
Claude Caty ⁴	Anjou (Québec)	Administrateur de sociétés
Diane Fleurent ⁴	Verdun (Québec)	Administratrice de sociétés

¹ Fin de mandat en date du 31 mars 2024.

² Fin de mandat en date du 10 avril 2024.

³ Renouvellement de mandat pour trois ans en date du 10 avril 2024.

⁴ Nomination pour un mandat de trois ans en date du 13 juin 2024.

Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1^{er} février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

Opérations entre parties liées

Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DSP est le gestionnaire et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DSP est inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement dans les provinces suivantes : Québec, Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador. DGIA est désigné comme mandataire pour agir en tant que gestionnaire de portefeuille et est inscrit à ce titre dans chacune des provinces et chacun des territoires du

Canada. DGIA est également inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DSP en échange de ses services. DSP rémunère DGIA pour ses activités de gestion de portefeuille.

DSP est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit :

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins ;
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement ;
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtiers apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds doivent respecter les politiques et les procédures écrites du gestionnaire qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où le gestionnaire s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence du gestionnaire, d'un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille et ne tient compte d'aucune considération se rapportant au gestionnaire, à un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire de portefeuille sans influence autre que l'intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DSP a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	30 JUIN 2024	31 DÉCEMBRE 2023
	\$	\$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	55 014	115 945

Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre et les cinq dernières périodes, le cas échéant.

Actif net par part⁽¹⁾

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN OCTOBRE 2022	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022*
PARTS COUVERTES EN \$ CA	\$	\$	\$
Actif net au début de la période	19,48	19,72	20,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :			
Revenus	0,69	1,07	0,13
Gains (pertes) réalisés(e)s	1,03	(0,68)	(0,81)
Gains (pertes) non réalisés(e)s	0,27	0,14	0,46
Charges	(0,20)	(0,33)	(0,05)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	1,79	0,20	(0,27)
Distributions :			
du revenu de placement (excluant les dividendes)	(0,64)	(0,36)	–
des dividendes	–	–	–
des gains en capital	–	–	–
remboursement de capital	–	–	(0,01)
Distributions totales⁽³⁾	(0,64)	(0,36)	(0,01)
Actif net à la fin de la période indiquée	20,63	19,48	19,72

Actif net par part⁽¹⁾

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN OCTOBRE 2022	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022*
PARTS COUVERTES EN \$ US	\$	\$	\$
Actif net au début de la période – en CAD	26,05	26,74	27,57
Actif net au début de la période – en USD	19,75	19,73	20,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :			
Revenus	0,96	1,26	0,18
Gains (pertes) réalisés(e)s	1,77	(0,42)	(1,32)
Gains (pertes) non réalisés(e)s	1,08	(0,93)	0,30
Charges	(0,28)	(0,41)	(0,07)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	3,53	(0,50)	(0,91)
Distributions :			
du revenu de placement (excluant les dividendes)	(0,64)	(0,20)	–
des dividendes	–	–	–
des gains en capital	–	–	–
remboursement de capital	–	–	(0,01)
Distributions totales⁽³⁾	(0,64)	(0,20)	(0,01)
Actif net à la fin de la période indiquée – en CAD	28,29	26,05	26,74
Actif net à la fin de la période indiquée – en USD	20,68	19,75	19,73

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB. Les distributions sur les parts couvertes en \$ US ont été payées en USD.

* Les capitaux de lancement ont été investis par le gestionnaire le 30 août 2022.

FNB DESJARDINS ALT LONG/COURT MARCHÉS BOURSIERS MONDIAUX (DAMG)

Ratios et données supplémentaires

PARTS COUVERTES EN \$ CA	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	63 430	60 401	1 972
Nombre de parts en circulation	3 075 000	3 100 000	100 000
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	1,20	1,13	1,15
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	1,20	1,13	1,15
Ratio des frais d'opération (%) ⁽²⁾	0,38	0,33	0,27
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	200,43	288,14	145,08
Valeur liquidative par part (\$)	20,63	19,48	19,72
Cours de clôture (\$)	20,66	19,49	19,74

Ratios et données supplémentaires

PARTS COUVERTES EN \$ US	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	2 829	2 605	2 674
Nombre de parts en circulation	100 000	100 000	100 000
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	1,18	1,14	1,15
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	1,18	1,14	1,15
Ratio des frais d'opération (%) ⁽²⁾	0,30	0,46	0,27
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	200,43	288,14	145,08
Valeur liquidative par part (\$) – en CAD	28,29	26,05	26,74
Valeur liquidative par part (\$) – en USD	20,68	19,75	19,73
Cours de clôture (\$) – USD	20,69	19,76	19,72

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

* Les capitaux de lancement ont été investis par le gestionnaire le 30 août 2022.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DAMG	1,00
DAMG.U	1,00

Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

Ces frais de gestion perçus par DGI A sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

RENDEMENT PASSÉ

Les graphiques suivants présentent le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de la période présentée. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

Rendements annuels (%)

PARTS COUVERTES EN \$ CA



* Début des opérations le 14 octobre 2022.

PARTS COUVERTES EN \$ US



* Début des opérations le 14 octobre 2022.

FNB DESJARDINS ALT LONG/COURT MARCHÉS BOURSIERS MONDIAUX (DAMG)

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, les graphiques à barres ci-dessus indiqueront, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustreront l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Les graphiques indiquent, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Les tableaux suivants présentent les 25 positions acheteur et vendeur les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total des paires de positions est inférieur à 25) détenues par le FNB au 30 juin 2024 en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au www.FNBDesjardins.com.

Répartition de la valeur liquidative (%)

au 30 juin 2024

Répartition sectorielle (acheteur)

Gouvernement des États-Unis	105,3
Fonds indiciels	5,6
Instruments financiers dérivés	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,9

Répartition sectorielle (vendeur)

Fonds indiciels	(12,0)
Instruments financiers dérivés	(0,1)

Répartition géographique (acheteur)

États-Unis	110,9
Canada	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,9

Répartition géographique (vendeur)

États-Unis	(12,0)
Canada	(0,1)

Les positions principales (acheteur)

au 30 juin 2024

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Bons du Trésor des États-Unis, 2024-08-22	59,9
2. Bons du Trésor des États-Unis, 2024-09-12	22,8
3. Bons du Trésor des États-Unis, 2024-07-18	22,6
4. iShares MSCI Netherlands ETF	5,0
5. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,9
6. iShares MSCI Italy ETF	0,6
7. Instruments financiers dérivés	0,3
Total	112,1

Les positions principales (vendeur)

au 30 juin 2024

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. iShares MSCI Hong Kong ETF	(7,0)
2. iShares MSCI Switzerland ETF	(5,0)
3. Instruments financiers dérivés	(0,1)
Total	(12,1)

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le www.FNBDesjardins.com ; ou
- par courriel en écrivant au FNBInfo@desjardins.com ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins 2, Complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

L'indice FTSE Canada 91 Day T-Bill est calculé et publié par FTSE Canada.

FTSE Global Debt Capital Markets Inc. (FTSE GDCM), FTSE International Limited (FTSE) et les entreprises du London Stock Exchange Group (la Bourse collectivement avec FTSE GDCM et FTSE sont les « concédants de licence »). Aucun concédant de licence ne garantit ni ne cautionne, de quelque manière que ce soit, expressément ou tacitement, les résultats qui seront obtenus à la suite de l'utilisation de l'indice FTSE Canada 91 Day T-Bill Index (l'indice) et/ou le niveau de l'indice à un moment particulier, un jour particulier ou autre. L'indice est compilé et calculé par FTSE GDCM et tous les droits d'auteur sur les valeurs et les composantes de l'indice sont dévolus à FTSE GDCM. Aucun concédant de licence n'est responsable (que ce soit en raison d'un acte de négligence ou autrement) des erreurs dans l'indice et aucun concédant de licence n'est obligé d'informer toute personne des erreurs contenues dans celui-ci.

FTSE® est une marque déposée de FTSE International Limited et est utilisé sous licence par FTSE GDCM.

Le FNB a été développé uniquement par le gestionnaire. Le FNB n'est en aucun cas lié au London Stock Exchange Group plc et aux entreprises de son groupe (collectivement, le « Groupe LSE »), ni parrainé, approuvé, vendu ou promu par ceux-ci. FTSE Russell est un nom commercial de certaines des sociétés du groupe LSE.

Tous les droits sur l'indice FTSE 3 Month Treasury Bill Index (« l'indice ») sont dévolus à la société du Groupe LSE qui détient l'indice. FTSE® est une marque de commerce de la société du Groupe LSE et est utilisé par toute autre société du Groupe LSE sous licence.

L'indice est calculé par ou pour le compte de FTSE International Limited ou de son affilié, agent ou partenaire. Le Groupe LSE n'accepte aucune responsabilité envers quiconque découlant (a) de l'utilisation de l'indice, de sa fiabilité ou de toute erreur dans l'indice ou (b) de l'investissement dans le FNB ou de son fonctionnement. Le Groupe LSE ne fait aucune réclamation, prédiction, garantie ou déclaration quant aux résultats à obtenir du FNB ou à l'adéquation de l'indice aux fins auxquelles il est destiné par le gestionnaire.



Desjardins Société de placement inc.

514 286-3499 (pour la région de Montréal)

1 866 666-1280

FNInfo@desjardins.com

FNDesjardins.com